Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

1er juillet 1995-30 juin 1996

Assemblée générale
Documents officiels • Cinquante et unième session
Supplément No 13 (A/51/13)

Nations Unies • New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0250-6974

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Paragraphes	Page
	Lettre d'envoi		v
	Lettre datée du 22 septembre 1996, adressée au Commissaire général par le Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		vii
I.	INTRODUCTION	1 - 41	1
II.	ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE L'OFFICE	42 - 80	19
	A. Éducation	42 - 51	19
	B. Santé	52 - 62	23
	C. Aide d'urgence et services sociaux	63 - 70	27
	D. Génération de revenus	71 - 75	31
	E. Programme pour la mise en oeuvre de la paix	76 - 80	33
III.	FINANCES	81 - 98	36
	A. Structure du Fonds	81 - 87	36
	B. Budget pour l'exercice biennal 1996-1997 et dépenses biennales 1994-1995	88 - 89	37
	C. Recettes et sources de financement	90	38
	D. Situation financière actuelle	91 - 98	38
IV.	QUESTIONS JURIDIQUES	99 - 113	41
	A. Personnel de l'Office	99 - 105	41
	B. Services et locaux de l'Office	106 - 112	43
	C. Recours contre les gouvernements	113	44
V.	JORDANIE	114 - 129	45
	A. Éducation	114 - 118	45
	B. Santé	119 - 123	46
	C. Aide d'urgence et services sociaux	124 - 129	48

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Chapitre		Paragraphes	Page
VI.	LIBAN	130 - 145	50
	A. Éducation	130 - 135	50
	B. Santé	136 - 138	51
	C. Aide d'urgence et services sociaux	139 - 145	52
VII.	RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	146 - 157	55
	A. Éducation	146 - 148	55
	B. Santé	149 - 152	56
	C. Aide d'urgence et services sociaux	153 - 157	56
VIII.	CISJORDANIE	158 - 177	59
	A. Éducation	158 - 163	59
	B. Santé	164 - 170	61
	C. Aide d'urgence et services sociaux	171 - 177	63
IX.	BANDE DE GAZA	178 - 198	66
	A. Éducation	178 - 182	66
	B. Santé	181 - 190	68
	C. Aide d'urgence et services sociaux	191 - 198	71

ANNEXES

I.	Informations statistiques et financières	82
II.	Documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU	90

LETTRE D'ENVOI

Le 22 septembre 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, conformément à la demande contenue au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958.

L'UNRWA ayant achevé le transfert de son siège dans la zone d'opérations, l'Office est de nouveau à pied d'oeuvre dans la région où l'évolution de la situation, positive aussi bien que négative, a des répercussions directes et indirectes sur ses opérations.

Dans l'introduction au chapitre I, j'ai résumé les faits nouveaux survenus et les premières initiatives que l'UNRWA a prises dans le cadre de ses travaux en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. J'ai mentionné le processus de paix et les modifications qu'il a entraînées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le déficit structurel de l'Office et ses répercussions sur la qualité et le niveau des services que l'Office apporte aux réfugiés de Palestine a continué à être une source de préoccupations; on prévoit d'organiser le 23 septembre une réunion extraordinaire des principaux donateurs et des représentants des gouvernements hôtes pour s'attaquer à ce problème.

Le chapitre II contient des renseignements sur les trois grands programmes qu'entreprend l'Office en matière d'éducation, de santé, de secours et de services sociaux; sur les sous-programmes relatifs à la génération de revenus et la création d'emplois; et sur le Programme de mise en oeuvre de la paix de l'Office, introduit dans le contexte du processus de paix.

Le chapitre III porte sur les questions financières, et en particulier sur la situation financière actuelle.

Le chapitre IV a trait aux questions juridiques, en particulier celles qui concernent les effectifs, les services et les locaux de l'Office, y compris l'effet qu'ont les bouclages en Cisjordanie et dans la bande de Gaza sur les déplacements du personnel de l'Office.

Le chapitre V concerne les activités de l'Office en Jordanie; le chapitre VI porte sur le Liban et le chapitre VII sur la République arabe syrienne. Le chapitre VIII a trait à la Cisjordanie et le chapitre IX à la bande de Gaza.

Les annexes donnent des renseignements statistiques et financiers sur les travaux de l'UNRWA et font référence aux documents officiels pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU.

Le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Suivant l'usage, le projet de rapport annuel a été distribué d'avance aux 10 membres de la Commission consultative et leurs commentaires et observations ont été examinés de près. Le projet de rapport a été discuté avec la Commission lors d'une réunion tenue à Amman le 22 septembre 1996. Les vues de la Commission sont contenues dans une lettre que m'a adressée le Président de la Commission consultative. Une copie de cette lettre vous sera communiquée.

À mon habitude, j'ai montré le projet de rapport aux représentants du Gouvernement israélien et j'ai tenu dûment compte de leurs commentaires, dans le contexte de la situation existant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1967 et des faits nouveaux survenus depuis. L'Assemblée générale ayant décidé en 1994 que la Commission consultative devait établir des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine, un représentant de l'OLP a participé à la réunion que la Commission a tenue le 22 septembre et il lui a été remis une copie du projet de rapport.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) Peter HANSEN

LETTRE DATÉE DU 22 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Monsieur le Commissaire général,

Lors de la réunion ordinaire qu'elle a tenue le 22 septembre 1996, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné votre projet de rapport annuel sur les activités et opérations de l'Office au cours de la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

La Commission consultative s'est vivement félicitée des programmes d'assistance que l'UNRWA entreprend en faveur de 3,3 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Tout en confirmant qu'elle appuyait le processus de paix au Moyen-Orient, la Commission consultative s'est inquiétée de la lenteur avec laquelle se déroulait le processus de paix et du fait qu'on n'était pas parvenu à instaurer une paix juste, durable et générale dans la région. La Commission consultative s'est également déclarée préoccupée par l'absence de progrès dans la recherche d'une solution juste à la question des réfugiés palestiniens conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et par le fait que les négociations finales concernant le statut, y compris celles qui portaient sur la question des réfugiés, n'avaient pas encore commencé.

En outre, la Commission espérait qu'avec la reprise des progrès dans le processus de paix du Moyen-Orient, il deviendrait possible de s'attaquer aux questions essentielles.

La Commission a pris note en particulier des effets que les bouclages prolongés imposés par les autorités israéliennes ont eu sur l'économie et le peuple palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et a prié les autorités israéliennes de lever ces restrictions.

La Commission consultative a exprimé sa consternation devant l'effet négatif qu'avaient sur les opérations de l'Office les mesures imposées par les autorités israéliennes indiquées dans le rapport annuel. La Commission était particulièrement préoccupée par l'aggravation des conditions socio-économiques des réfugiés palestiniens que ces mesures avaient provoquée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

M. Peter Hansen
Commissaire général de l'Office de
secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient

La Commission consultative s'inquiétait vivement du déficit structurel auquel l'Office devait faire face et des répercussions négatives qu'il pouvait avoir sur la qualité et le niveau des services offerts aux réfugiés de Palestine. En outre, elle estimait que si l'on ne trouvait pas de solutions d'ensemble immédiates aux problèmes financiers auxquels se heurtait l'Office, et si le déficit budgétaire n'était pas couvert, ce déficit aurait des répercussions graves et dangereuses.

Le Commission a pris note avec une profonde préoccupation de votre rapport sur la crise financière de l'UNRWA. Elle a appuyé votre demande tendant à convoquer une réunion extraordinaire le 23 septembre et exprimé l'espoir que lors de cette réunion, au moment où l'Assemblée générale examinerait le point relatif à l'UNRWA ou lors de la Conférence d'annonce de contributions, au plus tard, la communauté internationale tout entière, donateurs actuels et potentiels, prendrait des décisions propres à résoudre la crise financière critique de l'Office.

La Commission a estimé que tout affaiblissement réel ou perçu de l'appui apporté traditionnellement par la communauté internationale aux réfugiés de Palestine, en particulier par l'intermédiaire de l'UNRWA, aurait des conséquences tout à fait négatives. La Commission consultative a insisté de nouveau sur le fait qu'il importait que l'Office continue à fournir ses services dans tous ses domaines d'opérations jusqu'à ce qu'on parvienne à un règlement juste de la question des réfugiés de Palestine.

La Commission a demandé instamment à l'UNRWA de poursuivre ses efforts pour mettre au point des stratégies appropriées de collecte de fonds, et en particulier pour appliquer les propositions faites au cours de la réunion conjointe des représentants de la Commission consultative, des principaux donateurs et des gouvernements hôtes tenue à Amman en mai 1996, afin d'accroître les contributions versées à l'Office pour couvrir le déficit budgétaire, ainsi que pour terminer et commencer à exploiter dans les temps l'hôpital européen de Gaza.

En ce qui concernait les questions diverses, la Commission consultative a remercié les gouvernements hôtes des services qu'ils avaient fournis aux réfugiés de Palestine et a noté avec approbation qu'il existait une coopération plus étroite entre l'Office et l'Autorité palestinienne et entre l'Office et les gouvernements hôtes.

La Commission a pris note avec intérêt du réexamen de la gestion et des modifications organisationnelles que vous avez introduites et s'est réjouie à la perspective de poursuivre les consultations sur ces questions.

En conclusion, la Commission consultative tenait à vous féliciter de la manière dont vous dirigez l'Office en cette période difficile et à réaffirmer combien elle appréciait le travail accompli dans les cinq dernières années par votre prédécesseur, M. Ilter Türkmen. La Commission souhaitait aussi féliciter tout le personnel de l'Office qui avait continué à fournir des services aux réfugiés palestiniens, souvent dans des conditions extraordinairement difficiles.

Le Président de la Commission consultative

(Signé) Mohammed ABU ZARAD

I. INTRODUCTION

1. Durant la période du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, les opérations de l'UNRWA ont continué de mettre l'accent sur le soutien du processus de paix au Moyen-Orient et sur l'amélioration des conditions socio-économiques au sein de la communauté de réfugiés palestiniens. Dans ce contexte, l'Office a développé ses relations avec l'Autorité palestinienne grâce aux mesures suivantes : renforcement de la coordination technique, harmonisation accrue des services, fourniture d'une assistance ad hoc en fonction des moyens disponibles. La période étudiée a également été caractérisée par une transition importante pour l'UNRWA : des progrès ont été enregistrés dans plusieurs domaines susceptibles d'assurer une plus grande diversité des actions de l'UNRWA, à la fois à court et à plus long terme. Le processus de paix est entré dans une nouvelle phase à la suite du redéploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie et à la tenue d'élections en Palestine. Cependant, ces actions ont été suivies d'un recul, par suite de l'escalade des interventions contre des Israéliens, au début de 1996, et de l'imposition par les autorités israéliennes d'un bouclage prolongé de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette dernière mesure, de même que les autres restrictions de sécurité imposées par Israël, ont gêné les opérations de l'UNRWA dans ces domaines, plus particulièrement lorsque l'Office a achevé le transfert historique de son siège dans sa zone d'opérations. La situation financière de l'Office est devenue de plus en plus grave puisqu'on prévoit qu'il y aura en 1996 un déficit structurel pour la quatrième année consécutive, et le financement de ses programmes ordinaires est devenu de plus en plus difficile. Le mandat de l'Office a été prolongé jusqu'au 30 juin 1999 par la résolution 50/28 A de l'Assemblée générale adoptée le 6 décembre 1995. En janvier 1996, le Secrétaire général a nommé le Secrétaire général adjoint, M. Peter Hansen, onzième Commissaire général de l'UNRWA à l'expiration du mandat de M. Ilter Türkmen. Le nouveau Commissaire général est le fonctionnaire des Nations Unies qui est responsable de la sécurité et de la protection de tous les membres du personnel des Nations Unies et de leurs familles en Israël, en Cisjordanie, et dans la bande de Gaza. Le Commissaire général a commencé par revoir le système de gestion de façon à renforcer les capacités d'action de l'UNRWA dans un environnement en mutation constante.

2. Grâce à ses programmes ordinaires d'assistance, l'UNRWA a dispensé des services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé et des secours aux 3,3 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Office en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les 637 écoles de l'Office ont accueilli 421 854 élèves, principalement aux niveaux préparatoire et secondaire inférieur, durant l'année scolaire 1995/1996. L'Office a proposé 4 624 postes de formation dans ses huit centres de formation et 1 455 dans le cadre de la Faculté de pédagogie. Des bourses études universitaires ont été accordées, en fonction des résultats obtenus, à 943 étudiants réfugiés palestiniens. Le réseau UNRWA regroupant 123 centres de consultations externes ont traité 6,6 millions de visites. Outre les services dispensés dans l'hôpital de Qalqilia, en Cisjordanie (43 lits), des soins secondaires ont été dispensés grâce à des arrangements contractuels passés dans des hôpitaux non gouvernementaux et privés, ou par le biais d'un remboursement partiel des coûts de traitement. L'Office a continué de mettre l'accent sur la santé de la famille comme partie intégrante de son programme ordinaire de santé publique. Le programme d'études pratiques en gynécologie/obstétrique, organisé à l'École d'infirmiers de Gaza, est le seul en son genre dans la bande de Gaza.

3. Les services d'hygiène du milieu ont inclus l'évacuation des déchets et des eaux d'égouts, la gestion des eaux usées et l'adduction d'eau potable, à l'intention de plus d'un million de réfugiés résidant dans 59 camps. L'Office a continué de jouer un rôle de chef de file en matière de développement durable du secteur de l'hygiène du milieu et a exécuté des projets de grande ampleur afin d'améliorer l'assainissement. Le programme de secours d'urgence a permis d'aider 179 178 réfugiés particulièrement démunis, grâce aux mesures suivantes : fourniture de rations alimentaires; octroi de subsides pour soins médicaux et aide supplémentaire accordée en fonction des besoins, par exemple remise en état d'habitations, dons d'urgence en liquide, initiatives de lutte contre la pauvreté et accès préférentiel à des centres de formation. Parce que les produits, habituellement accordés sous forme de dons au programme de secours spéciaux n'arrivaient plus en même quantité, l'Office a entamé des négociations avec les donateurs, dans le but de trouver une solution. Divers services sociaux ont été accordés à plus de 25 000 réfugiés dans le cadre de 125 centres pour femmes, centres de réhabilitation communautaires et centres pour jeunes parrainés par l'UNRWA. Au milieu de 1996, le programme d'activités rémunératrices avait accordé des prêts d'un montant de 11 millions de dollars, à 2 545 entreprises; et avait enregistré un taux de remboursement supérieur à 95 %. Dans la bande de Gaza, cible des efforts de l'Office, le programme a été considéré comme étant la réussite la plus remarquable en son genre et comme la principale source ponctuelle d'investissements, du secteur privé.

4. La volonté de l'UNRWA de maintenir des conditions permettant de faciliter le processus d'application de la paix, a été clairement exemplifié par son Programme de mise en oeuvre de la paix qui a continué de se développer rapidement grâce au soutien généreux des donateurs. Créé en 1993, le Programme a pour but de traduire les résultats du processus de paix au niveau local, grâce à un programme exhaustif d'investissements susceptibles de renforcer les infrastructures, de créer des emplois et d'améliorer les conditions socio-économiques dans les cinq zones d'opération de l'Office. Ayant reçu un montant de 68,9 millions de dollars sous forme d'engagements et de contributions durant la période étudiée, l'Office avait au milieu de 1996, perçu un total de 192,6 millions de dollars en annonces de contributions et en contributions fermes dans le cadre du Programme, dont 159,4 millions de dollars pour des projets concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza; et 33,1 millions destinés à des projets concernant la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne. Les fonds accordés dans le cadre du Programme ont permis à l'Office de lancer un programme élargi de développement des infrastructures destiné à appuyer ses programmes ordinaires, en particulier la construction et l'amélioration des écoles, des centres de formation, des centres de soins, des centres communautaires et des installations périphériques, sans oublier l'Hôpital européen de Gaza et l'École d'infirmiers et de sciences connexes. Le Programme a également apporté son soutien à différentes activités, par exemple remise en état de logements destinés aux réfugiés; construction de réseaux d'égouts et d'évacuation des eaux dans les camps; renforcement des activités rémunératrices et des initiatives de création d'emplois; soutien logistique pour les soins de santé; et initiatives spéciales telles que le programme de loisirs extrascolaires.

5. Des avantages ont été obtenus non seulement au niveau des installations et des services, en tant que résultats finaux des projets entrepris dans le cadre du Programme, mais aussi par un appui parallèle accordé à l'économie locale grâce à l'utilisation d'entrepreneurs, de main-d'oeuvre, de biens et de services. Par exemple, dans le cadre d'un projet destiné à améliorer l'évacuation des déchets solides (bande de Gaza), l'Office a conclu un contrat avec des entreprises locales pour la fabrication de conteneurs pour les déchets

et de châssis de camions de collecte des ordures, au lieu d'importer ces articles de l'extérieur. Le niveau sans précédent des activités liées à des projets entrepris dans le cadre du Programme, est devenu un des éléments essentiels du travail de l'Office effectué sur le terrain tandis que de nombreux projets, financés dans des phases antérieures, entraient dans leur phase d'exécution. Considérées dans leur totalité, les activités financées dans le cadre du Programme ont beaucoup contribué à renforcer l'infrastructure et les ressources humaines dont disposent l'Autorité palestinienne et la communauté de réfugiés palestiniens, tant à court qu'à long terme.

6. La première moitié de la période étudiée a été marquée par des progrès ininterrompus sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de principes sur les mesures intérimaires d'autonomie, signée par le Gouvernement israélien et par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) le 13 septembre 1993; et suivie par l'Accord du 4 mai 1994 sur la bande de Gaza et la zone de Jéricho, ainsi que par l'Accord sur la passation préparatoire des pouvoirs et des responsabilités (29 août 1994). Le 27 août 1995, les parties ont signé le Protocole sur la poursuite de la passation des pouvoirs et des responsabilités. Dans ce contexte, la responsabilité de huit objectifs civils, en Cisjordanie, a été provisoirement transférée par l'autorité militaire israélienne et son administration civile à l'Autorité palestinienne, poursuivant ainsi le processus progressif de prise de pouvoir par l'Autorité.

7. Les trois accords de mise en oeuvre ont été remplacés par l'Accord intérimaire israélo-palestinien relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, signé par les parties en date du 28 septembre 1995. L'Accord intérimaire prévoyait le redéploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie et l'élargissement du Gouvernement autonome palestinien, grâce à un Conseil palestinien élu, disposant de pouvoirs législatifs et exécutifs en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, durant la période de transition. Conformément à cet accord, la première phase du redéploiement des forces israéliennes en dehors des villes cisjordaniennes de Bethléem, Jenin, Naplouse, Qalqilia, Ramallah et Tulkarm, ainsi qu'à l'extérieur de quelques 450 localités et villages, a eu lieu en novembre et décembre 1995. La police palestinienne a assuré la sécurité dans les zones évacuées et des comités mixtes de sécurité ont été mis en place pour coordonner les forces de police palestiniennes et israéliennes. Des prisonniers ont été libérés en octobre 1995 et en janvier 1996, dans le cadre de l'exécution partielle de l'Accord intérimaire. En même temps, plusieurs milliers de fonctionnaires de l'Autorité palestinienne et leurs familles, dont de nombreux réfugiés, sont entrés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza durant la période à l'examen. Le Comité quadripartite sur les modalités d'admission des personnes déplacées en 1967 provenant de Cisjordanie et de la bande de Gaza, et comprenant l'Autorité palestinienne et les Gouvernements égyptiens, israéliens, jordaniens s'est réuni à plusieurs reprises au niveau technique.

8. À la suite de l'Accord intérimaire et pour la première fois depuis 1967, la plupart des Palestiniens résidant en Cisjordanie n'ont plus été en contact direct avec les forces israéliennes et ont été généralement capables de vaquer à leurs activités quotidiennes. L'Accord a créé des zones séparées en Cisjordanie, chacune chargée de responsabilités différentes, en matière de sécurité et de pouvoir civil. Dans la zone A, qui comprend les six villes où les forces israéliennes ont été redéployées, le Conseil palestinien sera exclusivement chargé de la sécurité intérieure et de l'ordre public, et assumera l'entière direction des affaires civiles. Des patrouilles mixtes israélo-palestiniennes opèreront dans la zone A le long d'itinéraires prédéfinis. Dans la zone B, qui comprend les villes et les villages palestiniens de Cisjordanie, le Conseil sera investi de tous les pouvoirs civils et aura pour tâche de

maintenir l'ordre public, tandis qu'Israël sera investi du contrôle global de la sécurité. Dans la zone C, qui comprend les territoires faiblement peuplés, les zones stratégiques pour Israël et les colonies juives, Israël conservera l'entière responsabilité de la sécurité et de l'ordre public. En général, Israël continuera d'être responsable de la sécurité globale des Israéliens, afin d'assurer leur sécurité intérieure et de maintenir l'ordre. D'autres redéploiements à partir de la zone C et le transfert de la responsabilité en matière de sécurité intérieure dans les zones B et C seront effectués en trois étapes sur une période de 18 mois, commençant après l'installation du Conseil palestinien. Sur les 19 camps de réfugiés existant en Cisjordanie, 8 sont situés dans la zone A; 6 dans la zone B; 1 dans la zone C; et 1 à Jérusalem. Trois camps ont été divisés entre la zone A et d'autres zones. Les services que l'Office a pu fournir durant les bouclages a varié selon les zones concernées.

9. La tenue des élections au Conseil palestinien, le 20 janvier 1996, est un jalon significatif du processus de paix. Les élections devaient constituer une première phase préparatoire d'importance sur la voie de la concrétisation des droits légitimes du peuple palestinien et de ses aspirations justifiées et servir de base démocratique pour la mise en place d'institutions palestiniennes. L'UNRWA a facilité le processus des élections de diverses façons. Il a aidé la section des élections de l'Union européenne à installer son bureau régional de Gaza, et prêté du matériel de communication. Certaines écoles de l'Office, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, sont restées fermées pendant deux semaines en novembre 1995 afin de permettre aux enseignants d'aider à inscrire les électeurs, et des listes électorales provisoires ont été ouvertes dans les locaux de l'Office en décembre 1995. Durant les jours qui ont précédé les élections, l'UNRWA a offert son assistance pour le transport du matériel de vote, par exemple isoloirs, urnes et autres dispositifs, de Cisjordanie vers la bande de Gaza, et en a assuré la distribution dans les bureaux de vote. Au total, 93 locaux appartenant à l'Office dans la bande de Gaza et 62 situés en Cisjordanie en majorité des écoles, ont été mobilisés pour les élections. À la suite de ces élections, couronnées de succès grâce à une forte participation des électeurs et à l'absence d'irrégularités flagrantes, le Conseil palestinien a tenu sa session inaugurale le 7 mars 1996. La mise en place d'institutions publiques palestiniennes élues est un élément positif qui a renforcé le processus de paix jusqu'à présent, et dont l'Office espère qu'il élargira les possibilités de renforcer le partenariat entre l'Autorité palestinienne et l'UNRWA.

10. Malgré l'assassinat tragique du Premier Ministre israélien en novembre 1995 et l'escalade de la violence qui en a résulté à la fin de l'année, une atmosphère d'optimisme a continué de régner en ce qui concerne le processus de paix, et un consensus s'est dégagé quant à son évolution future. La crise, accentuée par une série d'attentats à la bombe perpétrés par des Palestiniens, en février et mars 1996, et durant lesquels 56 Israéliens ont trouvé la mort, a inversé le cours des événements. Le Gouvernement israélien a annoncé l'ajournement *sine die* des négociations israélo-palestiniennes; commencé à mettre en oeuvre des plans visant à séparer la Cisjordanie d'Israël; et imposé un bouclage strict de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Par conséquent, l'exécution des aspects clefs de l'Accord intérimaire a été retardée. Le redéploiement de l'armée israélienne à Hébron, qui devait être terminé en mars 1996, a été remis à une date indéfinie et n'avait pas encore eu lieu à la mi-1996. Les négociations sur le statut permanent, qui devaient notamment inclure la question des réfugiés, se sont officiellement ouvertes à Taba (Egypte) le 5 mai 1996; cependant, elles n'avaient pas encore abordé les problèmes de fond, à la fin de la période étudiée. À la mi-1996, le processus de paix est passé au point mort. La nature et le calendrier des mesures

ultérieures, y compris la question des redéploiements futurs, sont restés dans le vague. Certains événements postérieurs à la période étudiée ont conduit l'Office à espérer que les négociations officielles reprendraient bientôt en ce qui concerne le processus de paix.

11. Durant la période à l'examen, on a noté une diminution très nette des heurts entre civils palestiniens et membres des forces israéliennes, en Cisjordanie, notamment à la suite du redéploiement, à la fin de 1995, de l'armée israélienne qui a évacué les centres peuplés en majorité de Palestiniens. Toutefois, la situation est restée tendue et les autorités israéliennes ont continué d'imposer toute une série de mesures en invoquant, dans tous les cas, des raisons de sécurité. En Cisjordanie, 10 maisons ont été démolies et une mise sous scellés. Sur ce total, deux abris pour réfugiés ont été démolis et un a été fermé dans le camp de réfugiés de Fawwar. Cinquante-six habitations ont également été démolies pour absence de permis de construire. L'armée israélienne a continué de procéder à des arrestations massives dirigées contre des Palestiniens soupçonnés d'avoir participé à des actes de violence contre des Israéliens, ou de s'être opposés au processus de paix. Mille deux cents Palestiniens ont été arrêtés dans les zones B et C à la suite des attentats à la bombe perpétrés contre des autobus au début de 1996. Invoquant des raisons de sécurité, les autorités israéliennes ont imposé des couvre-feux dans différentes localités et ordonné la fermeture provisoire d'établissements palestiniens, dont des écoles, collèges et mosquées. L'implantation de colonies, l'expropriation des terres et des heurts entre résidents palestiniens et colons se sont poursuivis, notamment des expropriations liées au redéploiement de l'armée israélienne. À la fin de la période étudiée, 3 200 Palestiniens étaient encore emprisonnés, dont de nombreux réfugiés. Dix-sept Palestiniens ont été tués par des soldats ou colons israéliens, contre 86 au cours de la période précédente. L'armée israélienne a continué de procéder en Cisjordanie, à des opérations militaires clandestines qui ont entraîné la mort de cinq des personnes mentionnées ci-dessus. À la différence des autres régions de Cisjordanie, les heurts entre Palestiniens d'une part, et soldats et colons israéliens, d'autre part, se sont poursuivis dans la ville cisjordanienne de Hébron, qui a continué d'être occupée par l'armée israélienne durant toute la période étudiée. Un contingent d'observateurs internationaux est arrivé à Hébron en mai 1996, dans le cadre de la présence temporaire internationale stipulée par l'Accord intérimaire.

12. Les autorités israéliennes ont également imposé à 11 reprises, durant la période à l'examen des bouclages complets de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Ces bouclages faisaient suite à des actes de violence, étaient imposés comme mesures de rétorsion, ou comme actions de prévention. En particulier, le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, imposé le 25 février 1996, est resté en vigueur jusqu'à la fin de la période étudiée, malgré un certain assouplissement des restrictions. Durant les bouclages, les Palestiniens en possession de cartes d'identité cisjordaniennes ou délivrées dans la bande de Gaza, ont été empêchés de quitter leur zone de résidence, et les autorisations qu'ils avaient reçues des autorités israéliennes pour leur permettre de voyager entre les deux zones ou d'entrer dans Jérusalem ont été annulées. En entravant gravement les mouvements des personnes, des biens et des services, et en empêchant en particulier les travailleurs palestiniens de se rendre en Israël, les bouclages ont freiné l'activité économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, aggravé le chômage et considérablement contribué à la détérioration des conditions socio-économiques au point de nécessiter des mesures de secours d'urgence. Au total, la Cisjordanie et la bande de Gaza sont restées bouclées pendant près de la moitié de la période étudiée, inversant la tendance à la normalisation de la vie quotidienne qui avait marqué la période précédente.

13. Afin de remédier aux difficultés socio-économiques provoquées par les bouclages prolongés, l'Office a lancé en mars 1996 un programme d'urgence de création d'emplois dans la bande de Gaza, grâce à une contribution faisant partie du Programme. Durant ce projet, l'Office a réussi à fournir un emploi rémunérateur à 2 736 personnes, dont 2 005 qui ont été affectées au programme de l'Office, aux départements logistiques et à l'administration. Sept cent trente-et-un de ces personnes ont été employées par des organismes publics et par des associations sans but lucratif dans la bande de Gaza. Les participants ont reçu un salaire de 12 dollars par jour, indépendamment de leurs fonctions, et la garantie de pouvoir travailler pendant cinq mois. L'éventail d'activités entreprises dans le cadre du programme incluait le nettoyage des camps de réfugiés, l'éradication des moustiques, la formation professionnelle et technique, la remise en état des habitations, la recherche juridique, des camps d'été pour jeunes et divers services communautaires. En coordination avec l'Autorité palestinienne, 100 spécialistes de la santé ont été sponsorisés dans les hôpitaux et consultations de l'Autorité, et 40 personnes, au ministère de la justice de l'Autorité. L'initiative de promotion de structures d'organisation mise en oeuvre par l'Office en décembre 1995 afin de promouvoir les compétences de gestion des agents les plus prometteurs, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est une mesure à plus long terme. Au terme d'une procédure stricte de sélection, l'Office a mis au point des programmes de développement personnel destinés à 61 participants, désigné des contrôleurs pour chaque agent du personnel, et organisé plusieurs cycles de cours de courte durée. Grâce à un investissement ciblé sur les ressources humaines palestiniennes, au niveau de gestion, l'Office s'est efforcé d'aider son personnel à faire face aux défis actuels; de leur permettre de postuler des postes de responsabilité au sein de l'UNRWA, et de leur donner les moyens intellectuels de jouer un rôle d'avenir au sein de la communauté palestinienne.

14. En raison des bouclages, les opérations de l'UNRWA ont été touchées de différentes façons, notamment à cause des restrictions imposées à son personnel palestinien qui représentait plus de 99 % de l'effectif total. Les bouclages ont empêché le personnel palestinien d'atteindre son lieu de travail et de s'acquitter de ses responsabilités, empêché les bénéficiaires d'accéder aux services, créé des coûts supplémentaires et affecté négativement l'efficacité du fonctionnement. Auparavant, les membres du personnel résidant en Cisjordanie étaient autorisés à se rendre au bureau de l'Office situé à Jérusalem-Est, à condition d'être en possession d'un permis d'entrée. Malgré des tentatives réitérées de l'Office, et qui se sont poursuivies jusqu'à la fin de la période étudiée, aucune disposition n'a été prise en ce qui concerne le bouclage prolongé, imposé en février 1996. Par conséquent, deux tiers des membres du personnel du bureau local ont été empêchés de se rendre à leur travail durant les quatre mois de bouclage entrant dans la période, ce qui a entraîné une grave diminution des services et le sous-emploi des effectifs. Durant la même période, les opérations de l'Office dans la bande Gaza ont été perturbées du fait que les camions en provenance du bureau de Jérusalem ne pouvaient pas avoir accès à Gaza, qu'il était impossible de recourir aux compétences techniques du personnel résidant en Cisjordanie, et que des restrictions étaient imposées à l'importation de marchandises. Par exemple, au point de passage d'Erez (sortie de la bande de Gaza), des fouilles ont perturbé les déplacements du personnel international, dont plusieurs hauts fonctionnaires de l'Office. Les étudiants de Gaza, qui étaient inscrits dans des centres de formation de l'Office situés en Cisjordanie, ont continué de rencontrer des difficultés pour obtenir les autorisations des autorités israéliennes. L'Office a été obligé d'organiser des cycles de cours spéciaux pour ses éducateurs en formation à Gaza, et un cours de formation professionnelle a été transféré du centre de formation de Kalandia à celui de Gaza. À la suite des restrictions de mouvement, l'Office a été le plus

souvent obligé de faire appel à des chauffeurs expatriés pour assurer les transports, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires.

15. Les opérations de l'Office en Cisjordanie ont été pratiquement arrêtées durant le bouclage interne de 11 jours imposé le 4 mars 1996 suite à une vague d'attentats à la bombe contre des objectifs israéliens. Le bouclage a empêché les déplacements en Cisjordanie, enfermant les Palestiniens dans leurs villes, villages et camps. Le personnel local de l'Office n'a pas pu se rendre à son travail et il a donc été nécessaire de recruter provisoirement des enseignants et du personnel médical pour les affecter à des tâches sur le lieu même de leur résidence, et de faire appel à des bénévoles locaux. Il en résulte que les écoles et dispensaires de l'Office ont été obligés de fonctionner à capacité réduite. Presque tous les projets de construction de l'Office ont été interrompus et les équipes chargées de distribuer des rations alimentaires aux familles démunies n'ont pu avoir accès à ces familles. Les véhicules de l'Office, conduits par du personnel local, ont été parfois fouillés par les militaires israéliens, pour la première fois d'ailleurs à l'intérieur de la Cisjordanie. En réponse à l'imposition d'un couvre feu prolongé, dans le camp de réfugiés de Fawwar, une campagne de distribution d'urgence, destinée à environ 1 000 familles démunies, a été organisée le 15 mars 1996.

16. Les contraintes imposées aux opérations de l'UNRWA en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, étaient en désaccord avec les accords conclus entre l'Office et les autorités israéliennes, et sur la base desquels l'Office fournissait des services, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, depuis 1967. L'Office s'est donné pour tâche prioritaire d'obtenir l'assouplissement des restrictions qui perturbent son fonctionnement, en s'adressant à de nombreuses reprises aux autorités israéliennes, à tous les niveaux. En septembre 1995, le Commissaire général a écrit au Ministre israélien des affaires étrangères pour lui faire part de ses inquiétudes face aux restrictions imposées aux déplacements du personnel de l'UNRWA à l'entrée et à la sortie de Gaza et a proposé d'installer un poste de contrôle spécial, à Erez, destiné au passage rapide et sans obstacles des véhicules et du personnel de l'Office et des autres institutions des Nations Unies. Le Ministre des affaires étrangères a répondu que les autorités israéliennes s'efforceraient de faciliter le passage du personnel de l'UNRWA en mission officielle, tout en réaffirmant que les agents résidant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ne pouvaient pas être exemptés des mesures de sécurité. Tenant compte des préoccupations des Israéliens en matière de sécurité, l'Office a exceptionnellement accepté, comme mesure pragmatique et temporaire, de laisser inspecter ses véhicules conduits par des chauffeurs internationaux, à la sortie de la bande de Gaza. En acceptant à contre-coeur de telles dispositions, l'Office s'est fondée sur le fait que ses opérations pourraient se poursuivre avec un minimum de perturbations, et que ces dispositions ne vaudraient que pendant une durée limitée. Toutefois, les procédures appliquées au poste de transit d'Erez ont continué d'entraîner des retards d'une heure, en moyenne, pour les véhicules de l'Office; et les fouilles ont parfois concerné les services et les bagages des membres du personnel de l'UNRWA. L'Office a protesté contre ces mesures et a demandé à plusieurs reprises qu'une solution soit trouvée pour accélérer le passage de ses véhicules au poste d'Erez. Malgré des divergences concernant l'application de mesures de sécurité, le Gouvernement israélien et l'UNRWA ont conservé des rapports de bonne coopération qui, espère-t-on, s'amélioreront encore avec le transfert du siège de l'Office.

17. Dans le cadre du soutien qu'il apporte au processus de paix et au bien-être de la communauté des réfugiés palestiniens, l'UNRWA a continué de collaborer et d'aider l'Autorité palestinienne, dans la mesure du possible et sur base des

ressources disponibles, conformément à son rôle et à son mandat. Pour répondre aux besoins pressants de l'Autorité en matière de terrains à bâtir et d'installations à Jéricho, l'Office a remis à l'Autorité en 1995 un site pour camp de réfugiés non habité, situé à Nu'eima (zone de Jéricho) et a ensuite accepté d'accorder son soutien technique et financier pour établir un village modèle dans le camp. L'Office a facilité le rapatriement de familles de réfugiés, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, lorsque l'Autorité a été créée, en logeant 4 100 enfants de familles de réfugiés dans des écoles de l'UNRWA. De plus, il a recruté des instituteurs et a aménagé des salles de classe, mis à jour les dossiers d'enregistrement des rapatriés et délivré de nouvelles cartes à cet effet. En collaboration avec le département de l'éducation de l'Autorité palestinienne, l'Office a organisé un cours de formation destiné aux instituteurs principaux, facilité la formation sur le tas et dispensé des services de médecine scolaire, dans les établissements de l'Autorité.

18. L'Office a assuré l'entretien complet de 25 écoles appartenant à l'Autorité palestinienne; elle a construit 15 terrains de jeu et cinq enceintes dans les écoles de l'Autorité, et a lancé la construction d'une école secondaire à Beit Hanoun, qui sera remise à l'Autorité palestinienne, une fois achevée. Dans le cadre d'un projet destiné à améliorer le tout-à-l'égout et l'évacuation des eaux de pluies dans la municipalité de Gaza, l'Office a assuré le nettoyage, l'entretien et la remise en état des égouts municipaux et des conduites de collecte des eaux pluviales, a acheté des équipements (2,8 millions de dollars), destinés à la municipalité, et fourni une formation et une assistance techniques. Des projets conjoints ont été mis en oeuvre avec l'Autorité palestinienne et d'autres organisations, afin d'améliorer les ressources humaines au niveau des soins maternels et de la planification de la famille, de mettre au point un plan stratégique et un cadre opérationnel concernant la santé des femmes et d'évaluer les besoins en matière de prévention et de traitement des handicaps. L'Office a offert son assistance technique et autre à plusieurs projets élaborés par l'Autorité palestinienne, par exemple, laboratoire médical central en Cisjordanie, trois grands projets d'hygiène du milieu dans la bande de Gaza, et planification des travaux dans le camp de Beach. Une aide a été accordée à des initiatives de construction de logements dans les camps, et afin d'améliorer les ressources mises à la disposition des jeunes et des personnes handicapées. L'Office s'est vu récompensé par l'esprit de coopération et d'entraide qui a caractérisé ses contacts avec l'Autorité palestinienne, laquelle a rendu hommage au rôle joué par l'UNRWA. Conformément à la décision 48/417 de l'Assemblée générale (10 décembre 1993) relative à la création de relations de travail entre la Commission consultative de l'Office et l'OLP, cette dernière a participé pour la première fois, en octobre 1995, à la réunion de la Commission en tant qu'observateur et a assisté en cette même qualité aux réunions ultérieures.

19. À la demande du Secrétaire général et conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 49/21 B du 2 décembre 1994 et 49/21 O du 13 avril 1995, l'Office a déboursé en juillet 1995, 5,5 millions de dollars, sous forme de contributions volontaires émanant de donateurs, afin de payer le salaire des 9 000 membres de la police palestinienne et couvrir certaines dépenses renouvelables, en conformité avec le mécanisme technique établi et en étroite coordination avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO). Aucune autre contribution n'a été reçue par la suite pour couvrir les salaires de la police, et le mandat de l'Office concernant ces paiements (résolution 49/21 O) est arrivé à expiration en décembre 1995. Le montant total déboursé par l'Office depuis le début de ses opérations en septembre 1994 jusqu'en juillet 1995 s'est élevé à 38,9 millions

de dollars. Les autres formes d'assistance à la police palestinienne comprenaient la fourniture des soins médicaux à Jéricho, et l'utilisation d'une école de l'Office, en juillet 1995, pour l'instruction à court terme des policiers.

20. L'UNRWA a continué de s'attacher à harmoniser les services avec l'Autorité palestinienne. Lors d'une réunion informelle des principaux donateurs et gouvernements hôtes, organisée à Amman en mai 1996, l'Office a présenté sa stratégie en matière d'harmonisation ainsi qu'un rapport détaillé sur les progrès réalisés jusque-là. Un consensus s'est dégagé concernant l'harmonisation. Les participants sont convenus qu'une harmonisation continue et renforcée, au niveau de la politique et de la planification était nécessaire entre l'UNRWA et l'Autorité palestinienne et également, dans une certaine mesure, avec les gouvernements hôtes. Le processus d'harmonisation avait pour objectif principal de normaliser les programmes et les services et de faciliter la mise en place de structures autonomes et efficaces. Ces efforts d'harmonisation, déployés par l'Office, devaient être vus d'une manière globale, même si des différences étaient observées dans les cinq zones d'opération, au niveau des approches et des concepts. Les gouvernements hôtes et l'Autorité palestinienne devaient avoir l'assurance que l'harmonisation n'entraînerait pas une diminution du financement. Les donateurs devaient être certains quant à eux que l'harmonisation serait ciblée sur la complémentarité, la compatibilité et la rentabilité, en vue d'une plus grande efficacité. La question relative à l'éventuelle dissolution de l'Office, une fois son mandat terminé, n'a pas été liée à la procédure d'harmonisation. Les délégués ont réaffirmé leur soutien dynamique à l'UNRWA et à ses activités destinées à fournir une assistance aux réfugiés palestiniens. Ils se sont déclarés satisfaits de la rapidité avec laquelle l'Office réagissait aux nouveaux défis qui surgissaient dans une situation en mutation constante. Les participants ont réaffirmé une conclusion à laquelle ils étaient parvenus durant la réunion des donateurs tenue à Amman en mars 1995 : il était prématuré de fixer une date butoir pour l'existence de l'UNRWA car il était impossible de prédire la durée de la période pendant laquelle les services de l'Office seraient encore nécessaires, avant qu'une solution concertée soit trouvée au problème des réfugiés palestiniens.

21. L'Office a pour tradition d'harmoniser ses services techniques avec ceux des gouvernements hôtes, afin de garantir une utilisation optimale des ressources et une meilleure fourniture des services, par le biais de politiques et de programmes coordonnés. La situation particulière, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, résultant de l'installation de l'Autorité palestinienne, a permis à l'Office d'adopter des mesures plus ambitieuses et prospectives en matière d'harmonisation. L'Office a adopté une approche diversifiée qui met l'accent sur les contacts entre hauts responsables, dans les départements du programme de l'UNRWA et de leurs homologues de l'Autorité palestinienne, la mise en place de mécanismes formels de coordination dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'aide d'urgence et des services sociaux, le partage des ressources humaines, la planification commune et l'implantation des infrastructures, et l'adoption des normes fixées par l'Autorité. Les progrès tangibles qui ont été réalisés durant la période étudiée, et qui sont exposés en détail au chapitre II du présent rapport ont englobé plusieurs résultats qui méritent d'être particulièrement notés. Un accord a été conclu entre l'UNRWA, l'Autorité palestinienne et l'Union européenne afin que l'Hôpital européen de Gaza devienne partie intégrante du réseau de soins de santé de l'Autorité. Ce consensus garantira la contribution optimale de l'Hôpital au sein de l'infrastructure sanitaire de la bande de Gaza. Toutefois, un problème est posé par la disponibilité continue des ressources pour l'achèvement de l'Hôpital et par les frais courants, notamment parce que la construction et l'équipement de

l'Hôpital devaient être terminés, en principe, avant la fin de 1996. Plusieurs mesures ont également été prises pour aligner les services éducatifs de l'Office sur ceux de l'Autorité palestinienne, y compris l'utilisation des programmes d'étude et des manuels de l'Autorité. Sept ambulances ont été remises à l'Autorité en vue de créer un réseau d'ambulances unifié.

22. L'UNRWA a continué de participer activement aux efforts multilatéraux de soutien au processus de paix et a contribué à l'amélioration des conditions socio-économiques des réfugiés palestiniens. L'Office a fait partie de la délégation des Nations Unies qui a participé à la réunion du groupe consultatif sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, en octobre 1995 à Paris; elle a également participé à la huitième réunion du groupe multilatéral sur la question des réfugiés, tenue à Genève en décembre 1995; aux réunions intersessions du groupe de travail; et à la Conférence ministérielle sur l'assistance économique au peuple palestinien, organisée à Paris en janvier 1996. Le groupe de travail multilatéral a exprimé son ferme appui aux activités de l'UNRWA et des autres institutions des Nations Unies venant en aide aux communautés de réfugiés et a souligné qu'il importait d'assurer à l'avenir un financement adéquat des activités de l'Office. L'Office a également participé aux initiatives multilatérales de coordination de l'aide fournie à la Cisjordanie et à la bande de Gaza et facilitée par l'UNSCO, en assurant le secrétariat du groupe de travail du Comité local de coordination de l'aide (LACC) concernant l'environnement. L'Office a joué un rôle actif au sein des groupes de travail sur la santé publique, l'éducation, l'infrastructure et le logement. En raison du bouclage prolongé de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, le groupe de travail LACC sur la création d'emplois a préparé, avec la participation de l'UNRWA, une nouvelle série d'avant-projets destinés à générer des emplois grâce à des interventions allant de l'introduction de programmes de formation à l'organisation d'activités d'assainissements. L'UNRWA a également participé à la préparation de plusieurs documents de stratégie sectorielle et de listes de priorités pour les Nations Unies, qui seront soumis aux donateurs à la fin de 1996. Ces réunions ont permis d'avoir des contacts positifs avec les donateurs, l'Autorité palestinienne et autres interlocuteurs; de plus, l'Office a eu la possibilité de présenter une liste de projets prioritaires et de discuter de questions présentant un intérêt commun.

23. Achevant un processus entamé en 1993, l'Office est entrée dans une nouvelle étape de son histoire, grâce au rapatriement de son siège dans sa zone d'opérations; conformément à la décision du Secrétaire général et aux résolutions de l'Assemblée générale 49/35 A du 9 décembre 1994 et 50/28 E du 6 décembre 1995. Pour la première fois depuis son départ de Beyrouth en 1978, l'Office au complet est revenu dans sa zone d'opérations. La réinstallation de l'UNRWA devait prouver l'attachement des Nations Unies au processus de paix, souligner sa confiance vis-à-vis de l'Autorité palestinienne, et contribuer au développement économique de la bande de Gaza. En ce qui concernait l'UNRWA, ce déménagement entraînait notamment des économies grâce au recrutement d'un personnel moins coûteux, tout en facilitant l'interaction avec les principaux interlocuteurs de l'Office et entre ses propres éléments constitutifs. Les préparatifs de la réinstallation ont effectivement commencé en février 1996 et la date cible du 15 juillet a été annoncée. Un dédoublement des équipes a permis d'accélérer l'achèvement d'un bâtiment de quatre étages destiné à héberger le siège à Gaza et dont le chantier avait commencé en octobre 1995. Des efforts considérables ont été faits pour bénéficier de ce transfert afin de rationaliser les activités du siège de l'UNRWA, pour intégrer les fonctions du siège aux activités entreprises sur le terrain, et pour réaliser des économies de coûts à plus long terme. La priorité a été donnée à l'installation

d'équipements de télécommunication, notamment par satellite, indispensables aux communications du siège, dans sa zone d'opérations comme à l'extérieur.

24. En juillet 1996, les départements suivants ont été transférés de Vienne à Gaza : Administration et ressources humaines; Affaires juridiques; Finances; Relations extérieures et Information. Le Bureau informatique, le secrétariat de la Caisse de prévoyance, la Commission mixte d'appel et l'Unité des archives ont rejoint le siège de l'Office à Amman, où se trouvaient déjà les trois départements des programmes principaux et plusieurs antennes logistiques. Au total 81 membres du personnel ont été transférés à Gaza y compris plusieurs personnes indispensables à l'installation de l'Office, recrutées sur la base de contrats à court terme. Six membres du personnel ont été recrutés, à Amman et à Gaza. Il a été décidé de reconstituer la Commission consultative à Amman, où elle sera desservie par le personnel du siège. Durant la période étudiée, des efforts ont été entrepris pour obtenir des fonds spéciaux destinés au transfert, en conformité avec l'opinion des donateurs de l'Office et de la Commission consultative qui estimaient que le transfert ne devait pas être financé au titre du budget ordinaire de l'Office. À la mi-1996, l'Office avait reçu 9,6 millions de dollars sous forme d'annonces de contributions et de contributions fermes alors que le budget total de transfert était de 13,5 millions de dollars. Durant ce processus, l'Office a attaché la plus haute importance à ce que le siège soit capable de fonctionner efficacement à plus long terme, à partir de Gaza. À cet égard, il est particulièrement préoccupé par les contraintes imposées à ses opérations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'Office est satisfait des efforts déployés par l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien afin de faciliter et d'accélérer le transfert et il apprécie en particulier le dédouanement rapide, par les autorités israéliennes, de la plupart des livraisons de matériel destinées au siège.

25. La situation financière de l'UNRWA a continué de se détériorer, avec un déficit de 8,4 millions de dollars en 1995 et un quatrième déficit budgétaire consécutif prévu pour 1996. En général, le déficit vient de ce que certains donateurs n'ont pu augmenter leurs contributions pour contrebalancer l'accroissement annuel du budget de l'UNRWA, qui est de 5 %. L'augmentation du budget est elle-même un minimum qui permet à l'Office de maintenir ses services aux niveaux actuels, face à l'accroissement naturel de la population de réfugiés et à l'inflation. Durant la période étudiée, plusieurs facteurs spécifiques ont également influencé la situation financière de l'Office, par exemple dépenses indispensables dépassant les plafonds budgétisés, par suite de besoins inattendus dans les zones d'opération, non paiement d'une contribution annoncée par un important donateur, représentant 2,6 millions de dollars, et non versement des remboursements dus à l'Office pour frais de port et taxe à la valeur ajoutée. En outre et avec l'assentiment de ses donateurs, l'Office a décidé d'insérer dans son budget 1996-1997 un crédit annuel de 12,7 millions de dollars pour couvrir, en cas de dissolution éventuelle de l'UNRWA, le paiement des indemnités de son personnel, totalisant 127 millions de dollars. Les retards et les déficits financiers relatifs au financement du transfert du siège de l'Office et le projet de l'Hôpital européen de Gaza ont nécessité l'octroi d'avances au titre du Fonds général, ce qui a encore accru les difficultés financières de l'Office.

26. Face à un déficit qui est désormais structurel, l'Office a déployé tous ses efforts, durant la période étudiée, pour équilibrer ses recettes et ses dépenses. Le train de mesures d'austérité, imposées les années précédentes et totalisant 14,2 millions de dollars, s'est poursuivi et 12 millions de dollars, destinés à des augmentations de salaire, ont été reportés de 1995 à 1996. L'Office a également été touché par l'initiative de confinement des coûts que

l'ONU a appliquée à son budget ordinaire. L'impossibilité d'améliorer la situation financière de l'Office a débouché en juin 1996 sur l'introduction de mesures supplémentaires d'austérité d'un montant de 9 millions de dollars, y compris le gel du recrutement à certains postes et des réductions des crédits affectés aux secteurs suivants : construction, entretien, hospitalisation, fournitures médicales, travail temporaire, véhicules, ordinateurs, équipements et approvisionnements. Néanmoins, l'Office devait faire face, au milieu de 1996, à un déficit total estimé à 45,2 millions de dollars, dont 9,3 millions de dollars pour le déficit de base; 23,2 millions de dollars représentant le coût de rétablissement des mesures d'austérité introduites en février 1993 et en juin 1996; et 12,7 millions de dollars pour la réserve prévue pour d'éventuelles indemnités de licenciement.

27. Dans ce contexte, l'Office s'est préoccupé de plus en plus de l'effet cumulé des déficits et des mesures de réduction enregistré les années précédentes, sur sa capacité d'offrir des services de qualité aux réfugiés palestiniens. La pénurie de fonds a empêché d'accroître les services en fonction de la demande, tandis que les restrictions successives ont progressivement détérioré le niveau des services et provoqué des coûts à plus long terme. Les contrôles stricts exercés sur les postes et les augmentations de salaire ont entraîné des charges de travail dépassant les normes établies pour assurer le bon fonctionnement des programmes, en particulier pour les membres du personnel spécialisé, par exemple, ingénieurs, enseignants, comptables. Les écoles ont été surpeuplées en permanence, et ont travaillé par double roulement d'effectif. Des insuffisances ont été notées au niveau de l'enseignement et des capacités de gestion et d'inspection. Les infrastructures de santé ont été surchargées : les médecins ont examiné en moyenne 94 patients par jour et des contrôles très stricts ont été instaurés en matière de durée d'hospitalisation. Les travailleurs sociaux, qui étaient chacun responsable en moyenne de 250 familles démunies, n'ont pas été en mesure d'assurer un suivi efficace. En décembre 1995, le personnel de l'Office s'est mis en grève pendant trois semaines en Cisjordanie. La situation a été résolue grâce à l'octroi d'une augmentation de salaire de 8 % en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, mais elle a clairement révélé les difficultés rencontrées par l'Office pour faire face au problème des salaires. Les coupes effectuées en matière de frais d'entretien ont entraîné la détérioration des installations et des équipements. Les réductions concernant les frais de mission et la formation ont empêché les gestionnaires de donner des services d'orientation et de soutien technique adéquats. Les réductions dans le domaine de la vérification des comptes ont empêché l'Office de contrôler et de superviser adéquatement ses opérations.

28. Les effets cumulés des déficits et des mesures d'austérité appliquées au cours des dernières années ont érodé la capacité de l'Office de conserver les fonctions essentielles qu'il joue à l'égard des réfugiés suivant son mandat et son rôle historique. La situation est devenue insoutenable. En l'absence de fonds supplémentaires permettant de compenser le déséquilibre de ses recettes et dépenses, l'Office devait choisir entre l'insolvabilité progressive tout en voyant le niveau et la qualité de ses services poursuivre leur déclin; la prise de décision difficile de cesser complètement certains programmes de base et autres éléments essentiels. L'Office constituant, ce qu'on reconnaissait, un élément décisif pour la stabilité de la région et soutenant beaucoup le processus de paix, une réduction importante des services aurait des conséquences particulièrement négatives. Dans le contexte actuel, une telle mesure serait perçue comme une élimination progressive de l'Office, avant même qu'une solution ait été apportée au problème des réfugiés, et une dénégation de la part de la communauté internationale, de ses engagements envers la communauté des réfugiés. Elle imposerait également un fardeau injuste aux gouvernements hôtes et à

l'Autorité palestinienne et mettrait en danger toute harmonisation ultérieure avec cette dernière.

29. Dans le même temps, le maintien d'un statu quo pourrait techniquement mettre l'Office en faillite. Les relations de l'Office avec la communauté des réfugiés étaient déjà visiblement en perte de vitesse, à la suite de la dégradation des services. Dans sa résolution 50/28 A, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation que le déficit structurel de l'Office entraînait un déclin certain des conditions de vie des réfugiés palestiniens et risquait d'avoir, par conséquent, des répercussions négatives sur le processus de paix. L'Assemblée générale a prié instamment tous les gouvernements de déployer d'urgence tous leurs efforts pour répondre aux besoins prévisibles de l'Office, notamment en vue du transfert du siège à Gaza. À cet égard, une différence très nette a été observée entre, d'une part, les fonds généreux accordés notamment au renforcement des infrastructures de l'Office et, d'autre part, les contraintes financières imposées aux activités essentielles de celle-ci. Le déséquilibre signifiait, par exemple, que l'Office disposait de moyens financiers pour remplacer les écoles endommagées par de nouveaux bâtiments mais ne parvenait pas à recruter des instituteurs. Il était donc essentiel et urgent que l'Office, les donateurs et les gouvernements hôtes réexaminent ensemble les priorités et recherchent toutes les options permettant de résoudre cette situation. Une réunion extraordinaire a été prévue pour septembre 1996 afin d'aborder ces questions.

30. Afin de promouvoir l'autonomie des réfugiés et garantir la viabilité à long terme de ses programmes et services, l'UNRWA a continué de mettre l'accent sur la participation des communautés de réfugiés en tant qu'aspect fondamental de ses activités de développement social. Grâce à la participation communautaire, qui donne une valeur supplémentaire aux activités de l'Office financées par des donateurs, l'Office a voulu impliquer activement les réfugiés dans la distribution de services, aider la communauté de réfugiés palestiniens à être plus responsables de son avenir, et garantir la durabilité de ses programmes et services dans un environnement en mutation rapide. Dans la mesure du possible, les réfugiés ont été invités à participer à la fourniture des services dont ils bénéficiaient. Les familles d'élèves réfugiés ont apporté des contributions bénévoles pour entretenir les locaux scolaires et fournir du matériel supplémentaire et autres approvisionnements, sauf dans la bande de Gaza. Les malades ont participé au financement des frais médicaux en apportant leur quote-part aux frais d'hospitalisation et en couvrant le coût des examens spécialisés et des aides. La méthode des contributions nominales et du partage des coûts n'a pas été appliquée aux personnes démunies.

31. L'Office a encouragé l'autonomie des communautés en créant des institutions et en adoptant diverses initiatives. Des comités locaux ont administré plus de 60 % des centres exécutant des programmes en faveur des femmes et l'ensemble des centres communautaires de réhabilitation et centres d'activités pour jeunes. Dans ce contexte, l'Office a accordé son appui financier et technique et a facilité l'autogestion et la viabilité financière. Dans le cadre de projets d'auto-assistance concernant la remise en état d'habitations, le pavage des routes et le raccordement des maisons aux réseaux d'adduction d'eau et de tout-à-l'égout, l'Office a fourni des matériaux et offert son assistance technique et a bénéficié en contrepartie de l'aide de la main-d'oeuvre locale. Les bénévoles se sont occupés de l'entretien et de l'amélioration des établissements scolaires de l'Office, ont remplacé les instituteurs durant les bouclages de la Cisjordanie, organisé des cours dans les centres exécutant des programmes en faveur des femmes, travaillé à la remise en état des camps et participé aux initiatives d'éducation sanitaire et de promotion de l'hygiène.

En Cisjordanie, l'hôpital de Qalqilia a reçu un soutien particulièrement enthousiaste de la part de la communauté locale, qui a mis à sa disposition des professionnels supplémentaires, de la main-d'oeuvre qualifiée pour les travaux d'entretien de routine, du matériel et de l'ameublement. La municipalité de Qalqilia a offert gratuitement à l'hôpital des locaux, des équipements collectifs et des services d'assainissement et a demandé en contrepartie que les malades démunis, non réfugiés, soient admis à l'hôpital. L'infrastructure de l'Office, en particulier dans le secteur de l'éducation, a bénéficié de contributions privées destinées à la construction et à l'amélioration des installations, ainsi que des dons sous forme de matériel, de fournitures et de terrains à bâtir.

32. Durant la période étudiée, l'UNRWA a accordé une attention accrue à l'évolution du contexte dans lequel elle opère depuis la signature de la Déclaration de principes. Parmi les questions de politique et de fonctionnement qui revêtent une importance particulière pour l'Office, il convient de citer les aspects suivants : possibilité d'aboutir à une solution consensuelle sur la question des réfugiés palestiniens et donc, à la fin du mandat de l'UNRWA, mise en place de l'Autorité palestinienne en tant que partenaire étroitement associé à l'Office, atmosphère internationale caractérisée par une réduction des budgets d'assistance, retour du siège de l'Office dans la zone d'opérations et double siège. On est convenu que les structures existantes devaient être améliorées pour permettre à l'Office de répondre aux défis actuels et de continuer à jouer un rôle actif à l'avenir. La rationalisation des structures et des opérations et la réévaluation des méthodes de gestion et d'administration ont été identifiées comme étant des secteurs stratégiques qui devaient faire l'objet d'améliorations majeures. À la suite de plusieurs évaluations internes et externes de certains aspects du fonctionnement de l'Office et de discussions exhaustives entre gestionnaires de haut niveau, le Commissaire général a décidé de procéder à une étude de gestion, avec l'aide de consultants extérieurs. Il est à espérer que cet exercice permettra de lancer un processus de réformes institutionnelles qui rendra l'UNRWA mieux à même de faire face plus efficacement aux besoins des réfugiés palestiniens, en s'adaptant mieux à l'évolution de la situation sur le terrain. Les plans d'étude de gestion, proposés par l'Office, ont été confirmés sans exception lors d'une réunion officieuse qui s'est tenue à Amman en mai 1996.

33. Les rapports entre l'UNRWA et le Gouvernement jordanien sont restés excellents, grâce à une coopération étroite dans divers domaines et à l'appui actif du Gouvernement aux activités de l'Office. Les réfugiés vivant en Jordanie — qui constituent la population la plus importante pour toutes les zones d'opération — ont continué d'avoir accès aux services publics et de jouir d'un niveau de vie relativement élevé, même si une certaine dégradation a été observée au niveau des conditions économiques et sociales. Les familles de réfugiés ont continué de se faire enregistrer et ont poursuivi le transfert de leurs enfants des établissements de l'Office vers les écoles publiques, tendance qui avait déjà été relevée dans le rapport de l'année précédente. À la demande des autorités jordaniennes et palestiniennes, l'Office a suspendu l'application de sa décision visant à geler l'inscription d'étudiants désireux de suivre les cours de la faculté de pédagogie du Centre de formation d'Amman et a entrepris de rechercher des fonds spéciaux pour cette faculté. Un premier groupe de stagiaires recevant une formation en cours d'emploi sera diplômé en août 1996 (diplôme homologué de spécialisation en sciences de l'éducation). L'Office a atteint son objectif concernant le remplacement de tous les bâtiments scolaires préfabriqués qui avaient été endommagés en Jordanie et a créé quatre nouveaux centres pour les élèves éprouvant des difficultés scolaires. En Jordanie, les taux des contributions volontaires concernant les établissements scolaires de

l'Office ont également été révisés. L'Office et le Département des affaires palestiniennes ont poursuivi leur coopération étroite dans le cadre d'un projet destiné à améliorer les conditions d'hygiène du milieu dans les camps, complétant ainsi les initiatives prises par le Gouvernement dans ce secteur. Le Gouvernement jordanien a annoncé des dépenses totalisant 263 millions de dollars et concernant les services fournis aux réfugiés palestiniens et aux personnes déplacées, durant la période étudiée. Ces dépenses couvrent les aspects suivants : éducation, subventions pour l'approvisionnement en carburant, soins de santé, électricité, rations alimentaires, sécurité et défense, services sociaux, adduction d'eau et tout-à-l'égout, et divers projets et services organisés dans les camps. Le budget de l'UNRWA pour 1996 consacré aux programmes en cours en Jordanie s'élevait à 74,3 millions de dollars. L'Office a accueilli favorablement la signature par les Gouvernements israélien et jordanien d'une série d'accords de coopération sectorielle, dans le cadre de l'exécution du Traité de paix d'octobre 1994.

34. Au Liban, les conditions socio-économiques des réfugiés palestiniens ne se sont pas améliorées. Ceux-ci ont toujours un accès limité aux services publics, souffrent de contraintes en matière d'activités commerciales et connaissent des restrictions dans de nombreux secteurs de l'emploi. Dans les camps, les conditions précaires de vie et de logement se sont traduites par une forte demande d'aide d'urgence et de remise en état des habitations, alors que le Liban héberge la plus grande proportion de réfugiés (10 %) inscrits au programme d'aide urgente. Les barèmes révisés de copaiement des frais d'hospitalisation n'ont pas été introduits au Liban en raison des besoins aigus qui existent dans cette zone d'opération où l'UNRWA est resté le seul dispensateur de soins de santé pour les réfugiés palestiniens. Des mesures initiales ont été prises dans le cadre d'un projet destiné à améliorer l'hygiène du milieu dans huit camps; le projet de construction d'égouts à l'intérieur du camp d'El-Buss a été achevé. Le Bureau local pour le Liban et ses entrepôts centraux ont été transférés dans de nouveaux locaux combinés et la base d'enregistrement informatique a été déchargée sur le terrain. La décision prise par le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne en août 1995 stipulant que les Palestiniens devraient quitter le pays, a eu des répercussions particulières au Liban où nombreux de ces Palestiniens avaient vécu. En conséquence, les autorités libanaises ont exigé, à partir de cette décision, que les réfugiés palestiniens porteurs de documents de voyage libanais, souhaitant sortir du pays ou y revenir, obtiennent un visa préalable. L'Office s'inquiétait également de la promulgation d'une nouvelle loi sur les loyers qui devait s'appliquer aux organisations internationales. Si elle était appliquée aux locaux de l'Office, cette loi entraînerait une augmentation catastrophique des loyers payés par l'UNRWA, principalement en ce qui concernait les écoles. L'Office a continué d'entretenir des rapports très constructifs avec le Gouvernement libanais. Les dépenses engagées pour les réfugiés palestiniens durant la période étudiée ont atteint 297 000 dollars pour l'administration et la location des camps, ainsi que des dépenses supplémentaires destinées à l'éducation et à la sécurité et aux paiements effectués par le Fonds central pour les handicapés. Le budget des programmes de l'Office en cours au Liban a été fixé à 39,9 millions de dollars pour l'année 1996.

35. Au Liban, la sécurité a continué de se dégrader considérablement durant la période étudiée, du fait de l'escalade du conflit dans les zones contrôlées par Israël, dans le sud du pays. À la suite d'une recrudescence de la violence et d'attaques de représailles dans les zones civiles situées de part et d'autre de la frontière, des hostilités majeures ont eu lieu du 11 au 26 avril 1996. Selon les rapports, environ 300 000 civils libanais ont fui leur domicile à cause des combats qui se concentraient dans le sud du Liban. L'armée israélienne a

également attaqué occasionnellement d'autres objectifs, notamment Beyrouth. Même si un exode massif des réfugiés palestiniens n'a fort heureusement pas eu lieu, l'UNRWA a mis en place une vaste opération de secours pour faire face aux besoins d'aide humanitaire provoqués par le conflit. Des aliments de base et des fournitures médicales et autres ont été distribués durant trois semaines à près de 13 000 familles de réfugiés résidant dans les zones de Saïda et de Tyr, sous escorte assurée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (UNIFIL). Quelque 600 personnes déplacées, dont le tiers était des réfugiés palestiniens, ont trouvé un abri provisoire dans trois écoles de l'Office situées à Saïda et dans une école de Beyrouth. Un soutien logistique destiné à répondre aux besoins des personnes déplacées a été assuré à la demande des pouvoirs publics, des autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Les combats ont entravé les opérations régulières de l'Office et ont notamment nécessité le prolongement de l'année scolaire, afin de compenser la fermeture des écoles.

36. Durant la période étudiée, la coopération entre l'UNRWA et le Gouvernement de la République arabe syrienne s'est poursuivie à un niveau élevé. Une attention particulière a été consacrée au secteur de la santé publique. L'Office a collaboré avec le Ministère de la santé en ce qui concerne l'éradication et le suivi des maladies et la planification de la famille. Le programme d'épargne collective et de prêts communautaires s'est considérablement développé. L'Office a payé une taxe sur le diesel, tout en protestant de façon à pouvoir immatriculer ses véhicules dans la zone d'opérations; le coût supplémentaire s'est élevé à 78 000 dollars. Toutefois, des efforts sont en cours pour résoudre cette question. Des familles de réfugiés résidant dans le camp de Jaramana ont continué à être transférées dans un complexe d'habitations situé à Husseinieh. En mars 1996, le taux de change de la livre syrienne a été modifié, ce qui a permis à l'Office de réduire son déficit budgétaire. Le Gouvernement a annoncé, pour la période étudiée, des dépenses destinées aux réfugiés palestiniens représentant 37,8 millions de dollars. Ces dépenses couvraient les secteurs suivants : éducation, approvisionnements, logement et énergie, sécurité, administration, soins de santé, services sociaux et divers. Le budget 1996 de l'Office pour les programmes en cours en Syrie s'élève à 27,3 millions de dollars.

37. L'UNRWA a poursuivi son étroite collaboration avec plusieurs institutions des Nations Unies, y compris l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés (UNSCO) et l'Organisation mondiale de la santé. L'UNESCO et l'OMS ont continué d'accorder une assistance technique aux programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA, notamment en envoyant des experts. Durant la période étudiée, les initiatives interinstitutions ont inclus les mesures suivantes : surveillance conjointe par l'UNRWA et le HCR de la situation des Palestiniens contraints de quitter la Libye, soutien accordé par l'UNIFIL aux opérations d'aide humanitaire d'urgence de l'UNRWA au Liban, coordination avec l'UNTSO en ce qui concerne la sécurité du personnel des Nations Unies en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'Office a renforcé la composante d'éducation à la paix de son programme scolaire, en distribuant un choix de documents préparés par l'UNESCO à l'intention de l'UNRWA qui devait les distribuer dans ses écoles et centres de formation, en particulier en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les programmes de l'Office ont également été enrichis par la coopération et la coordination effectuées avec des organisations locales et non gouvernementales, dans les cinq zones d'opération. L'UNRWA a poursuivi ses contacts avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. Il a participé à une réunion générale sur la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des États arabes organisée à Vienne en juillet 1995, et à la cinquième réunion conjointe UNRWA-

Ligue arabe sur les services éducatifs destinés aux réfugiés palestiniens (décembre 1995). L'UNRWA a également coparrainé, avec la Ligue arabe et l'UNESCO, en juin 1996, un séminaire consacré à l'éducation des Palestiniens. Par le biais du Conseil des ministres de la Ligue arabe, l'UNRWA a demandé instamment aux gouvernements arabes de porter collectivement leurs contributions au budget ordinaire de l'Office à 10 millions de dollars en 1996. En septembre 1995, le Commissaire général a également participé à la deuxième réunion du groupe des personnes éminentes de l'Organisation de la Conférence islamique et a assuré la présidence du Comité des affaires économiques et sociales/sciences et technologie.

38. Au milieu de 1996, les perspectives offertes aux réfugiés palestiniens et à l'Office étaient moins prometteuses qu'un an auparavant. Le tournant décisif de l'histoire des réfugiés palestiniens qui semblait poindre à l'horizon à cette époque, ne s'est pas produit. Alors qu'il avait prévu des progrès au niveau du processus de paix au Moyen-Orient et qu'il envisageait les implications positives d'une solution apportée à la question des réfugiés palestiniens, l'Office s'est trouvé, au contraire, face à un environnement fragilisé, caractérisé par une angoisse croissante en matière de sécurité, un accent mis sur les contradictions plutôt que sur les intérêts complémentaires entre parties concernées, et une remise en question accrue de la voie suivie en septembre 1993.

39. Malgré certaines mesures encourageantes, une solution exhaustive au problème des réfugiés semblait encore plus éloignée qu'auparavant. Les réfugiés n'avaient pas pu tirer pleinement avantage des efforts de paix, et devaient faire face à des restrictions accrues et à la détérioration de leurs conditions de vie. La majorité des réfugiés était encore contrainte à lutter pour répondre à ses besoins vitaux : éducation des enfants et des jeunes gens, soins de santé de base et bien-être, possibilité de gagner sa vie et de devenir autonome. La meilleure chance d'amélioration future semblait résider dans la reprise du processus de paix au Moyen-Orient, conformément au cadre déjà accepté. Plus particulièrement, les négociations relatives au statut final devaient permettre de progresser sur la voie d'une solution définitive au problème des réfugiés et à d'autres questions.

40. Dans le cadre d'un partenariat avec les réfugiés, d'une coopération avec les autorités hôtes et avec l'appui de la communauté internationale, l'UNRWA faisait ce qu'il pouvait pour tenter de répondre aux besoins de ses administrés. Les réfugiés faisaient eux-mêmes des efforts admirables pour améliorer leur vie et prendre en charge leur destin. Mais il restait encore beaucoup à faire. De son côté, l'UNRWA était pris entre les besoins humanitaires croissants de la population qu'il avait servie durant des décennies et la limitation des ressources mises à sa disposition. Les mesures adoptées par l'Office pour faire face à ses déficits structurels répétés menaçaient d'entraîner une grave détérioration de la qualité et du niveau de ses services. Le coût humain n'aurait fait qu'augmenter en cas d'une réduction des services découlant de la crise financière de l'Office. Celui-ci se heurtait à des difficultés provoquées par les restrictions imposées à ses opérations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, notamment en ce qui concernait la liberté de mouvement de son personnel.

41. L'UNRWA s'est trouvé dans une situation de plus en plus insoutenable en ce qui concerne la possibilité d'exercer son rôle traditionnel et son mandat. En tant que soutien d'un des groupes de population les plus démunis dans sa zone d'opérations, et assurant depuis des générations la survie de plusieurs milliers de réfugiés et de familles, l'Office a toujours joué le rôle d'élément

stabilisateur au sein d'une région en ébullition constante. L'UNRWA est devenu le symbole de l'engagement de la communauté internationale à l'égard des réfugiés palestiniens. Au cours de ces dernières années, il a soutenu de façon décisive le processus de paix, ce qui a été largement reconnu. Dans ce contexte, une réduction importante des services de l'Office, en particulier à ce moment critique, aurait des conséquences préjudiciables pour la population des réfugiés et ne servirait certainement pas les intérêts individuels ou collectifs des parties concernées. En conséquence, il importe de trouver de toute urgence les moyens qui permettront à l'Office de répondre, dans des conditions acceptables, aux besoins essentiels des réfugiés.

II. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE L'OFFICE

A. Éducation

42. L'Office a continué à coopérer avec l'Autorité palestinienne à qui elle apporte une assistance dans le secteur de l'éducation, grâce à l'adoption de toute une série d'actions pratiques, afin de mieux harmoniser ses services d'éducation avec ceux qui sont dispensés par l'Autorité. Durant l'année scolaire 1995/96, les établissements scolaires de l'Office situés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont utilisé les plans d'étude de l'Autorité relatifs au cycle d'enseignement fondamental, ainsi que les manuels prescrits par l'Autorité, bien que le manque de fonds ait empêché l'Office d'engager tous les enseignants nécessaires. Pour la première fois, l'Office s'est procuré des manuels pour ses écoles de Cisjordanie, directement auprès de l'Autorité et à un coût supplémentaire qu'il a couvert lui-même; des dispositions identiques ont été prises pour les écoles de l'Office situées à Gaza (année scolaire 1996/97). Le calendrier scolaire 1995/96 a également été coordonné : début de l'année; examens; vacances et jours fériés officiels, religieux et nationaux. L'UNRWA a fait sienne la politique de l'Autorité visant à cesser progressivement de nommer des titulaires de diplômes de deux ans en tant qu'instituteurs en Cisjordanie, d'ici à l'année scolaire 1997/98, ce qui a également entraîné un coût supplémentaire. Le personnel de l'Office a participé à la conception et à la mise au point d'un programme d'études palestinien, par le biais du Comité de préparation des programmes scolaires de l'Autorité palestinienne et l'Office s'est vu confier un rôle pilote dans la révision du plan de formation professionnelle de l'Autorité. Dans le secteur de l'éducation, la délimitation géographique de l'infrastructure a été coordonnée afin d'éviter les doubles emplois en matière de construction d'écoles : l'UNRWA a reçu six sites en 1995, conçus initialement pour les nouvelles écoles de l'Autorité dans la bande de Gaza. La faculté de pédagogie située dans les deux centres de formation de l'Office, à Ramallah, a été officiellement reconnue par le Conseil de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, en mai 1993, et l'Office a préparé une demande d'accréditation spéciale grâce à laquelle les diplômes de la faculté seraient pleinement reconnus. En 1994/95, l'Autorité a mis un terme à la formation pédagogique des enseignants dans les écoles normales de Cisjordanie, considérant que l'UNRWA se chargerait de cette fonction, qui viendrait s'ajouter à la formation dispensée par les universités locales. En novembre 1995, l'Office a remis à l'Autorité un programme de formation et des instructions concernant la formation en cours d'emploi des instituteurs principaux. Le personnel pédagogique de l'UNRWA a fourni son assistance dans le cadre de cours de formation en cours d'emploi organisés par l'Autorité et a coopéré avec celle-ci au niveau du placement des enseignants et de l'orientation. L'Office a également coordonné ses activités avec l'Autorité en acceptant dans ses écoles les enfants des familles de réfugiés qui étaient arrivées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avec la création de l'Autorité. Tous ces efforts ont amélioré la compatibilité et l'interdépendance des réseaux d'enseignement parallèles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
La coopération avec l'Autorité palestinienne dans le secteur de l'éducation est réglé par le mémorandum d'accord signé en mai 1994 et par lequel l'UNRWA et l'OLP avaient pour objectif de développer et d'améliorer le processus d'enseignement, à tous les niveaux, dans les établissements scolaires et les entres de formation de l'UNRWA situés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et ont créé à cet effet un comité mixte de coordination.

43. Dans les cinq zones d'opérations, les 637 écoles de l'UNRWA ont accueilli 421 854 élèves, principalement dans le cycle primaire, soit 12 993 élèves de plus que durant la période d'inscription précédente, dont 11 088 pour la seule

bande de Gaza. S'il est vrai que cette augmentation est due principalement à l'accroissement naturel de la population de réfugiés palestiniens, les déplacements des familles palestiniennes dans la région et le transfert de leurs enfants d'écoles n'appartenant pas à l'Office à des établissements de l'UNRWA, ont joué un rôle important dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et au Liban. En Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, les écoles de l'Office ont suivi les programmes scolaires des pays hôtes. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, elles ont utilisé respectivement les programmes jordanien et égyptien adoptés par l'Autorité palestinienne. Le programme d'enseignement de base de l'Office comportait un cycle élémentaire de six ans et un cycle secondaire inférieur de trois ou quatre ans, en fonction des normes locales; un cycle secondaire de trois ans a également été proposé dans le seul établissement secondaire de l'UNRWA, au Liban. Le huitième plan de travail biennal a mis l'accent sur l'enrichissement des programmes scolaires et sur la formation des instituteurs en cours d'emploi, en tant que priorités pour l'année 1996-1997. Dans toutes les zones d'opérations, excepté Gaza, des contributions nominales suivant des taux arrêtés ont été payées par les élèves et par les stagiaires, sur une base volontaire, afin d'améliorer les infrastructures scolaires. L'enseignement est resté le principal domaine d'activité de l'UNRWA, puisqu'il emploie 14 863 enseignants, représentant 70 % de l'ensemble du personnel de l'Office. Le budget de fonctionnement destiné à l'enseignement était de 159,1 millions de dollars pour 1996, soit 47 % du budget total.

44. Dans les cinq zones d'opérations, le nombre de places de formation offertes par les huit centres de formation professionnelle et technique de l'Office est passé à 4 624, ce qui représente 56 places de plus qu'au cours de la période d'inscription précédente. Toutefois, l'immatriculation réelle est tombée à 4 345, principalement en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les stagiaires de Gaza, inscrits dans les centres de formation situés en Cisjordanie, d'obtenir des autorités israéliennes les autorisations nécessaires. Vingt-trois cours de formation professionnelle de deux ans, au niveau postprimaire, ont été proposés pour les branches suivantes : mécanique, électricité, métaux et construction, en plus des cours destinés aux jeunes femmes : confection, coiffure et esthétique. Vingt-cinq cours de deux ans, semi-professionnels/techniques, ont été proposés au niveau postsecondaire, permettant d'assurer une formation dans toute une série d'aptitudes techniques, paramédicales et commerciales. Les cours offerts par certains centres de formation de l'Office varient en fonction du marché local du travail et de la disponibilité d'autres structures de formation. De plus, 194 stagiaires se sont inscrits à 10 cours de courte durée (12 à 20 semaines) organisés en Jordanie, au Liban et en Cisjordanie, portant sur les branches suivantes : secrétariat de direction, maçonnerie, carrelage, décoration intérieure, plomberie, électricité et réparation. Durant la période en question, le programme d'enseignement de l'Office a encore été renforcé grâce à l'ajout de trois cycles de deux ans et de sept cycles de courte durée. L'orientation professionnelle des diplômés a été coordonnée par le biais d'un bureau de placement et d'orientation situé au siège de l'Office à Amman.

45. Une formation en cours d'emploi préalable à l'entrée en fonctions et débouchant sur une licence universitaire, a été dispensée par la faculté de pédagogie créée en septembre 1993 en réponse à la demande du Gouvernement jordanien, qui exigeait que les enseignants primaires soient titulaires d'un diplôme décerné au terme de quatre années d'études. Le programme théorique de quatre ans sanctionné par un titre universitaire dans plusieurs disciplines pédagogiques, a été dispensé par les centres de formation d'Amman et de Ramallah à 690 diplômés de l'enseignement secondaire, dont 454 femmes. Le programme de formation de trois ans en cours d'emploi dispensé par le Centre pédagogique

d'Amman, et dont l'objectif était d'améliorer les compétences des enseignants UNRWA détenteurs d'un certificat de deux ans et voulant obtenir une licence universitaire, a été suivi par 564 enseignants de l'Office, dont 182 femmes. À la mi-1996, un diplôme de niveau universitaire a été décerné pour la première fois par l'UNRWA au groupe initial de diplômés des programmes avant emploi et en cours d'emploi. De plus, 651 instituteurs, maîtres d'écoles, inspecteurs et instructeurs d'enseignement professionnel et technique ont bénéficié du programme ordinaire de formation en cours d'emploi de l'Office. L'Institut des sciences de l'éducation UNRWA/UNESCO, unité spécialisée de formation pédagogique en cours d'emploi situé au siège de l'UNRWA à Amman, a conservé la responsabilité globale du programme de formation pédagogique en cours d'emploi qui a été mis en oeuvre par un Centre distinct de développement de l'éducation, dans chaque domaine d'opération. Les cycles de cours proposés comprennent un diplôme d'aptitudes pédagogiques décerné au terme de deux ans de formation et des cours d'une année destinés à améliorer les compétences des inspecteurs et des cadres administratifs et à habituer les enseignants aux changements introduits dans des programmes scolaires par les gouvernements des pays hôtes et l'Autorité palestinienne; il s'agit également de cours généraux en méthodologie et techniques pédagogiques.

46. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, on continue à s'inquiéter des effets que pouvaient avoir les perturbations subies par le programme d'enseignement de l'Office sur les études. Bien que les établissements d'enseignement aient été pour la plupart en mesure de fonctionner normalement durant toute l'année, les restrictions de mouvement imposées par les autorités israéliennes continuent d'entraver l'accès aux services éducatifs de l'Office et affectent leur qualité. Outre le problème des stagiaires masculins de Gaza, qui éprouvaient des difficultés à obtenir l'autorisation d'étudier dans les centres de formation de Cisjordanie, les bouclages imposés par les Israéliens ont souvent empêché, parfois durant de longues périodes, les éducateurs de l'UNRWA et les autres membres du personnel enseignant, résidant en Cisjordanie, d'atteindre leur lieu de travail. Le bouclage strict de la Cisjordanie, au début de février 1996, a empêché les enseignants, jusqu'à la fin de juin 1996, d'avoir accès aux huit établissements de l'Office situés à l'intérieur de la municipalité de Jérusalem; l'Office s'efforce actuellement de résoudre ce problème avec les autorités israéliennes. Les deux premières semaines de bouclage ont empêché les enseignants d'atteindre leur lieu de travail, dans l'ensemble de la zone. Le redéploiement des effectifs et l'allongement de l'année scolaire ont permis de compenser en partie les effets de ce bouclage.

47. Dans les établissements scolaires, l'UNRWA a poursuivi ses efforts afin de maintenir les normes d'éducation et d'encourager la performance des élèves. Des programmes sur mesure ont été conçus pour les enfants présentant des besoins spéciaux. L'UNRWA s'est efforcé de compenser les perturbations cumulées résultant, au niveau de l'éducation, des périodes de troubles précédentes, dans différentes zones d'opérations. Afin d'aborder ces problèmes, des tests de contrôle ont été organisés à intervalles réguliers afin de détecter les faiblesses dans les connaissances de base et différents remèdes ont été introduits, notamment sous forme de cours de rattrapage, d'heures de cours supplémentaires, de contrôles complémentaires des élèves, de programmes audiovisuels et de préparation/distribution de matériaux pédagogiques destinés à enrichir les programmes, de pochettes d'auto-apprentissage et d'instructions à l'intention des enseignants. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'Office s'est efforcé de pallier les conséquences encore présentes de l'Intifada et des contre-mesures adoptées par Israël; au Liban, l'accent a été mis sur les séquelles de l'interminable guerre civile. De plus, 1 360 élèves en difficulté ont été intégrés dans le programme ordinaire d'enseignement de l'Office durant

la période étudiée grâce à une formation spéciale dispensée par 45 centres pour élèves "à problèmes".

48. L'infrastructure éducative de l'Office continue d'être affectée par l'augmentation croissante des inscriptions et par des possibilités d'expansion limitées. La pénurie chronique de locaux scolaires fait qu'il est souvent nécessaire d'héberger deux écoles, administrées séparément, dans un même bâtiment et de les faire travailler le matin ou l'après-midi, par roulement. Cette pratique réduit la journée scolaire, entraîne une surutilisation des équipements et prive les élèves d'activités extrascolaires. Durant l'année scolaire 1995/96, les 637 établissements scolaires administrés par l'Office ont fonctionné dans 404 bâtiments sur la base d'un double taux de rotation de 69 %. De plus, 18 % des écoles administrées ont été hébergés dans 84 bâtiments loués qui n'avaient pas été initialement conçus pour servir d'écoles et qui ne disposaient donc pas d'espaces de classes suffisants, d'éclairage adéquat et de ventilation et d'équipements auxiliaires, par exemple, laboratoires, bibliothèques et cours de récréation. La limitation des ressources permettant d'employer des enseignants supplémentaires ou de construire des écoles a entraîné une surpopulation généralisée des établissements d'enseignement de l'Office. Au niveau de l'Office, le taux moyen d'occupation d'une salle de classe était de 42,7 élèves en 1995/96. La norme de l'Office, c'est-à-dire 50 élèves par classe, n'est applicable qu'aux écoles standard de l'Office spécialement conçues et construites.

49. Le programme de développement des infrastructures mis au point par l'Office dans le secteur de l'éducation s'efforce de pallier cette situation en préservant et en améliorant, si possible, la qualité des services éducatifs. Durant la période à l'examen, 35 bâtiments scolaires ont été construits afin de remplacer des locaux loués non satisfaisants, des constructions préfabriquées et des bâtiments dilapidés impossibles à remettre en état. Quatre-vingt-quatorze classes supplémentaires ont été construites afin d'éviter un triple roulement, de réduire la surpopulation ou de remplacer des classes devenues dangereuses; 19 salles spécialisées ont été ajoutées aux bâtiments scolaires qui en étaient dépourvus : bibliothèques, laboratoires de sciences, salles d'ordinateurs et classes à usages multiples. En outre, 16 écoles, 41 salles de classe et 9 classes spécialisées étaient en cours de construction à la fin de la période étudiée. À la suite du remplacement des écoles louées par des écoles standard nouvellement construites par l'Office, le pourcentage des écoles louées est tombé de 20 % en 1995 à 18 % en 1996. Plusieurs projets ont été achevés concernant l'amélioration des ateliers dans les centres de formation de l'Office ou la construction et l'équipement d'ateliers destinés à héberger les nouvelles formations. Étant donné que les réfugiés palestiniens au Liban devaient avoir accès d'urgence à l'enseignement secondaire, l'Office a entrepris de demander des fonds spéciaux pour des projets permettant de créer deux écoles secondaires supplémentaires, à Saida et à Tyr. Plusieurs projets visant à améliorer les équipements scolaires ont également été exécutés, par exemple pavage des cours de récréation, installation de blocs sanitaires et construction d'enceintes.

50. L'Office a accordé des bourses d'études à 943 élèves réfugiés palestiniens, dont 437 filles, afin de leur permettre d'étudier dans 48 universités réparties dans 12 pays de la région. D'un montant allant de 250 dollars à 1 500 dollars par an, les bourses d'études ont été accordées sur base des résultats scolaires attestés par les notes des examens de fin d'études secondaires (tawjihi); elles sont renouvelables jusqu'à ce que l'étudiant obtienne une licence de niveau universitaire. Plus de 70 % des boursiers ont suivi des études en ingénierie, pharmacologie, médecine ainsi que dans d'autres domaines, par exemple dentisterie, arts et pédagogie. Le programme de bourses universitaires, grâce

auquel l'Office a entrepris d'améliorer les niveaux d'éducation et, par conséquent, les possibilités d'emploi, a été principalement financé par des contributions volontaires.

51. Le programme éducatif a été administré en collaboration avec l'UNESCO qui en a assumé la responsabilité technique en mettant à la disposition de l'UNRWA un groupe de sept administrateurs de haut niveau y compris son Directeur de l'éducation. Durant la période étudiée, trois de ces postes sont passés du statut international au statut local et l'UNESCO a financé le coût de ces postes, plutôt que de détacher des experts. Suite à une décision adoptée par l'UNESCO en novembre 1995, qui mettait fin au contrôle des manuels utilisés par les écoles de l'UNRWA, tous les manuels prescrits par les gouvernements hôtes et par l'Autorité palestinienne ont été achetés par l'Office et distribués à ses écoles. En coopération avec l'UNESCO, l'Office a renforcé la composante éducation à la paix de son programme d'enseignement, en distribuant en avril 1996, un choix de matériaux préparés par l'UNESCO à tous les centres d'apprentissage de l'Office, centres de développement de l'éducation et centres de formation; ces matériaux pédagogiques peuvent être utilisés dans le cadre des cycles ordinaires de formation primaire et préparatoire et dans l'enseignement professionnel et technique, en particulier en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'UNESCO a également accordé des bourses universitaires à des étudiants réfugiés. La Ligue des États arabes, l'UNESCO et l'UNRWA ont conjointement parrainé au Caire, en juin 1996, un séminaire consacré au soutien et au développement de l'éducation palestinienne et au processus d'enseignement en Palestine. En décembre 1995, l'Office a également participé à la cinquième réunion conjointe sur l'éducation des enfants palestiniens organisée par la Ligue des États arabes. À cette occasion, les représentants du gouvernement hôte ont rendu hommage aux efforts déployés par l'UNRWA afin d'offrir aux réfugiés palestiniens des services éducatifs répondant à des normes acceptables.

B. Santé

52. L'harmonisation des politiques et des services de santé de l'Office avec les mesures prises par l'Autorité palestinienne et la remise en état et la construction d'une infrastructure de santé dans les territoires autonomes de Palestine sont restées les toutes premières priorités de l'Office durant la période étudiée. Une coordination et une liaison étroite avec l'Autorité palestinienne ont été recherchées grâce à des contacts entre responsables de haut niveau, des mécanismes officiels en matière de politique, la participation d'experts de l'Office aux initiatives de santé adoptées par l'Autorité. L'Office a poursuivi son engagement à l'égard de l'édification d'un réseau de santé unifié, dans les régions autonomes de Palestine, sur la base des moyens mis à sa disposition et a, comme auparavant, mis l'accent sur la conservation et l'extension des établissements de santé primaire, l'achèvement de grands projets de promotion de la santé, par exemple l'Hôpital européen de Gaza et l'École d'infirmiers et de sciences de la santé connexes de Gaza. L'Office a continué de jouer un rôle actif dans la planification et la coordination de projets viables et durables en matière d'hygiène de l'environnement, par exemple tout-à-l'égout, évacuation des eaux usées et gestion des déchets solides.

53. Malgré les limitations liées au processus d'institutionnalisation et à la mise au point ultérieure de politiques de santé publique, l'Autorité palestinienne a réalisé des progrès tangibles dans toute une série de domaines. Un accord de principe a été conclu avec l'Autorité afin d'éviter les chevauchements et le double emploi des établissements et des services de soins de santé, y compris la délimitation géographique des institutions de soins primaires, de manière à fixer un partage optimal des ressources et d'assurer le

transfert de certains établissements nouvellement construits par l'UNRWA. Dans le cadre de l'harmonisation, le premier établissement qui, en juillet 1996, a été remis à l'Autorité palestinienne et qui est administré par celle-ci est l'Hôpital de Biddo en Cisjordanie. De plus, un accord de principe est intervenu concernant les structures de santé existant au nord de la bande de Gaza. Ces installations, situées à l'extérieur des camps, seront accessibles à la fois aux réfugiés et aux non-réfugiés. Afin de créer un réseau unifié d'ambulances, l'Office a fait don, en septembre 1995, de sept ambulances à l'Autorité palestinienne, avec l'accord du donateur initial. Dans le cadre d'un projet spécial subventionné par un donateur, l'Office a offert des services de santé scolaire aux écoles de l'Autorité palestinienne et mis sur pied trois équipes médicales scolaires chargées de procéder à des examens médicaux et à la vaccination des enfants. Les autorités sanitaires palestiniennes ont fourni à l'Office des vaccins spéciaux, dans le cadre d'un programme élargi de vaccination. Des progrès ont également été enregistrés en matière de santé maternelle et infantile. Il est à espérer que ces efforts contribueront à l'édification d'un réseau de santé durable et rentable.

54. Dans le même temps, l'Office a poursuivi son engagement en matière de fourniture de services de santé de base en faveur des réfugiés palestiniens résidant en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'une coopération étroite avec les ministères de la santé publique des pays hôtes. Les domaines de collaboration incluent l'échange d'informations, la coordination des mesures d'éradication des maladies et la participation à des conférences nationales et à des campagnes de vaccination. Au printemps 1996, l'UNRWA a participé aux campagnes nationales d'éradication de la poliomyélite organisées dans l'ensemble de sa zone d'opérations dans le cadre d'une stratégie régionale de l'OMS exécutée en coordination avec les ministères locaux de la santé publique. Au total, 200 564 enfants réfugiés de moins de 5 ans ont été vaccinés. Les Gouvernements de la Jordanie et de la République arabe syrienne ont couvert les besoins annuels de l'UNRWA en vaccins contre l'hépatite B, dans le cadre des accords de coopération en cours. Le programme élargi de vaccination a été exécuté en coopération avec l'UNICEF qui a fait don de vaccins standard et d'une chaîne du froid, dans certaines zones d'opérations.

55. L'UNRWA a continué d'accorder aux réfugiés palestiniens des soins de santé primaires exhaustifs, qui consistaient notamment en des soins extrahospitaliers, en la prévention et l'éradication des maladies, en des soins de santé maternelle et infantile et en des services de planification de la famille. Les services de santé ont été fournis grâce au réseau de l'Office qui comportait 87 centres de santé et 23 antennes et 13 dispensaires pour les soins des mères et enfants. Ces établissements dispensent toute une série de soins de santé préventive, curative, de soutien et communautaire. Des soins spécialisés relatifs aux maladies non transmissibles, par exemple diabète sucré et hypertension ont été complètement intégrés aux activités des centres de soins, tout comme les soins spécialisés incluant la pédiatrie, la gynécologie/obstétrique, la cardiologie, l'ophtalmologie, le traitement des maladies thoraciques et les affections ORL. Quatre-vingt-six centres disposaient de laboratoires cliniques et 70, de cliniques dentaires offrant des soins complets d'hygiène buccale, avec huit équipes itinérantes chargées d'administrer des soins bucco-dentaires dans les communautés. Treize centres de physiothérapie situés en Jordanie, en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza dispensaient des soins de rééducation aux réfugiés. Le programme de santé disposait d'un budget de fonctionnement de 60 millions de dollars en 1996, soit 18 % du budget total de l'Office. Les 3 476 membres du personnel employé dans les cinq domaines opérationnels du programme de santé et dont la majorité sont des Palestiniens recrutés au niveau local représentaient 16 % de l'effectif total de l'Office.

56. Au total, les structures de santé de l'Office ont traité quelque 6,6 millions de patients (consultations) durant la période étudiée, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à la période de notification précédente. La charge de travail des consultations médicales et dentaires et des autres services de soutien est restée considérable avec une moyenne de 94 consultations quotidiennes par médecin, pour l'ensemble des activités de l'Office, et atteignant 107 consultations en Jordanie. Le recours accru aux services médicaux gratuits de l'UNRWA résulte des difficultés socio-économiques généralisées auxquelles se heurte l'ensemble des réfugiés, de l'augmentation des prix des autres dispensateurs de soins de santé, et d'une amélioration de l'accès aux structures de soins de santé primaires de l'Office.

57. Selon des évaluations récentes effectuées d'une manière indépendante par la Banque mondiale et par d'autres missions d'experts, le programme de soins de santé primaires de l'Office reste actuellement l'un des programmes les plus rentables de la région. Ce succès résulte du fait que l'Office est capable de fournir des soins de santé complets dans le cadre d'une approche intégrée qui facilite l'accès aux structures médicales, réduit le besoin d'orientation des malades d'un service à l'autre et garantit la continuité des soins. Les efforts déployés actuellement par l'Office pour développer les ressources humaines dans le secteur de la santé publique, par des formations de troisième cycle et en cours d'emploi, jouent un rôle essentiel dans cette réussite. Dans le cadre de son assistance technique traditionnelle, l'OMS a délégué auprès de l'UNRWA quatre fonctionnaires de haut niveau, dont le Directeur de la santé et a financé le coût de trois des cinq postes de chef de division, conformément à un accord sur la localisation de ces postes, au moment de la mise à la retraite des personnes en question ou à l'expiration des contrats.

58. Outre les services offerts par l'Hôpital de Qalqilia en Cisjordanie, qui compte 43 lits, les soins secondaires assurés par l'Office ont consisté en une aide financière à l'hospitalisation des réfugiés malades, soit dans le cadre de contrats passés avec des ONG et des hôpitaux privés, soit sur la base d'un remboursement des frais engagés par les réfugiés dans des hôpitaux publics ou privés. Du fait de la montée en flèche des dépenses d'hospitalisation dans toutes les zones d'opérations, dépassant les ressources disponibles, un cofinancement de 12 % à la charge de tous les malades soignés dans les hôpitaux travaillant sous contrat a été décidé à l'échelle de l'Office en octobre 1995, à titre de mesure provisoire. Pour les cas particulièrement graves, ce cofinancement a été fixé à 5 % et la zone d'opérations du Liban a été exemptée de cette mesure, pour l'instant, en raison de la non-disponibilité d'autres services hospitaliers facilement accessibles aux réfugiés. De plus, des dispositions ont été prises afin de mieux rationaliser l'orientation des malades entre services médicaux y compris une diminution du nombre de journées d'hospitalisation, l'introduction de listes d'attente pour les malades chroniques qui doivent se faire opérer, une révision des politiques d'orientation et d'admission des patients, la priorité étant donnée aux cas d'urgence. Dans le cadre de la mise en application d'une politique d'hospitalisation équitable pour l'ensemble des activités de l'Office, et afin de fournir des services hospitaliers de base adéquats à tous les patients, ces mesures avaient pour but d'assurer une couverture maximale et d'absorber les augmentations de coût sans pour autant réduire les services.

59. Les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans constituaient les deux tiers des réfugiés palestiniens inscrits. En conséquence, l'Office a mis l'accent sur les services de santé maternelle et infantile et de planification de la famille en tant que partie intégrante de son programme ordinaire de santé publique. Au milieu de l'année 1996, des services

de planification familiale avaient été dispensés dans 120 centres de soins de l'Office, alors qu'il n'y en avait que 49 en 1992. L'Office a entrepris d'améliorer son approche à l'égard de la santé familiale, qui était auparavant essentiellement basée sur la qualité et sur la continuité des soins prénatals (hygiène de la grossesse), natals et postnatals et sur l'octroi de services de planification de la famille et des soins infantiles. Actuellement, une attention toute particulière est portée à l'identification et aux soins à dispenser aux femmes à risques et aux enfants ayant des besoins spéciaux. D'autres domaines prioritaires concernaient l'amélioration des normes et de la qualité des services ainsi que la formation du personnel aux disciplines liées à la santé familiale, par exemple contraception et techniques d'orientation. Un plan d'action de six mois, destiné à renforcer le programme de santé familiale, a été adopté en septembre 1995. Une formation en cours d'emploi a été offerte aux agents de santé familiale et aux autres membres du personnel recrutés récemment. Les consultations maternelles et infantiles de l'UNRWA et les centres de planification de la famille ont dispensé des soins à 205 150 enfants de moins de 3 ans, à 73 598 femmes enceintes et à 41 435 bénéficiaires de la planification de la famille. Quelque 84 450 femmes enceintes et mères allaitantes ainsi que 135 000 enfants de moins de 2 ans ont reçu des compléments nutritionnels sous forme de rations sèches et de céréales pour bébés, respectivement. En 1995, 11 % des accouchements enregistrés chez les femmes réfugiées ont eu lieu dans les maternités de l'UNRWA.

60. Durant la période étudiée, les projets spéciaux destinés à améliorer et à élargir les services de santé maternelle et de planification de la famille se sont déroulés conformément aux plans et aux objectifs fixés. Un projet de trois ans (1995-1997) a démarré en avril 1996 dans le but de mettre au point un programme d'apprentissage "ouvert" et de former le personnel de l'UNRWA, de l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales dans la bande de Gaza. À la suite de l'achèvement d'un programme de trois ans d'élargissement de soins maternels et de planification de la famille mis en oeuvre conjointement par l'UNRWA et le FNUAP en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, une mission tripartite incluant l'Autorité palestinienne a mis au point, en octobre 1995, un plan stratégique et un cadre opérationnel de santé maternelle recouvrant l'hygiène de la reproduction et l'espacement des naissances. Le FNUAP a également financé durant 12 mois le coût des approvisionnements en contraceptifs utilisés par l'UNRWA en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, les besoins ont été pris en charge par un autre donateur. Ces activités ont été appuyées par des travaux de recherche élargie, entrepris par l'UNRWA, par exemple, étude faite en octobre 1995 sur 8 309 femmes réfugiées ayant des enfants de moins de 3 ans et qui avaient visité les établissements médicaux de l'Office (cinq zones d'opérations). L'étude a notamment révélé que des méthodes contraceptives modernes étaient utilisées par 32,8 % des femmes sur lesquelles portait l'enquête, l'UNWRA ayant mis des contraceptifs à la disposition de 55,5 % des femmes. Il a été prévu d'utiliser le résultat de ces études pour créer une base de données sur l'état de santé de la population de réfugiés, afin de faciliter l'évaluation du programme.

61. Plus d'un million de réfugiés répartis dans 59 camps sur les cinq zones d'opérations ont bénéficié des services d'hygiène du milieu dispensés par l'Office, notamment système d'égouts, gestion de l'écoulement des eaux de pluie, disponibilité d'eau potable, collecte et évacuation des déchets et éradication des insectes et rongeurs nuisibles. Le rôle moteur assumé depuis 1993 par l'UNRWA en matière de planification du développement durable du secteur de l'hygiène du milieu a donné les résultats suivants : identification de projets, achèvement d'études de faisabilité, mise au point de conceptions techniques détaillées, préparation d'estimation de coûts fiables, obtention de fonds

substantiels pour la mise en oeuvre de projets de grande échelle destinés à améliorer le tout-à-l'égout, l'évacuation des eaux et la gestion des déchets solides dans les camps de réfugiés et dans les localités avoisinantes. L'Office a axé ses efforts sur la bande de Gaza où l'amélioration de l'hygiène environnementale est un élément primordial non seulement pour réduire les risques pour la santé, mais également pour assurer le développement socio-économique. La planification et la mise en oeuvre d'initiatives en matière d'hygiène du milieu ont été effectuées en étroite coordination avec les municipalités concernées car, dans de nombreux cas, les camps de réfugiés et les municipalités partagent les mêmes difficultés et les solutions efficaces requièrent une planification sectorielle globale afin d'éviter des conflits et une incompatibilité entre les priorités, le chevauchement des efforts et le gaspillage des ressources. Au fur et à mesure que l'Autorité renforçait son potentiel d'institutionnalisation et de constitution de capacités, il est devenu clair que la coopération bilatérale entre les donateurs et l'Autorité devait être encouragée, l'UNRWA étant responsable, le cas échéant, de l'assistance technique et du soutien logistique des projets. Cette démarche a été poursuivie avec succès pour trois projets majeurs concernant la bande de Gaza. Dans le cadre d'un programme d'auto-assistance en hygiène du milieu, l'Office a fourni des matériaux de construction destinés au pavage des rues et à la construction de rigoles d'écoulement des eaux dans des camps de réfugiés; les travaux ont été accomplis par des bénévoles locaux.

62. Durant la période étudiée, les activités d'éducation et de promotion de la santé — éléments clefs du programme de santé de l'Office — ont été ciblés sur le développement de deux initiatives pluridisciplinaires destinées à promouvoir des modes de vie plus sains parmi la population de réfugiés, en particulier en ce qui concerne la jeunesse. Avec l'appui de l'OMS, un programme de santé scolaire sur la prévention du sida/VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles a été mis au point, appliqué et évalué dans 50 écoles primaires, sur l'ensemble du territoire dont s'occupe l'Office. Il est envisagé d'utiliser ce programme dans tous les établissements scolaires de l'Office, ainsi que dans les projets destinés aux femmes et dans les centres d'activités pour jeunes, à condition que les fonds nécessaires soient disponibles. Faisant suite à une étude entreprise sur l'ensemble du territoire de l'Office pour évaluer les habitudes des élèves réfugiés en matière d'usage du tabac, une pochette éducative étayée par des documents audiovisuels adéquats, a été préparée afin de prévenir le tabagisme chez les enfants en âge de scolarité. Il s'agit de les sensibiliser aux effets à court et à long terme du tabagisme et de les encourager à faire du sport et à se divertir, en sauvegardant ainsi leur santé. Ces matériaux pédagogiques seront utilisés dans les écoles primaires de l'Office à partir de l'année scolaire 1996/97. Les deux initiatives en question ont été étroitement coordonnées entre les départements de l'UNRWA s'occupant d'éducation, de santé, d'aide d'urgence et de services sociaux. Dans le cadre des activités ordinaires d'éducation à la santé de l'Office, un programme destiné à promouvoir la santé féminine a été offert par les centres proposant des programmes intéressant les femmes et appliqué dans les cinq zones d'opérations.

C. Aide d'urgence et services sociaux

63. Au niveau de l'aide d'urgence et des services sociaux, les activités ont été menées en coordination et en coopération avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales, dans les cinq zones d'opérations; des initiatives conjointes ont été entreprises dans des secteurs spécifiques, par exemple formation de travailleurs communautaires et de bénévoles. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'Office a entrepris d'approfondir ses relations de travail avec les départements de l'Autorité palestinienne

responsables des affaires sociales, de la jeunesse et des sports et du logement, notamment grâce à une mise en commun des informations, en particulier afin d'aider l'Autorité à accomplir certaines tâches spécifiques : contribution à l'élaboration de politiques par l'Autorité, planification des programmes et développement de projets, facilitation du soutien accordé par l'Autorité à des programmes gérés par les collectivités locales. La coordination avec le département des affaires sociales a été officialisée à deux niveaux : des groupes de travail techniques pourront ainsi présenter des résultats et des recommandations sur des problèmes spécifiques à un groupe de planification et de politique chargé de superviser le processus. En août 1995, un groupe de travail sur l'aide d'urgence a soumis un rapport qui établissait une comparaison entre le programme spécial d'aide de l'Office et son homologue établi par l'Autorité palestinienne. Toute action future, en ce qui concernait le cadre de coordination, a été remise à plus tard, dans l'attente des élections palestiniennes de janvier 1996 et de la répartition des portefeuilles ministériels qui en résulterait. Dans le secteur du logement, l'Office a entrepris d'apporter son aide dans le cadre d'une enquête sur les conditions de logement et les infrastructures connexes existant dans les camps de réfugiés, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Lorsque cette enquête sera terminée, à la fin de 1996, ses résultats seront communiqués à l'Autorité palestinienne. En octobre 1995, le département de l'Autorité palestinienne chargé de la jeunesse et des sports a sollicité et reçu l'aide de l'Office en vue du développement de salles de sports couvertes, la formation d'animateurs et administrateurs des autres activités pour jeunes, et la promotion d'activités sportives destinées aussi bien aux filles qu'aux garçons.

64. Le nombre de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA au 30 juin 1996 s'élevait à 3,31 millions, ce qui représente une augmentation de 4,4 % par rapport au chiffre de 3,17 millions enregistré au 30 juin 1995. Une fois de plus, le taux d'augmentation a été supérieur à l'estimation de l'accroissement démographique net, indiquant que les réfugiés non enregistrés précédemment auprès de l'Office avaient de plus en plus tendance à régulariser leur situation, en particulier en Jordanie. Les 41 % de tous les réfugiés palestiniens étaient enregistrés en Jordanie, 22 % dans la bande de Gaza, 16 % en Cisjordanie, 11 % au Liban et 11 % en République arabe syrienne. Sur l'ensemble de la population de réfugiés, 38 % étaient âgés de moins de 15 ans, 15 % avaient entre 16 et 59 ans et 9 % étaient âgés de plus de 60 ans. En 1996, le programme de secours et d'aide sociale disposait d'un budget de fonctionnement de 36,6 millions de dollars, soit 11 % du budget total de l'Office; le personnel attaché à ce programme — 749 membres — représentait 3,5 % de l'effectif total de l'Office.

65. L'Office a poursuivi ses efforts afin de mettre au point un système d'enregistrement unifié. Ce projet avait démarré en 1993 afin d'améliorer l'accès et la fiabilité des données relatives aux réfugiés et de faciliter la planification et la gestion du programme. Le système comprenait trois composantes : une base de données reprenant toutes les personnes et familles enregistrées, des dossiers par famille contenant des informations clefs depuis la période d'avant 1948 jusqu'à présent, et un profil socio-économique des personnes et des familles reprises dans le programme d'aide d'urgence. Ces composantes seraient intégrées électroniquement une fois le projet achevé. Les progrès ont été freinés par l'absence de fonds spéciaux permettant de finaliser le projet et donc par la nécessité de s'appuyer sur les ressources limitées disponibles au titre du budget ordinaire. Le processus de transfert de la base de données au niveau local s'est terminé en mars 1996, lorsque la base a été installée au Liban. Le système a été transféré du siège de l'Office (Vienne) à celui d'Amman. Un projet pilote a été mis au point pour l'analyse des dossiers

familiaux sur support papier. Grâce à l'approbation de l'Autorité palestinienne, un organisme de recherche a élaboré une proposition visant à effectuer une étude de faisabilité sur la conservation et l'organisation des archives de l'UNRWA ainsi que des données d'enregistrement des réfugiés et autres documents, pour lesquels on recherchait toujours un financement adéquat.

66. Dans le cadre de son programme d'aide d'urgence, l'Office a fourni une assistance matérielle et financière aux familles de réfugiés privées de la présence d'un homme adulte, en bonne santé, capable d'assurer des revenus, et ne disposant pas d'autres moyens identifiables de couvrir les besoins en nourriture, logement et autres nécessités de base. À la suite de l'application de critères d'éligibilité plus stricts, le nombre des cas d'aide d'urgence a diminué, sur l'ensemble du territoire de l'Office, à la fois en termes absolus et relatifs, durant la période étudiée : il est passé de 181 437 au 30 juin 1995, soit 5,7 % de la population de réfugiés enregistrée, à 179 178 au 30 juin 1996, soit 5,4 %. Une série d'instructions révisées concernant la gestion du programme a été introduite en septembre 1995, entraînant une décentralisation du processus d'acceptation des cas, une diminution et une simplification de la paperasserie et la mise en place d'un système de contrôle continu plus efficace. La diminution du nombre de cas ne traduit pas pour autant une réduction des besoins des réfugiés, car le programme n'accordait pas d'assistance aux familles dont certains membres, en principe actifs, n'avaient pas pu trouver de travail. Néanmoins, la dégradation de la situation économique et sociale, y compris le chômage, contribuait indirectement à la demande d'assistance en pressant les familles biologiques, qui auraient été en mesure de compter sur l'appui de leurs membres exerçant des activités rémunérées dans la famille élargie, à solliciter, au contraire, une assistance spéciale. Ce pourcentage de réfugiés auxquels s'appliquait le programme a continué d'atteindre un maximum dans la bande de Gaza et au Liban et un minimum en Jordanie, avec de légères augmentations des valeurs absolues pour les participants enregistrés dans la bande de Gaza et en Jordanie.

67. L'assistance fournie dans le cadre du programme spécial de secours d'urgence comprenait des rations alimentaires pour les soins hospitaliers, une aide en argent liquide sur une base ad hoc, pour les familles en détresse, des initiatives de l'Office en matière de remise en état des logements et de lutte contre la misère, et un accès préférentiel aux centres de formation de l'UNRWA. Durant la période étudiée, la continuité des approvisionnements en denrées alimentaires a été au centre des préoccupations de l'Office. La ration alimentaire et, en particulier, la composante en farine, est devenue, au cours des dernières décennies, le symbole politique, solidement ancré, que la communauté internationale reconnaît le statut des réfugiés palestiniens. Bien qu'il soit généralement admis qu'il n'existe pas de problème grave de sécurité alimentaire dans la région, mais plutôt un manque chronique de pouvoir d'achat, une résistance considérable s'est manifestée à l'égard de toute modification de la forme d'assistance. Par exemple, en août 1995, l'Autorité palestinienne a instamment prié l'Office de n'introduire aucun changement jusqu'à ce que le problème des réfugiés soit résolu, même si l'Autorité fondait elle-même son action de soutien sur la disponibilité de liquidités. Toutefois, les produits de base qui étaient habituellement donnés par l'Office ont été interrompus et l'on s'attend à ce que les stocks soient complètement épuisés durant le deuxième semestre de 1996. À la fin de la période étudiée, l'Office était toujours en train de rechercher une solution avec les donateurs.

68. Dans la mesure des ressources disponibles, l'Office a continué de répondre au besoin urgent de logement des groupes de réfugiés les plus démunis, ce besoin étant particulièrement chronique dans la bande de Gaza et au Liban. Les efforts

ont été ciblés sur les familles en détresse vivant dans des logements qui ne répondaient même pas aux normes minimales acceptables, et dont la proportion était estimée à 25 %. Durant la période étudiée, les contributions généreuses versées dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix, ainsi que des fonds disponibles au titre du budget ordinaire ont permis à l'Office de réparer ou de reconstruire 2 556 logements appartenant à des familles en détresse et à d'autres réfugiés démunis; 2 307 de ces logements se trouvaient en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. De nombreux logements ont été remis en état dans le cadre d'un programme d'auto-assistance pour lequel l'Office a accordé un soutien financier et technique. En contrepartie, les familles bénéficiaires ont été chargées d'organiser le travail des bénévoles nécessaire à cet effet. Cette démarche a été accueillie favorablement par de nombreux réfugiés. Les travaux concernant les logements restants ont été effectués par de petits entrepreneurs résidant dans les camps et recrutés par l'Office, l'objectif étant de créer des emplois au sein des communautés de réfugiés. Au Liban, le programme de réhabilitation d'urgence a repris à la mi-1995 et l'Office s'efforçait de trouver des fonds supplémentaires pour répondre au besoin urgent de logements, dans cette zone d'opérations.

69. De concert avec le HCR, l'Office a organisé trois missions durant la période étudiée, afin d'évaluer la situation des Palestiniens obligés de quitter la Jamahiriya arabe libyenne et qui étaient internés dans un camp situé à Salloum, sur la frontière entre la Jamahiriya arabe libyenne et l'Égypte. La plupart des réfugiés y étaient arrivés en septembre et en octobre 1995, au terme de leur contrat de travail et à l'échéance de leur permis de séjour en Jamahiriya arabe libyenne. En septembre 1995, l'UNRWA et le HCR ont demandé instamment aux autorités libyenne et aux gouvernements concernés de faire preuve de compréhension et de mesure dans cette affaire. La première mission conjointe, effectuée en octobre 1995 en coopération avec l'OMS et une organisation non gouvernementale, a procédé à une évaluation des besoins et ressources, sur le site du camp. Deux autres missions, en février et mai 1996, ont porté principalement sur le contrôle des conditions de vie dans le camp et l'état de santé des réfugiés. Outre la fourniture de produits médicaux et d'équipements destinés au camp de Salloum, l'UNRWA a dispensé une aide d'urgence (couvertures, denrées alimentaires supplémentaires et soins médicaux) à 36 Palestiniens bloqués au point de passage de Rafah, entre l'Égypte et la bande de Gaza, et a donné suite à plusieurs demandes individuelles de réunification des familles. L'Office est préoccupé par les conditions de vie et d'hygiène de quelque 150 personnes qui étaient toujours bloquées à Salloum à la fin de la période étudiée; il continue de surveiller la situation avec le HCR.

70. D'autres progrès ont été réalisés dans le cadre du plan quinquennal 1995-2000 destiné à promouvoir l'administration et la durabilité financière au niveau des services communautaires de l'UNRWA pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Durant la période étudiée, l'accent a été mis sur la création d'institutions et l'acquisition de sources indépendantes de revenus pour les 125 centres communautaires parrainés par l'Office qui ont servi de courroie de transmission pour ces services. Au milieu de l'année 1996, 42 centres de programme pour les femmes, sur un total de 68, et 30 centres de réhabilitation communautaire, ainsi que 27 centres d'activités pour jeunes étaient administrés par des comités élus, l'UNRWA continuant, pour sa part, de fournir un soutien technique et financier. Des projets générateurs de revenus ont été élaborés par la plupart des centres et d'autres sont à l'étude, afin de générer des recettes permettant de couvrir les coûts de fonctionnement, de donner des revenus aux participants et de faire la preuve que les groupes défavorisés peuvent être intégrés avec succès dans des activités socio-économiques viables. En janvier 1996, le soutien financier accordé par l'Office

aux centres du programme intéressant les femmes est passé d'un système de dépenses directes à une méthode de subvention en regard des budgets approuvés, ce qui permet d'améliorer les justifications comptables et d'augmenter la rentabilité. Afin de renforcer les nouveaux rapports que l'Office s'efforce d'établir avec les centres, le personnel de l'Office et les représentants des communautés ont reçu une formation couvrant les compétences nécessaires pour l'autogestion des centres, y compris la structure et le fonctionnement des conseils d'administration et des comités de gestion, la mise au point de statuts et de règlements intérieurs, la planification des programmes et l'administration et la gestion, la préparation des budgets et la comptabilité. Afin d'encourager une plus large participation des communautés et de faciliter l'intégration à long terme dans des réseaux locaux d'organisation partageant des objectifs similaires, l'Office s'est efforcé de promouvoir les liens entre les centres et les organisations non gouvernementales locales. L'objectif à long terme du plan quinquennal est d'assurer la viabilité de l'oeuvre accomplie par l'UNRWA en faveur du peuple palestinien en matière de services sociaux. Les actions entreprises par l'Office pour promouvoir l'autosuffisance ont été accueillies avec satisfaction par la communauté des réfugiés, qui considérait que ces efforts contribuaient au développement des capacités de direction et de gestion et à la défense de la cause palestinienne ainsi qu'à la passation des pouvoirs aux collectivités locales et aux groupes vulnérables. En plus de leurs efforts de mise en place d'institutions, le programme en faveur des femmes et les centres de réhabilitation communautaire et d'activités axées sur les jeunes ont continué d'offrir un large éventail de services et d'activités, en fonction des besoins locaux et des priorités. Le Fonds d'action en faveur des femmes palestiniennes a financé la création d'une unité de production alimentaire en Jordanie et des cours d'alphabétisation au Liban. Les unités de production qui avaient été financées par le Fonds au cours des années précédentes ont continué d'être administrées et élargies.

D. Génération de revenus

71. Le programme de génération de revenus de l'UNRWA a continué de se développer durant la période étudiée, en élargissant sa base de capitaux et son portefeuille de prêts et en mettant en oeuvre de nouvelles initiatives d'octroi de crédit et de formation, en particulier dans la bande de Gaza. Instauré en 1991 pour faire face à la détérioration des conditions socio-économiques et à l'augmentation du chômage chez les réfugiés palestiniens résidant dans la zone d'opérations, le programme de génération de revenus avait pour but de créer des emplois, de produire des recettes et de soutenir des activités commerciales durables dans la communauté des réfugiés. Il était ciblé sur les petites et micro-entreprises du secteur structuré et non structuré produisant des biens destinés à la vente locale et à l'exportation. En général, ces entreprises n'avaient qu'un accès limité aux facilités de crédit, car la plupart des petits entrepreneurs étaient incapables d'obtenir des garants exigés par les banques officielles. Grâce à l'utilisation d'autres mécanismes de garantie, le programme de génération de revenus a pour but d'obtenir des capitaux de financement à des taux raisonnables, en vue de l'expansion des entreprises existantes et afin de créer de nouvelles unités, en encourageant activement la participation des femmes. Le programme a adopté une approche décentralisée qui a permis à chaque zone d'opérations de développer ses propres initiatives et de recevoir des contributions de la part des donateurs. Au milieu de l'année 1996, les quatre programmes de terrain avaient accordé des prêts à un total de 2 545 entreprises et accumulé une base de capital combinée de 11 millions de dollars, permettant de créer ou de sauvegarder quelque 4 000 emplois. Ce programme de génération de revenus différait des activités génératrices de revenus entreprises dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté de

l'Office, qui s'efforçait d'aider les familles de réfugiés vivant en-dessous du seuil de pauvreté à s'élever matériellement et à devenir autosuffisantes, et d'aider les centres communautaires parrainés par l'Office à devenir financièrement viables.

72. Le principal programme de terrain relatif à la génération de revenus concerne la bande de Gaza, où quatre sous-programmes distincts ont été mis en oeuvre. Le plus important est le programme destiné aux petites entreprises, qui offrait des prêts d'investissement aux nouvelles entreprises et aux unités en expansion et des capitaux de fonctionnement aux entreprises déjà installées. Durant la période étudiée, le programme a accordé 2,4 millions de dollars à 140 entreprises, sous forme de prêts allant de 1 000 à 75 000 dollars, permettant ainsi de créer ou de sauvegarder 843 emplois. Les bénéficiaires des prêts appartenaient principalement au secteur manufacturier et à celui des services, et incluaient certaines usines modernes produisant par lots ou en masse. Parmi ces entreprises, on notait une ardoiserie, un fabricant de composants plastiques, une petite société de construction, une entreprise de meubles, un petit atelier de menuiserie, une boulangerie et un salon de coiffure. Dix pour cent des entreprises étaient dirigées par des femmes, et 29 % étaient nouvelles. Des procédures détaillées de demande de prêt et de sélection ont été utilisées, ainsi que des recoupements des systèmes informatiques de gestion et des mécanismes de garantie, et les emprunteurs ont dû accepter d'apporter 20 à 50 % de la valeur du prêt sous forme d'investissement propre de leurs ressources. Avec un taux global de recouvrement des prêts de 99 % et une base de capital de 7,6 millions de dollars, le programme PME a enregistré ses succès les plus remarquables dans la bande de Gaza et a constitué la principale source ponctuelle d'investissements du secteur privé. Malgré l'augmentation des frais de fonctionnement, le programme devient de plus en plus autosuffisant et devrait l'être complètement à la fin de 1997, date à laquelle il se transformera en une institution de financement autonome sans but lucratif qui pourra être constituée en tant qu'entité indépendante ou intégrée à un autre organisme financier ou bancaire.

73. Dans la bande de Gaza, une attention particulière a été portée au secteur économique non structuré, dans lequel un nombre croissant d'hommes et de femmes sont obligés de travailler en raison de la diminution des possibilités d'emploi en Israël et au niveau local. Le programme de l'Office consacré aux prêts de solidarité pour groupes, instauré en mai 1994, a mis des prêts à la disposition des femmes qui travaillaient dans les micro-entreprises et comme vendeuses de rue. Durant la période étudiée, des prêts ont été accordés à 1 089 femmes qui avaient à leur charge environ 8 200 personnes; le montant total s'est élevé à 619 467 dollars. Les participants ont été regroupés en 181 groupes de solidarité comprenant entre 4 et 10 personnes et ont servi de mécanisme de garantie : tant que chacun des membres du groupe était en mesure de rembourser son prêt, tous les membres pouvaient avoir accès à des prêts supplémentaires. En faisant la preuve de leur solvabilité, les participants avaient droit à des prêts de plus en plus substantiels et ceux qui empruntaient pour la première fois recevaient des crédits s'échelonnant entre 330 dollars et 1 000 dollars. Les participants qui arrivaient au terme du troisième cycle de prêt recevaient des montants de l'ordre de 2 000 à 8 000 dollars. Des procédures simplifiées d'application et de révision, ainsi que des conditions flexibles, renforçaient les possibilités d'accès au programme.

74. En février 1996, l'Office a élargi ses activités de prêt dans la bande de Gaza, grâce à la mise sur pied d'un programme de crédit pour micro-entreprises qui avait pour but d'accorder des prêts du fonds de roulement à des entreprises du secteur structuré et non structuré. La stratégie du programme ressemblait à

celle du programme de solidarité et de prêts pour groupes, mais le programme était accessible aux hommes aussi bien qu'aux femmes, et les prêts étaient accordés sur une base individuelle plutôt que par groupes. Des chèques postdatés servaient de mécanisme de garantie. Le montant des prêts consentis pour une période de quatre à six mois commençait aux environs de 1 000 dollars et les emprunteurs avaient accès à des prêts de plus en plus substantiels dès qu'ils avaient remboursé les prêts antérieurs. À la mi-1996, 370 prêts avaient été accordés pour un montant total de 373 167 dollars. Le programme était ciblé sur les 12 000 à 18 000 petites et micro-entreprises situées dans la bande de Gaza employant environ 40 % de la force de travail. La taille considérable du groupe cible et l'absence de crédit conféraient au programme un potentiel de croissance élevé; on espérait qu'il pourrait bientôt financer 200 emprunteurs par mois. À la fin de la période étudiée, le programme de prêt communautaire et le programme de crédit pour micro-entreprises disposaient d'un capital combiné de 555 655 dollars, avec un taux de remboursement global de 100 %. Dans la bande de Gaza, les activités d'octroi de crédit ont été complétées par le programme de formation de l'Office destiné aux petites et micro-entreprises. Introduit en juin 1995, le programme avait, au milieu de l'année 1996, assuré la formation de 391 participants, à divers secteurs, dont la commercialisation, la fixation des prix des produits, la gestion, les communications financières, la planification financière, le démarrage d'une activité économique. Ces cours étaient partiellement payants afin de couvrir les frais de fonctionnement. Une contribution spéciale a été reçue afin d'élargir considérablement le programme sur une période de deux ans.

75. Dans le cadre du programme de génération de revenus, l'Office a également administré des fonds de roulement destinés aux petites entreprises situées en Cisjordanie, en Jordanie et au Liban. Durant la période étudiée, des mesures ont été prises afin de restructurer et de relancer le programme établi pour la Cisjordanie. Il a été décidé d'interrompre le programme de garantie bancaire destiné au développement des activités commerciales, car les prêts en cours avaient été recouvrés, et de le remplacer par un portefeuille pour petites entreprises identique à celui qui était entrepris à Gaza. Les mesures suivantes ont été prises à cet effet : recrutement de personnel, conclusion d'un nouvel accord bancaire, renforcement des procédures internes administratives et financières. Le nouveau programme est devenu opérationnel en février 1996. À la fin de la période étudiée, il avait accordé des prêts d'un montant total de 726 400 dollars à 47 entreprises. Au milieu de l'année 1996, la base de capital du programme s'élevait à 2 millions. Durant la période étudiée, le programme de génération de revenus a également accordé 32 prêts (soit 231 168 dollars) à de petites entreprises situées en Jordanie, et 20 prêts pour une valeur de 130 500 dollars, au Liban. À la mi-1996, ces programmes disposaient respectivement d'une base de capital de 494 208 dollars et de 316 000 dollars, et les taux globaux de remboursement étaient supérieurs à 95 %.

E. Programme pour la mise en oeuvre de la paix

76. Le Programme pour la mise en oeuvre de la paix de l'UNRWA a continué d'attirer des fonds généreux de la part des donateurs, ce qui a permis d'approfondir et d'élargir ses activités. Lancé en octobre 1993 peu après la signature de la Déclaration de principes, le Programme avait pour but de rendre tangibles les résultats du processus de paix au niveau local, grâce à un programme d'investissement tous azimuts destiné à développer les infrastructures, à améliorer les conditions de vie et à créer des possibilités d'emploi pour les communautés de réfugiés. La première phase du Programme a été appliquée à la suite de consultations avec les dirigeants palestiniens et les principaux gouvernements hôtes et donateurs de l'Office; elle était basée sur

les recommandations du Groupe spécial 1993 du Secrétaire général relatives au développement économique et social de la bande de Gaza et de Jéricho. Afin de veiller à ce que les effets tangibles de la paix soient adéquatement répartis sur l'ensemble de la communauté des réfugiés, l'UNRWA a mis l'accent sur l'importance des projets destinés à la Jordanie, au Liban et à la République arabe syrienne. La première phase du Programme a cédé le pas à la deuxième phase en septembre 1994, au terme d'une étroite coordination avec l'Autorité palestinienne et le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction. Cette deuxième phase avait les mêmes objectifs fondamentaux que son prédécesseur; toutefois, un accent supplémentaire a été mis sur les projets susceptibles de limiter au maximum les dépenses renouvelables ultérieures et de compléter les projets exécutés directement par l'Autorité palestinienne. Une fois alimenté, le Programme devait être mis en oeuvre dans les 24 mois.

77. Durant la période étudiée, l'Office a reçu 68,9 millions de dollars sous forme d'annonces de contributions et de contributions fermes pour la deuxième phase. Le montant total reçu pour les deux phases est donc passé de 123,7 millions de dollars au milieu de 1995 à 192,6 millions de dollars au milieu de l'année 1996. Sur ce dernier montant, 116,8 millions de dollars étaient consacrés à des projets concernant la bande de Gaza, 42,6 millions de dollars à la Cisjordanie et 33,1 millions de dollars à la Jordanie, au Liban et à la République arabe syrienne combinés. La ventilation des budgets s'établissait approximativement comme suit : éducation : 68,7 millions de dollars; santé : 61,8 millions; aide d'urgence et services sociaux : 46,7 millions; programme de génération de revenus : 10,8 millions; autres catégories : 4,6 millions. En décembre 1995, l'Office a entrepris de publier, sur une base semestrielle, des listes succinctes des projets prioritaires relevant du Programme afin de faciliter l'interaction avec les donateurs et d'assurer une approche plus cohérente et mieux ciblée en matière d'obtention de fonds. Ces listes ont été soumises au Groupe de travail multilatéral chargé de la question des réfugiés palestiniens et au Groupe consultatif de la Banque mondiale pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, ainsi qu'aux principaux donateurs de l'Office. Au milieu de 1996, l'Office était à la recherche de contributions spéciales de la part de donateurs pour sa deuxième liste de priorités relative à des projets relevant du Programme non encore financés dans différents secteurs et zones d'opérations, et représentant un total de 150,7 millions de dollars.

78. Ces projets sont conçus pour intensifier et étayer les programmes ordinaires de l'Office et contribuent principalement à maintenir les infrastructures au niveau requis pour permettre de dispenser correctement les services. La toute première priorité a été accordée aux projets concernant le secteur de l'éducation : des contributions spéciales ont permis à l'Office d'élargir ses services pour répondre à l'accroissement naturel de la population scolaire et de répondre aux besoins des enfants des familles fraîchement arrivées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. À la fin de la période étudiée, l'Office avait reçu des fonds pour construire 43 écoles et aménager 78 salles de classe supplémentaires dans ces zones opérationnelles. En Cisjordanie, au Liban et en République arabe syrienne, les donateurs ont privilégié la formation professionnelle, en accordant 2,4 millions de dollars à des projets destinés à améliorer et à élargir les centres de formation professionnelle et technique de l'Office dans ces zones d'opérations. Dans le secteur de la santé publique, les projets destinés à améliorer les conditions de vie des réfugiés ont continué de susciter un appui considérable de la part des donateurs, représentant 29,6 millions de dollars sur le total des annonces de contributions et contributions fermes au Programme au milieu de l'année 1996. Durant la période étudiée, les contributions reçues au titre du Programme et qui

totalisaient 2,6 millions de dollars pour les frais d'hospitalisation et les fournitures médicales au Liban ont permis à l'Office de répondre à la demande croissante de soins de santé primaires et secondaires. Le projet relatif à l'hôpital européen de Gaza avait reçu au milieu de l'année 1996 des annonces de contributions et contributions fermes d'un montant de 41,2 millions de dollars. Dans le domaine de l'aide d'urgence et des services sociaux, la remise en état des logements a constitué par ordre d'importance la deuxième catégorie de projets. Un montant de 31,8 millions de dollars a été reçu dans le cadre du Programme depuis octobre 1993. L'Office s'est vu octroyer des fonds pour l'exécution de deux projets spéciaux dans la bande de Gaza, à savoir un programme récréatif extrascolaire mis en oeuvre en octobre 1995 et un programme d'urgence de création d'emplois, qui avait démarré en mars 1996. Des fonds ont également été reçus pour des projets concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza, susceptibles d'exercer un impact positif à court terme sur l'emploi. Il s'agit notamment de contributions pour des activités génératrices de revenus, la remise en état de logements et l'amélioration de l'infrastructure éducative.

79. La réaction positive des donateurs à l'égard du Programme a permis à l'Office d'entreprendre des projets qui, en nombre, valeur et ampleur, dépassent de loin son niveau traditionnel d'activité par des projets. Dans le cadre des deux phases du Programme, l'UNRWA avait achevé au milieu de 1996 la construction de 31 écoles, 64 classes, 13 salles de cours spécialisées, 7 centres ou antennes sanitaires, 1 dispensaire de soins maternels et infantiles. Il avait construit 83 enceintes autour de ses installations, 65 cours de récréation, 21 blocs sanitaires et 1 408 décharges. Quarante neuf écoles avaient été complètement remises en état, 100 fenêtres remplacées et 67 écoles repeintes. Les améliorations apportées aux infrastructures scolaires incluaient l'entretien complet de 25 écoles appartenant à l'Autorité palestinienne et la construction de 15 terrains de jeu et de 5 enceintes dans les écoles de l'Autorité. Des projets concernant l'assainissement et l'amélioration des systèmes d'écoulement des eaux et d'adduction ont été exécutés ou ont débuté dans un certain nombre de camps et municipalités avoisinantes; six études de faisabilité d'hygiène du milieu ont été effectuées. L'Office a remis en état 6 381 logements, dont 3 869 sur une base bénévole (auto-assistance). L'École de soins infirmiers et de sciences de la santé connexes a été construite et trois centres de soins et trois dispensaires d'hygiène maternelle et infantile ont été remis en état. Huit projets ont été achevés pour l'amélioration, la rénovation ou l'élargissement des quatre centres de formation professionnelle et technique de l'Office. Sept centres du programme pour femmes ont été créés; des travaux de rénovation et d'amélioration ont été effectués dans neuf centres d'activités pour jeunes, cinq centres pour femmes et trois centres communautaires de rééducation. Les fonds accordés au Programme ont permis d'élargir la base de capital du programme de génération de revenus, permettant d'accroître dans une mesure remarquable les prêts accordés aux réfugiés chefs d'entreprise.

80. En outre, de nombreux projets financés dans le cadre du Programme étaient encore en cours à la fin de la période considérée. D'une façon générale, l'exécution des projets s'est déroulée de façon satisfaisante dans les cinq secteurs, bien que le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza imposé en février 1996 ait entraîné des retards et des majorations de coûts pour certains projets. Pendant les deux premières semaines du bouclage, où un bouclage interne de la bande de Gaza était également en vigueur, les projets de construction de l'Office dans ce secteur ont été au point mort.

III. FINANCES

A. Structure du Fonds

81. En 1995, l'UNRWA a modifié la présentation de son budget afin d'indiquer plus clairement la différence entre le coût du programme et les coûts des projets. Suivant le nouveau format utilisé pour la préparation de son budget pour la période biennale 1996-1997, l'UNRWA a reçu des contributions et a encouru des dépenses au titre des postes suivants :

a) Budget ordinaire :

i) Fonds général;

ii) Mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé (EMLOT).

b) Projets ou activités extrabudgétaires :

i) Programme pour la mise en oeuvre de la paix;

ii) Projet relatif à l'Hôpital européen de Gaza;

iii) Transfert du Siège de l'Office dans la zone d'opérations;

iv) Programme d'assistance élargi (PAE).

82. Le budget relatif au Fonds général couvrait l'ensemble des coûts encourus lors de l'exécution des programmes ordinaires de l'Office, à savoir : éducation, santé, aide d'urgence et services sociaux. Il incluait également les fonctions requises pour appuyer les programmes ordinaires, dans les domaines de l'administration, de la gestion, du budget, des finances, des fournitures et des transports, des services techniques et informatiques par exemple. Conformément au nouveau format, certains postes qui avaient été autrefois budgétisés comme activités financées en cours ont été incorporés au Fonds général qui représentait principalement les coûts renouvelables. Les activités financées en cours incluaient celles qui faisaient partie intégrante des trois programmes ordinaires de l'Office mais qui étaient financées séparément par les donateurs, par exemple les centres de formation professionnelle et technique pour hommes et pour femmes (Ramallah).

83. EMLOT a été créé en 1990 afin d'accorder une aide d'urgence aux réfugiés palestiniens dans les régions en crise. En raison de la pénurie de moyens financiers et de l'amélioration de la sécurité dans les zones ciblées par le fonds, les activités EMLOT ont été réduites et le budget a été considérablement réduit au cours des dernières années. Conformément à la nouvelle présentation du budget, les activités EMLOT ont été limitées au programme relatif au responsable des affaires des réfugiés et aux fonctions connexes, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Après l'élimination progressive de ces activités, EMLOT cessera d'exister.

84. Les contributions reçues au titre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix ont principalement couvert les dépenses non renouvelables relatives à des projets destinés à améliorer et à élargir les infrastructures de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours d'urgence et des services sociaux. Des fonds ont également été reçus dans le cadre du Programme pour étoffer le programme de génération de revenus, améliorer les infrastructures et les services de santé, et entreprendre d'autres activités sous forme de projets.

Lors de la préparation du budget 1996-1997, les postes qui avaient été classés en projets majeurs et projets spéciaux dans le format précédent ont été transférés du budget ordinaire au Programme. Les projets majeurs et les projets spéciaux incluaient des initiatives de développement et des activités courantes qui ne pouvaient être mises en oeuvre que si les contributions prévues étaient disponibles.

85. Le projet relatif à l'Hôpital européen de Gaza, lancé en 1990 afin de pallier la pénurie grave de lits d'hôpitaux et de services médicaux adéquats dans la bande de Gaza, était pratiquement achevé à la fin du mois de juin 1996. Les activités financées incluaient la construction, l'équipement et l'aménagement de l'hôpital ainsi que les frais d'administration et de personnel associés au projet et à la mise en service de l'hôpital. Alors que les contributions reçues pour l'hôpital au titre du Programme étaient considérées comme faisant partie du financement du Programme, elles ont été budgétisées et comptabilisées dans un compte spécial ouvert pour le projet, antérieur au Programme.

86. Un compte extrabudgétaire spécial a été constitué en vue du transfert du Siège de l'UNRWA (Vienne) dans la zone d'opérations, pour répondre au souhait des donateurs de l'Office qui demandaient que ce transfert ne soit pas financé au titre du budget ordinaire. Ce transfert devrait permettre à l'Office de réaliser des économies en raison du niveau inférieur des salaires et des frais d'exploitation dans la zone d'opérations. Les montants ainsi économisés commenceront à s'accumuler lorsque les entités transférées deviendront pleinement opérationnelles. En conséquence, un fonds de réserve d'un montant de 8,8 millions de dollars a été constitué pour la période 1996-1997. Les montants économisés seront provisoirement placés dans ce fonds et seront utilisés pour couvrir les frais extraordinaires résultant du transfert.

87. La création du Programme a entraîné la redondance du programme élargi d'assistance qui avait été inauguré en 1988 afin d'améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés et de renforcer les infrastructures de l'UNRWA en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et, ensuite, dans l'ensemble de la zone d'opérations. Durant la période étudiée, aucun nouvelle contribution n'a été acceptée dans le cadre du PAE; ce programme disparaîtra progressivement lorsque les projets financés au cours des années précédentes arriveront à leur terme.

B. Budget pour l'exercice biennal 1996-1997 et dépenses biennales 1994-1995

88. L'UNRWA a préparé son budget sur une base biennale, même si ses opérations ont été financées sur une base annuelle. Le budget pour l'exercice biennal 1996-1997 a été établi en conformité avec les hypothèses de base concernant le cadre de planification financière et politique pour la période 1995-1999 que l'Office avait présenté à ses principaux donateurs, gouvernements hôtes et aux membres de la Commission consultative lors de la réunion tenue à Amman en mars 1995. Dans ce contexte, le budget incluait une réserve de 12,7 millions de dollars par an qui devait être mise de côté en vue du paiement de 127 millions de dollars (chiffre estimatif) représentant les indemnités de résiliation des contrats du personnel local de l'Office, en cas de dissolution de l'Office. Compte tenu de cette réserve, le taux de croissance global du budget ordinaire de l'Office pour cette période biennale s'est élevé à 5 % par an, c'est-à-dire qu'il a été identique au taux enregistré les années précédentes. Une version actualisée du plan financier couvrant la période 1996-2000 a été présentée lors d'une réunion similaire tenue à Amman en mai 1996.

89. Le budget pour l'exercice biennal 1996-1997 a été préparé et adopté en 1995 et représente un montant total de 692 millions de dollars (voir annexe I, tableau 12). Comme il est d'usage, l'ensemble du budget a été étudié par la Commission consultative de l'UNRWA et ses composantes relatives aux coûts d'administration et de soutien ont été soumises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui a transmis à la Commission consultative son avis sur ce poste budgétaire. À la suite de consultations avec la Commission consultative, le Commissaire général a soumis le budget à l'Assemblée générale, laquelle l'a approuvé en décembre 1995. Les résultats de la clôture biennale des comptes de l'Office sont indiqués dans l'état ci-après des finances courantes de cet organisme.

C. Recettes et sources de financement

90. Les opérations de l'UNRWA ont été presque entièrement financées par des contributions volontaires qui représentaient 95 % des recettes dans le budget ordinaire de 1995. Ces contributions ont généralement été reçues en espèces, même si 8 % des recettes ont été perçues en nature, surtout sous forme de dons en denrées alimentaires à distribuer aux réfugiés démunis. Cinq pour cent des recettes ont été reçus d'autres organismes des Nations Unies pour couvrir les dépenses de personnel, y compris la rémunération des 92 postes internationaux par les Nations Unies et l'assistance accordée par l'UNESCO et l'OMS pour fournir le personnel nécessaire aux programmes d'éducation et de santé.

D. Situation financière actuelle

91. L'UNRWA a terminé l'exercice biennal 1994-1995 avec un déficit corrigé de 14,4 millions de dollars pour son programme ordinaire, dont 6 millions de dollars pour 1994 et 8,4 millions pour 1995. Ce déficit a réduit de plus de moitié le fonds de roulement de l'Office, lequel est passé de 22,6 millions de dollars au début de l'exercice biennal à 8,2 millions de dollars au terme de cette période. Vers la fin de la période étudiée, l'Office a dû faire face à une situation de plus en plus précaire au niveau de ses liquidités : les recettes disponibles parvenaient à peine à couvrir les paiements de routine et il était à craindre que l'Office ne soit à cours de liquidités durant les mois à venir.

92. Le déficit de 1995 est le troisième déficit annuel consécutif enregistré par l'Office. À la fin du mois de juin 1995, l'Office avait estimé que le déficit en fin d'année atteindrait 16 millions de dollars. Afin d'éviter cette situation qui aurait complètement épuisé le fonds de roulement de l'Office, 12 millions de dollars d'augmentation de salaires ont été reportés de 1995 à 1996, ramenant le déficit prévu à 4 millions de dollars. Toutefois, le non-paiement d'une contribution annoncée de 2,6 millions de dollars et d'autres ajustements effectués à la fin de 1995 ont porté le déficit réel, pour 1995, à 8,4 millions de dollars.

93. Le déficit officiellement annoncé dans le bilan pour 1994-1995, c'est-à-dire le total des recettes moins le total des dépenses, pour l'ensemble de l'exercice biennal exprimé en millions de dollars des États-Unis, se répartissait de la manière suivante :

Fonds général	Activités financées en cours	EMLOT	Total
(15,7)	(5,2)	7,6	(13,3)

Si l'on tient compte de différents facteurs, et notamment des contributions reçues en 1994 mais imputables à l'année 1993, des contributions dues pour 1994-1995 qui seront reçues en 1996, des projets non ordinaires imputés provisoirement au Fonds général, et d'un ajustement apporté au bilan des activités financées en cours, le déficit réel corrigé pour 1994-1995 s'élève à 14,4 millions de dollars.

94. En général, les déficits de l'UNRWA peuvent être attribués à deux causes profondes. Tout d'abord, certains donateurs ont été dans l'impossibilité d'augmenter leurs contributions de manière à couvrir l'augmentation annuelle du budget de l'Office, qui était de 5 %, c'est-à-dire l'augmentation minimale tenant compte de l'accroissement démographique naturel des réfugiés et de l'augmentation inévitable des coûts provoquée par l'inflation dans toutes les zones d'opérations. Deuxièmement, certains besoins imprévus, dans la zone d'opérations, ont obligé l'UNRWA à utiliser des fonds supérieurs aux plafonds budgétisés. Cette tendance est également due aux demandes adressées à l'Office par suite des changements politiques rapides intervenus dans la région.

95. Les fonds reçus pour les activités extrabudgétaires — qui, pour l'exercice biennal 1994-1995 incluaient des fonds reçus dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de la paix, du PAE et des CSP — n'ont pas pu être utilisés pour compenser le déficit au niveau des dépenses renouvelables, ces fonds ayant été affectés à des projets spécifiques. Il en est résulté un déséquilibre constant entre les fonds considérables reçus ces dernières années dans le cadre du Programme, et la pénurie chronique de fonds inscrits au budget ordinaire de l'Office. L'impact exercé sur le Fonds général par l'augmentation du nombre de projets était de plus en plus préoccupant car les coûts associés à un projet spécifique doivent revenir au Fonds général, après une période initiale de trois ans.

96. Dans ces conditions, l'UNRWA a continué de s'efforcer, par tous les moyens, d'équilibrer ses recettes et ses dépenses de façon à utiliser ses ressources d'une manière optimale. En février 1993, à cause de la détérioration de sa situation financière, l'Office a institué des mesures d'austérité représentant 17 millions de dollars, bloqué les salaires et réduit les affectations budgétaires destinées à des postes supplémentaires d'enseignants, aux hospitalisations, aux fournitures médicales, aux voyages officiels et à la main-d'oeuvre temporaire. En l'absence de moyens de financement permettant de rétablir les plafonds budgétaires précédents, ces réductions ont été principalement reportées sur les budgets biennaux 1994-1995 et 1996-1997. En septembre 1994, l'Office a amputé le budget pour l'exercice biennal 1994-1995 d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars afin de compenser certaines augmentations incontournables des coûts. Dès la fin de 1995, l'Office a été indirectement touché par l'initiative de limitation des coûts que l'ONU a imposée au niveau de son budget ordinaire.

97. En réponse aux déficits projetés qui auraient épuisé son capital circulant, l'Office a introduit en juin 1996 des mesures supplémentaires d'austérité d'un montant total de 9 millions de dollars, incluant un gel des recrutements pour certains postes et des coupes dans les allocations budgétaires relatives à la construction, à l'entretien, à l'hospitalisation, aux fournitures médicales, au travail temporaire, aux véhicules, aux ordinateurs, au matériel et aux approvisionnements. Malgré les gains réalisés au début de 1996, grâce au taux de change, l'Office s'est trouvé, au milieu de l'année, face à un déficit principal estimé à 9,3 millions de dollars et à un déficit cumulé de 32,5 millions de dollars incluant les 23,2 millions de dollars nécessaires pour rétablir les mesures d'austérité introduites en février 1993 et en juin 1996.

Outre le déficit cumulé, l'Office avait besoin de 12,7 millions de dollars pour alimenter sa réserve d'indemnités de licenciement, ce qui portait à 45,2 millions de dollars le montant total dont l'Office avait besoin pour pouvoir remplir ses engagements et s'acquitter de ses obligations pour 1996. Considérées dans leur ensemble, les mesures de réduction du déficit prises ces dernières années ont eu un effet négatif sur la qualité des services dispensés par l'Office aux réfugiés palestiniens et ont compromis sa capacité de maintenir ces services aux niveaux actuels. L'Office avait l'intention de soulever le problème de ses déficits annuels récurrents lors d'une réunion extraordinaire prévue pour septembre 1996.

98. Des progrès substantiels ayant été réalisés durant la période étudiée, en assurant le transfert du Siège de l'Office (Vienne) dans la zone d'opérations, les efforts se poursuivaient pour obtenir directement les fonds nécessaires auprès des donateurs. Au milieu de 1996, l'Office avait reçu 9,6 millions de dollars en contributions annoncées et effectives pour ce transfert, lequel avait été budgétisé à 13,5 millions de dollars. L'option qui prévoyait d'utiliser le fonds spécial pour combler le déficit n'a pas été retenue, car il s'agirait d'une avance au titre du Fonds général, sur des économies futures non encore réalisées. Une pénurie de fonds a également été enregistrée en ce qui concerne le budget spécial destiné à l'Hôpital européen de Gaza. Au milieu de 1996, moins de la moitié des 41,2 millions de dollars représentant les engagements totaux reçus avait été versée, ce qui a obligé l'Office à avancer de l'argent au titre du Fonds général. L'UNRWA a poursuivi ses efforts afin d'obtenir les fonds nécessaires auprès de ses donateurs.

IV. QUESTIONS JURIDIQUES

A. Personnel de l'Office

99. La période étudiée a été caractérisée par une augmentation considérable du nombre des membres du personnel de l'Office qui ont été arrêtés et emprisonnés par l'Autorité palestinienne. Au total, 93 agents ont été arrêtés et incarcérés dans la bande de Gaza, contre 58 l'année dernière. Si la plupart des agents ont été emprisonnés pendant de courtes périodes et 77 d'entre eux ont été relâchés sans inculpation ou procès, 16 membres du personnel étaient encore incarcérés à la fin de la période étudiée. En Cisjordanie, 13 agents ont été emprisonnés par l'Autorité palestinienne et 3 par les autorités israéliennes. Sur ce chiffre total, 9 étaient encore incarcérés par l'Autorité palestinienne, et 2 par les autorités israéliennes à la fin de la période étudiée. Aucun membre du personnel n'a été emprisonné en République arabe syrienne et un seul agent a été incarcéré en Jordanie. Il s'agit là, pour les deux zones d'opération, d'une diminution par rapport à la période de notification précédente. Un membre du personnel a été incarcéré au Liban. Au milieu de 1996, aucun agent n'était plus détenu en Jordanie, au Liban, ou en République arabe syrienne. Au total, 111 membres du personnel ont été emprisonnés pour l'ensemble de la zone d'opérations. Quarante-huit d'entre eux ont été relâchés sans inculpation ou procès et 27 étaient encore détenus au 30 juin 1996 (voir annexe I, tableau 10).

100. Comme au cours des années précédentes, l'UNRWA a entretenu des contacts fréquents avec les autorités compétentes, dans l'ensemble de ses zones d'opération. Toutefois, elle n'a pas reçu d'informations suffisantes et ponctuelles sur les raisons de l'arrestation et de l'incarcération des membres de son personnel. En l'absence d'informations suffisantes, l'Office n'a pas pu établir dans quelle mesure la fonction officielle de ses agents était en cause compte tenu des droits et des obligations résultants de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et du règlement du personnel et autres dispositions de l'UNRWA.

101. L'Office a pu visiter tous les membres de son personnel originaire de Cisjordanie détenus par les autorités israéliennes aussi bien durant la période étudiée qu'au cours des périodes précédentes, alors qu'il avait eu beaucoup de difficultés l'année dernière comme il l'avait mentionné dans son rapport. Toutefois, dans la bande de Gaza, l'Office n'a pu que très difficilement avoir accès aux membres de son personnel incarcérés; il n'a réussi qu'à rendre visite à quatre de ses agents détenus par l'Autorité palestinienne même si, comme il l'avait souligné l'année dernière, la plupart des détentions n'ont été que d'assez faible durée. Le traitement et l'état de santé des membres du personnel détenus continuent de préoccuper l'UNRWA. Après leur libération par l'Autorité palestinienne et par les autorités israéliennes, les agents de l'UNRWA se sont plaints d'avoir subi divers sévices physiques et psychologiques. Malgré les fréquents contacts pris avec les gouvernements concernés, l'Office n'a pas été en mesure de voir ses fonctionnaires détenus en Jordanie, au Liban, et en République arabe syrienne.

102. Mis à part la situation des membres du personnel emprisonnés, les mauvais traitements infligés par les forces de sécurité israéliennes aux membres du personnel de l'UNRWA en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et dont certains exemples avaient été donnés les années précédentes, aucun problème n'a été enregistré durant la période étudiée.

103. Les procédures mises en place par les autorités israéliennes pour réglementer l'entrée et la sortie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, décrites dans le rapport de l'année dernière, sont devenues beaucoup plus restrictives durant la période étudiée. Ces procédures incluaient l'imposition de systèmes de contrôle des permis de sortie et des contrôles aux points de passage, y compris des fouilles, et le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza pendant des périodes prolongées. En conséquence, les mouvements du personnel et des véhicules de l'UNRWA à l'entrée et à la sortie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ont été considérablement perturbés et souvent rendus impossibles. À la suite d'une série d'attentats à la bombe en Israël et du bouclage qui en ont résulté en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, durant trois mois, les laissez-passer ont été supprimés et les membres du personnel de l'UNRWA ont été pour la plupart empêchés de sortir de ces zones. Durant cette période, quelque 270 agents de l'UNRWA vivant en Cisjordanie n'ont pu se rendre à leur travail au bureau de l'Office pour la Cisjordanie et dans les écoles et centres de soins de l'UNRWA situés à Jérusalem. Par la suite, et jusqu'à la fin de la période étudiée, les sorties de Cisjordanie et de la bande de Gaza ont été strictement limitées et les membres du personnel qui résidaient à Jérusalem-Est ont été empêchés d'entrer dans la bande de Gaza. L'Office s'est efforcé de trouver avec les autorités israéliennes des procédures appropriées permettant au personnel de reprendre ses activités à Jérusalem; à la fin de la période étudiée, aucune solution satisfaisante n'avait été trouvée. Les contrôles instaurés aux points de passage entre les différentes zones de Cisjordanie ont également entravé les déplacements des agents et des véhicules de l'UNRWA. Ces diverses restrictions ont eu des répercussions évidentes sur les dépenses de l'Office et sur son fonctionnement.

104. Les restrictions particulièrement sévères imposées aux mouvements à partir de la bande de Gaza ont obligé l'Office à faire appel à du personnel international pour conduire ses véhicules de façon à assurer le bon fonctionnement de ses moyens de transport. Au point de passage d'Erez, à la sortie de la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont exigé de fouiller les véhicules de l'UNRWA, y compris, à l'occasion, ceux qui transportaient de hauts fonctionnaires de l'Office. La fouille intérieure et extérieure des véhicules de l'Office a parfois causé des dégâts. Les opérations de fouille ont provoqué également des retards considérables, de l'ordre de plusieurs heures, pour le personnel sortant de la bande de Gaza. Dans toutes les négociations avec les autorités israéliennes sur cette question, l'Office a mis plus particulièrement l'accent sur la nécessité d'instaurer des procédures efficaces permettant de faciliter les mouvements à l'entrée et à la sortie de Gaza, eu égard notamment au transfert du siège de l'UNRWA. Toutefois les difficultés se sont accrues durant la période considérée, et l'on s'attend, après le transfert, que ces restrictions entravent sérieusement le bon fonctionnement du siège.

105. À cause notamment des restrictions sévères de mouvement décrites ci-dessus, des délais considérables ont encore été enregistrés au niveau des procédures d'autorisation de voyage officiel des membres du personnel local de l'Office, y compris en ce qui concerne les déplacements entre la Cisjordanie et la Jordanie, via le pont Allenby. De plus, les autorités israéliennes ont refusé d'accorder des visas aux agents du siège de l'UNRWA y compris aux membres du personnel international de l'Office qui résidaient en Cisjordanie et à Gaza et qui étaient transférés au nouveau siège. De ce fait, les membres du personnel ont été obligés d'entrer dans cette zone avec leurs documents de voyage personnels. Étant donné que leur entrée et mouvements faisaient l'objet de restrictions et entraînaient des retards, l'Office a été obligé de redéployer quelques-uns de ses agents vers d'autres bureaux où ils ont pu remplir leurs fonctions sans entraves.

B. Services et locaux de l'Office

106. Les services de l'Office en Cisjordanie et dans la bande de Gaza se sont poursuivis dans le contexte de la situation politique résultant de la Déclaration de principes de septembre 1993 et des accords ultérieurs, en particulier de l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza du 28 septembre 1995. Sur ce point, l'Office a poursuivi ses efforts afin de contribuer à instaurer la stabilité sociale et économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, étant donné que l'Autorité palestinienne avait accru ses pouvoirs et ses responsabilités dans l'ensemble de la région. En raison des tensions politiques et des heurts, parfois violents, qui se sont produits dans cette zone, l'Office a éprouvé de grosses difficultés, devant les mesures de sécurité imposées par les autorités israéliennes, à fournir des services efficaces;

107. L'Office a continué de fournir une aide juridique, y compris une assistance financière aux réfugiés qui désiraient entamer des procédures juridiques et administratives, par exemple, des demandes de réunification des familles dans la bande de Gaza. L'Office a poursuivi ses efforts afin d'appuyer les initiatives destinées à mettre au point une infrastructure juridique dans la région, notamment en vue du développement d'un centre juridique à l'Université Bir Zeit, à Ramallah. Dans ce cas précis, l'Office a apporté son soutien financier pour l'acquisition de l'infrastructure administrative indispensable et a financé quatre bourses d'études pour le programme de maîtrise en droit. Il est envisagé d'accorder la priorité, lors de l'attribution de ces bourses, à des réfugiés palestiniens, et en particulier à ceux qui résident dans la bande de Gaza. Le programme de l'Office relatif au responsable des affaires des réfugiés, qui avait été interrompu dans la bande de Gaza et fortement réduit en Cisjordanie à la suite des événements politiques décrits ci-dessus a également été interrompu en Cisjordanie durant la période étudiée.

108. À la suite de la réduction substantielle, rapportée l'année dernière, du nombre des incursions faites dans les locaux de l'UNRWA par les membres des forces de sécurité israéliennes et en raison du vaste redéploiement de l'armée israélienne, le nombre des incursions en Cisjordanie est passé, durant la période étudiée, de 11 à 4. Dans la bande de Gaza, aucun cas d'incursion n'a été mentionné. En plusieurs occasions, les membres de la police palestinienne ont pénétré dans les installations de l'UNRWA en Cisjordanie, et quelques cas mineurs ont été signalés dans la bande de Gaza. Dans tous ces cas, l'Office a fait clairement connaître sa position à l'Autorité palestinienne.

109. Les 20 et 22 mars 1996, dans le camp de Fawwar situé en Cisjordanie, les autorités israéliennes ont détruit deux abris pour réfugiés; le 2 avril 1996, ces mêmes autorités ont fermé un abri par mesure de répression. L'Office a une fois de plus protesté contre ces mesures qui allaient à l'encontre des articles 33 et 53 de la Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre. À l'extérieur des camps de réfugiés, 8 logements ont été détruits par mesure de répression et aucune habitation n'a été mise sous scellés. Dans la bande de Gaza, aucune habitation n'a été démolie ou fermée par mesure punitive; la situation est semblable à celle qui avait été signalée l'année dernière à la suite du redéploiement de l'armée israélienne. De nombreuses habitations situées à l'extérieur des camps continuaient d'être démolies sous le prétexte qu'un permis de bâtir valable n'avait pas été obtenu. En Cisjordanie, les autorités israéliennes ont démoli 56 habitations de ce genre, contre 78 durant la période précédente. Dans la bande de Gaza, plusieurs bâtiments ont été démolis par les autorités israéliennes, dans les zones

qu'elles occupent encore. Plusieurs bâtiments ont également été détruits par l'Autorité palestinienne.

110. À la suite du bouclage total et prolongé de la bande de Gaza par les autorités israéliennes, le 25 février 1996, faisant suite à une série d'attentats à la bombe en Israël, l'Office a dû subir de nombreux retards au niveau de l'importation de fournitures et autres équipements destinés à ses opérations à Gaza, entraînant des coûts supplémentaires. Les véhicules de l'Office qui transitaient par le point de passage d'Erez, y compris les ambulances transportant des malades, ont subi des retards, comme il est exposé ci-dessus. Étant donné que les chauffeurs de l'Office résidant en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est n'ont pas été autorisés à pénétrer dans la bande de Gaza, l'Office a été obligé d'adopter des mesures pour remplacer ces conducteurs, au passage d'Erez, par des chauffeurs résidant à Gaza afin d'assurer le transport des personnes et des marchandises jusqu'à leur destination finale (Gaza).

111. L'UNRWA et l'Autorité palestinienne ont conclu un accord le 5 juillet 1996 concernant le transfert du siège de l'Office à Gaza. Cet accord devrait créer un cadre permettant d'assurer le bon fonctionnement du siège dans la région et la gestion efficace des activités de l'UNRWA dans ses cinq zones d'opérations. L'Office a également entrepris des négociations avec les autorités israéliennes afin de parvenir à des accords pratiques concernant le transfert du siège à Gaza de façon à compléter le cadre juridique existant. Ces négociations étaient toujours en cours à la fin de la période étudiée.

112. En décembre 1995, les autorités israéliennes ont fait savoir à l'UNRWA qu'à partir du 1er janvier 1996, Israël ne serait plus responsable de l'entreposage, du déchargement, de la manutention et du transport des fournitures de l'UNRWA à destination de la Cisjordanie. Cette politique est alignée sur des dispositions identiques prises pour la bande de Gaza, signalées dans le rapport de l'année dernière. En conséquence, l'Office a procédé à des avances de fonds pour couvrir les dépenses liées à toutes ses fournitures destinées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza et en a réclamé le remboursement à l'Autorité palestinienne en vertu des dispositions contenues dans l'échange de lettres en date du 24 juin 1994 entre le Commissaire général de l'UNRWA et le Président de l'Organisation de libération de la Palestine. À la fin de la période étudiée, aucun remboursement n'avait été versé à l'UNRWA par l'Autorité palestinienne, alors que le montant total avancé par l'Office pour ces opérations s'élevait à 1,8 million de dollars. En ce qui concerne le remboursement par l'Autorité palestinienne des paiements faits par l'Office et grevés de la taxe à la valeur ajoutée mentionnée dans le rapport de l'année dernière, le montant de 7,9 millions de dollars réclamé à l'Autorité palestinienne n'avait pas encore été remboursé à la fin de la période étudiée. Comme indiqué l'année dernière, un petit montant lié à des achats effectués avant le mois de juin 1994 était encore contesté par les autorités israéliennes.

C. Recours contre les gouvernements

113. L'UNRWA déplore qu'aucun progrès n'ait été enregistré en ce qui concerne ses diverses demandes de remboursement auprès de gouvernements.

V. JORDANIE

A. Éducation

114. Les inscriptions enregistrées en Jordanie dans les écoles de l'Office, dans le cycle de six années primaires et de quatre années du cycle secondaire inférieur, ont chuté pour la deuxième année consécutive, passant de 149 932 élèves en 1994/95 à 148 004 élèves en 1995/96. Cette réduction de 1 928 élèves s'explique par le fait que des familles de réfugiés qui vivaient en Jordanie se sont installées dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et du transfert des élèves réfugiés des écoles de l'UNRWA aux écoles publiques, en particulier aux écoles nouvellement construites à proximité de certains camps de réfugiés. En comparaison avec celles de l'UNRWA, les écoles publiques ont des classes moins nombreuses, de meilleurs équipements et d'une semaine scolaire plus courte (cinq jours au lieu de six). La surpopulation des classes constitue toujours un problème dans les établissements de l'Office : 92 % des écoles fonctionnaient sur la base d'un double roulement et 23 % étaient logés dans des bâtiments loués vétustes. En août 1995, les taux des contributions volontaires destinées aux écoles et aux centres de formation situés en Jordanie ont été augmentés afin de mieux les aligner sur les contributions équivalentes versées aux établissements officiels. Les familles nécessitant une aide d'urgence ont été exemptées de cette contribution. Pour l'année universitaire 1995/96, des bourses d'études universitaires fondées sur le mérite ont été accordées à 246 étudiants réfugiés palestiniens en Jordanie, dont 94 femmes.

115. Le nombre des écoles administrées par l'UNRWA en Jordanie est passé de 202 à 198 en février 1996 à la suite de l'achèvement d'un nouveau bâtiment de 31 classes à Taybeh. Cet établissement fonctionne par double roulement et remplace six écoles qui occupaient trois bâtiments loués. Grâce à l'achèvement de cinq autres écoles (2 à Baqa'a, 2 à Marka et 1 à Sukhneh) durant la période étudiée, l'Office a réussi à remplacer tous les locaux préfabriqués endommagés situés dans sa zone d'opérations en Jordanie, par de nouvelles écoles standard, et a ramené de 22 à 19 le nombre de locaux défectueux loués. Afin de répondre aux besoins en informatique (quatrième année du secondaire inférieur), toutes les écoles nouvellement construites ont été dotées de salles d'ordinateurs complètement équipées et des fonds sont actuellement recherchés pour aménager et équiper des classes semblables dans les autres écoles. Quatre classes spécialisées ont été aménagées dans les écoles où elles faisaient défaut; 8 salles spécialisées et 12 classes standard étaient en construction au milieu de 1996, afin d'éviter un triple roulement.

116. L'Office a continué à développer son programme d'enseignement spécial, en créant quatre nouveaux centres pour les élèves en difficulté dans les camps de Talbieh, Jabal el-Hussein, Zarqa et Irbid. Avec les quatre centres situés dans d'autres localités, ces nouvelles structures ont permis d'intégrer 485 élèves en difficulté dans le programme d'enseignement normal. Les activités de normalisation concernaient 425 enfants ayant des difficultés scolaires, répartis dans 17 classes d'enseignement spécial de rattrapage et 20 enfants malentendants répartis dans 5 classes spéciales.

117. La faculté de pédagogie du Centre de formation d'Amman a dispensé des cours de formation pédagogique débouchant sur une licence universitaire à 246 diplômés de l'enseignement secondaire dans le cadre de son programme de formation théorique et à 564 enseignants dans le cadre de son programme de formation en cour d'emploi. Compte tenu de la détérioration de la situation financière de l'Office et de plusieurs autres facteurs, il a été décidé en juin 1995 de supprimer progressivement les cours de cette faculté en gelant les inscriptions

à partir de l'année universitaire 1995/96. L'application de cette décision a été provisoirement suspendue en septembre 1995, à la demande des autorités jordaniennes et palestiniennes, dans l'espoir que l'Office parviendrait à obtenir d'un donateur des fonds spéciaux pour la faculté, comme cela s'était fait pour la faculté en Cisjordanie. En accueillant les nouveaux inscrits pour l'année universitaire 1996/97, la faculté atteindra sa pleine capacité opérationnelle, c'est-à-dire 300 étudiants en formation théorique et 630 étudiants en cours d'emploi. En août 1996, le premier groupe d'étudiants subissant une formation en cours d'emploi obtiendra une licence en sciences pédagogiques homologuée par le Ministère jordanien de l'enseignement supérieur. Une autorisation générale permettant d'augmenter le nombre des inscriptions à la faculté a été accordée par le Ministère en décembre 1995. Une autorisation spéciale concernant deux spécialisations offertes par la Faculté — pédagogie et enseignement de l'arabe — devait être accordée peu de temps après la fin de la période étudiée. En plus du programme de la faculté, 175 enseignants ont participé à sept cours dispensés dans le cadre du programme ordinaire de formation en cours d'emploi de l'Office durant l'année écoulée.

118. Au total, 1 275 stagiaires dont 424 femmes et 662 pensionnaires ont été inscrits aux 16 cours d'artisanat et aux 12 cours de formation technique et semi-professionnelle dispensés par les centres de formation d'Amman et de Wadi Seer. Le centre de formation d'Amman organise les cours suivants : gestion des affaires; gestion bancaire et financière; secrétariat médical; secrétariat et coiffure; et des cours destinés aux stagiaires dans les branches suivantes : aide-pharmacien(ne), assistant dentaire; technicien de laboratoire. Le centre 2de formation de Wadi Seer dispense des cours de mécanique, d'électricité, de construction et de travail du métal ainsi qu'une formation dans divers sujets techniques : électronique industrielle, architecture et génie civil, cadastre et dessin industriel. En coopération avec une ONG, l'Office a organisé six cours d'une durée de 12 à 20 semaines en électricité, câblage, ardoiserie, décoration intérieure et plomberie à l'intention de 104 stagiaires. Au centre de formation de Wadi Seer, des projets bénéficiant d'un financement spécial ont été achevés afin d'améliorer les équipements et les ateliers destinés aux cours de menuiserie, de réparation d'appareils radio et de télévision, d'électronique industrielle, d'usinage et de soudage, ainsi que pour améliorer le laboratoire d'essais des matériaux et la bibliothèque. Dans les deux centres de formation, les stagiaires de l'Office ont obtenu des taux de réussite de 96,6 % et de 93,5 % respectivement lors des examens généraux organisés au milieu de 1995 dans les collèges communautaires administrés par le Ministère jordanien de l'enseignement supérieur. Les moyennes nationales correspondantes étaient de 70,3 % et de 70,1 %.

B. Santé

119. Plus de 1,3 million de réfugiés ont bénéficié des services de santé administrés par l'UNRWA en Jordanie, grâce à un réseau de 19 centres de soins et de 4 antennes sanitaires qui incluaient tous des consultations maternelles et infantiles et des laboratoires. Vingt assuraient des soins dentaires, 17 offraient des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, et 13 dispensaient des soins spécialisés, par exemple, en ophtalmologie, obstétrique et gynécologie et pour les maladies cardio-vasculaires. L'Office a également administré un centre de physiothérapie. L'UNRWA a continué de gérer un programme de remboursement afin de couvrir en partie les frais encourus par les réfugiés dans les hôpitaux publics et privés.

120. Le décalage considérable entre la demande accrue de services de l'UNRWA et les ressources financières et humaines restreintes de l'Office ont continué d'affecter la fourniture de soins de santé, aussi bien au niveau primaire que secondaire. Dans les dispensaires de l'Office situés en Jordanie, la moyenne quotidienne de 107 consultations médicales par jour a continué d'atteindre un niveau record pour les cinq zones d'opérations, et a eu des répercussions sur la qualité des soins. Le programme de remboursement des frais d'hospitalisation, qui recevait de nombreuses demandes, a également été soumis à des contrôles stricts. Des postes supplémentaires ont été créés afin de répondre aux besoins de santé de base les plus urgents de la population de réfugiés, mais les contraintes budgétaires ont empêché le personnel supplémentaire de suivre la croissance de la demande de services, celle-ci ayant été aggravée par la détérioration de la situation socio-économique de la communauté de réfugiés.

121. En décembre 1995, un centre de soins maternels et infantiles, nouvellement construit, est devenu opérationnel dans le camp de Zarqa, offrant des services aux mères et aux enfants des familles de réfugiés vivant dans les quartiers éloignés du camp et aux habitants non internés de la région avoisinante. Le centre avait pour but d'alléger les difficultés que connaissait le dispensaire principal du camp, pour lequel un nouveau bâtiment était en construction afin de remplacer les anciens locaux vétustes. À la fin de la période étudiée, une antenne sanitaire était également en cours de construction à Waqqas, dans la vallée du Jourdain.

122. Grâce au soutien des donateurs, l'UNRWA a intensifié ses efforts afin d'améliorer l'hygiène dans les camps de réfugiés. Dans le cadre d'un projet conjoint relatif au pavage des rues et à la construction de rigoles en surface dans plusieurs camps, l'Office et le Département gouvernemental aux affaires palestiniennes ont défini les besoins, convenu des priorités et du partage des fonds. Les comités chargés de l'amélioration du camp ont fourni la main-d'oeuvre pour effectuer ces travaux. Les résidents du camp ont continué de bénéficier des efforts intensifs déployés par le Gouvernement jordanien afin d'améliorer l'hygiène du milieu. Le programme gouvernemental destiné à installer des robinets d'eau courante à l'intérieur des habitations a progressé normalement dans différents camps; en Jordanie, presque toutes les habitations étaient équipées au milieu de 1996 d'un raccordement privé aux canalisations d'eau. L'augmentation des adductions d'eau, dans la plupart des camps, témoignait de la nécessité d'installer des canalisations de tout à l'égout. À cet effet, la Jordan Water Authority a mis en oeuvre un projet dans le camp de Souf. À la fin de la période étudiée, plus de 90 % des habitations situées dans les camps de Baqa'a, Irbid, Jabal el-Hussein, Marka et Zarqa, et dans le nouveau camp d'Amman, avaient été raccordées au réseau public d'assainissement des eaux usées. L'Office a fait l'acquisition de trois camions de mini-compactage, dans le cadre d'une période d'essai, afin d'améliorer la collecte et l'évacuation des ordures dans les camps à relief accidenté, par exemple à Jerash et Souf.

123. L'Office a continué de coordonner étroitement ses activités avec le Ministère Jordanien de la santé publique, notamment en matière de vaccination, d'hygiène familiale, d'éradication des maladies transmissibles et d'essais d'assurance qualité effectués sur les médicaments. Elle a reçu de la part du Ministère et sous forme de dons en nature, des lots de vaccins contre l'hépatite B qui ont permis de couvrir ses besoins. En collaboration avec le FNUAP et l'Association jordanienne pour la planification et la protection de la famille, l'Office a organisé en septembre 1995 trois ateliers de formation en cours d'emploi concernant les méthodes contraceptives modernes et les activités de conseil en planification familiale; ces ateliers ont été suivis par 70 des médecins, infirmières et sages-femmes de l'Office.

C. Aide d'urgence et services sociaux

124. Dans la zone globale d'opérations de l'UNRWA, la plus forte population de réfugiés palestiniens se trouve en Jordanie, où 1,36 million de réfugiés enregistrés auprès de l'Office au 30 juin 1996 représentaient 41 % de la population totale de réfugiés. Le taux d'accroissement de 5,4 % par rapport aux statistiques du 30 juin 1995 (1,29 million de réfugiés) est supérieur au taux d'accroissement net de la population, ce qui indique clairement que la population de réfugiés, en particulier en Jordanie, souhaite mettre à jour ses dossiers d'enregistrement auprès de l'UNRWA.

125. La Jordanie continue d'avoir le plus faible pourcentage de réfugiés inscrits dans le programme spécial de secours d'urgence, soit 2,5 % comparés à une moyenne de 5,4 % pour l'ensemble du territoire couvert par l'UNRWA. Toutefois, durant la période étudiée, il s'agit de la seule zone d'opérations où les inscriptions supplémentaires ont suivi le rythme de l'accroissement démographique, à savoir une augmentation de 3,8 % (33 066 au milieu de 1995 contre 34 335 au milieu de 1996). Même si l'on continuait d'appliquer des critères stricts, le maintien d'un taux de chômage élevé en Jordanie contribuait indirectement à la demande d'assistance. En outre, plus de 12,5 % des familles nécessitant une aide d'urgence vivaient dans des logements qui ne répondaient pas aux normes minimales acceptables. Durant la période étudiée, l'Office a remis en état 57 habitations pour réfugiés et s'est efforcé d'obtenir des fonds supplémentaires pour le relèvement des habitations, afin de répondre aux besoins pressants de plus de 1 000 familles résidant en Jordanie.

126. Dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté destiné à promouvoir des activités micro-économiques durables, 19 familles démunies ont bénéficié de l'offre d'assistance financière et technique de l'Office visant à mettre en oeuvre des projets d'auto-assistance. Dix-huit familles qui avaient créé des micro-entreprises dans le cadre du programme ont pu obtenir des revenus suffisants pour ne plus figurer sur la liste de l'Office en matière d'aide alimentaire. Grâce à des fonds spéciaux et à l'assistance d'une ONG internationale, des groupes communautaires d'épargne et de crédit ont été créés dans le nouveau camp d'Amman et dans ceux de Jabal el-Hussein et Jerash, afin d'accorder des prêts aux membres de ces collectivités, principalement à des femmes, à partir d'un fonds de roulement constitué grâce à la mise en commun des montants économisés et de l'appui de l'Office. Au centre du programme en faveur des femmes de Jerash, 70 femmes ont réussi à obtenir des revenus grâce à un atelier de filage de laine qui bénéficiait d'un contrat avec un des principaux fabricants jordaniens de tapis. En octobre 1995, une contribution spéciale a permis d'élargir et d'améliorer les ateliers et les équipements. En avril 1996, une unité de production alimentaire financée par le Fonds d'initiative des femmes palestiniennes a été inaugurée au centre de Jabal el-Hussein. Le personnel de l'Office a aidé d'autres organismes des Nations Unies à assurer une formation à la création d'entreprises indépendantes pour femmes défavorisées, en coopération avec le Ministère de la promotion sociale.

127. Dans le cadre du plan quinquennal de gestion collective globale appliqué dans ses centres communautaires, l'UNRWA a dispensé une formation élargie aux techniques d'autogestion, destinée aux membres des comités locaux et au personnel de l'Office et a appuyé les efforts faits par les centres afin de parvenir à une autonomie financière. À la fin de la période étudiée, 14 des 21 centres du programme pour femmes, en Jordanie, et 8 centres communautaires de réhabilitation disposaient de comités opérationnels; de nombreux centres étaient déjà financièrement viables ou sur le point de l'être. En janvier 1996, lorsque les subventions accordées au titre des budgets approuvés ont été mis à la

disposition des centres en lieu et place des fonds versés directement par l'Office, le centre du nouveau camp d'Amman a disposé de suffisamment de revenus propres pour refuser la totalité de la subvention; il s'agit du tout premier cas d'autosuffisance enregistré au niveau de l'Office. Tout comme les autres centres, le centre du nouveau camp d'Amman a tiré ses revenus des recettes de sa propre unité de production, ainsi que des frais de participation à des cours de formation et autres activités. Les centres du programme pour femmes ont reçu une aide de la part de l'Union des femmes jordaniennes, afin de faciliter la coordination locale. De leur côté, les centres communautaires de réhabilitation ont créé un Comité supérieur de coordination qui assure la défense des intérêts des réfugiés ainsi que les activités de liaison. Le plan destiné à créer des jardins d'enfants/crèches gérés par les communautés dans tous les centres de programme axé sur les femmes en Jordanie, s'est achevé grâce à l'inauguration de nouvelles installations dans les centres de Baqa'a, Jerash et Sukhneh. La construction d'une nouvelle aile, au centre de Jerash, a été terminée en novembre 1995.

128. En septembre 1995, un deuxième bureau de conseil juridique, parrainé par l'Office, a été inauguré dans le camp de Jabal el-Hussein, grâce au soutien du donateur qui avait déjà financé le bureau initial du nouveau camp d'Amman, en 1994. Le bureau de Jabal el-Hussein, dont les coûts ont été en partie couverts par des frais de consultation modiques, s'est vu adjoindre les services d'une juriste à plein temps et d'un(e) assistant(e)/secrétaire parajuridique. Durant la période étudiée, les deux bureaux ont organisé 24 ateliers d'assistance juridique auxquels a participé un millier de femmes et ont en outre tenu quelque 600 consultations. Les juristes locaux, associés aux bureaux, ont préparé un manuel d'information juridique et des brochures concernant les problèmes juridiques présentant un intérêt particulier pour les femmes. Ces documents ont été imprimés et distribués à tous les centres de programme axé sur les femmes situés en Jordanie. Les juristes ont également organisé un cours pour formateurs en conseils familiaux destiné aux femmes du nouveau camp d'Amman et celui de Jahal el-Hussein.

129. Le niveau technique des services dispensés par le biais des centres communautaires de rééducation a été renforcé grâce à l'aide d'une équipe de spécialistes locaux qui ont exécuté des programmes réguliers consacrés aux enfants, en plus d'une formation destinée aux rééducateurs communautaires bénévoles. Afin de mieux couvrir les dépenses renouvelables, tous les centres situés en Jordanie ont géré des projets concernant la génération d'activités rémunératrices. Par exemple, un autobus qui servait normalement au transfert des personnes handicapées à destination et à partir du centre de Souf a été utilisé pour des transports commerciaux en dehors des heures de service. Une contribution majeure a été reçue en octobre 1995 afin d'améliorer les installations dans les centres de Baqa'a, Talbieh et Waqqas. Des camps annuels d'été ont été organisés à l'intention de quelque 300 orphelins (garçons et filles) au Centre de formation d'Amman.

VI. LIBAN

A. Éducation

130. Les 74 écoles de l'Office ont reçu 36 498 élèves durant l'année scolaire 1995/96, soit de 1 291 élèves de plus que l'année précédente. Outre l'accroissement démographique naturel, cette augmentation s'expliquerait par le retour au Liban de nombreuses familles de réfugiés palestiniens qui se trouvaient en Jamahiriya arabe libyenne, ainsi que de la détérioration constante des conditions de vie des réfugiés au Liban. Par suite, les élèves ont dû être transférés des écoles privées vers les établissements de l'UNRWA. L'Office a continué d'administrer, au Liban, une école secondaire d'un cycle de trois années, en plus des établissements secondaires et primaires d'un cycle de six et trois ans respectivement qui formaient le noyau du programme d'éducation de base de l'UNRWA. L'Office a ouvert quatre écoles maternelles francophones, accueillant 161 enfants, grâce à des fonds spécialement affectés à cet fin. Des bourses d'études universitaires ont été accordées à 77 élèves de l'enseignement secondaire, réfugiés palestiniens, dont 25 filles.

131. Le calme qui régnait sur le plan de la sécurité dans l'ensemble au Liban et qui avait permis aux écoles de l'Office de fonctionner normalement durant la presque totalité de l'année scolaire 1995/96, a été interrompu par les hostilités déclenchées par Israël, dans le sud du pays, en avril 1996. Les combats ont obligé les écoles et les centres de formation de l'Office à fermer leurs portes pendant 10 jours; il a ainsi fallu prolonger l'année scolaire afin de rattraper les heures de cours perdues. Quelque 600 personnes déplacées ont trouvé provisoirement refuge dans les trois écoles de l'Office situés à Saida, et dans une école de Beyrouth.

132. L'Office a continué d'organiser des cours de rattrapage pour remédier aux perturbations intervenues dans le programme scolaire durant les années de guerre au Liban. Des tests de contrôle ont été administrés aux élèves pour identifier leurs faiblesses et des solutions ont été appliquées (distribution de matériaux d'auto-apprentissage; contrôles supplémentaires effectués par les enseignants; classes supplémentaires organisées par les enseignants sur une base bénévole; cours spéciaux pour élèves en difficulté et enfants éprouvant des problèmes d'apprentissage). Le succès de ces efforts s'est traduit dans les résultats de l'examen pour le brevet organisé en quatrième année préparatoire: le pourcentage d'élèves de l'Office admis à l'examen a considérablement augmenté pour la troisième année consécutive. Le taux de réussite des élèves de l'Office, en juillet 1995, était de 66 %, contre 49 % en juillet 1994 et 38 % en juillet 1993.

133. Grâce aux inscriptions enregistrées en septembre 1995, l'école secondaire de Galilée de Burj el-Barajneh a fait le plein de ses effectifs (265 étudiants) (pour les classes 11 à 13). La construction d'un bâtiment préfabriqué destiné à recevoir l'école, qui occupait des locaux loués inadéquats, devait commencer peu après la fin de la période considérée. Le manque d'accès des réfugiés palestiniens aux écoles publiques au Liban et le coût prohibitif des écoles privées — facteurs clefs intervenant dans la décision prise par l'Office en septembre 1993 d'ouvrir l'école de Galilée — ont été aggravés par l'affaiblissement des établissements secondaires existants, ouverts aux réfugiés. Ayant été informé qu'une école secondaire située à Tyr, et partiellement subventionnée par l'OLP, serait progressivement fermée par manque de fonds, et après avoir obtenu l'accord du Ministère libanais de l'éducation, l'Office a préparé un avant-projet concernant la création d'une école secondaire dans cette région. Cette proposition devait encore faire l'objet d'un

financement, tout comme un autre projet d'ouverture d'une école secondaire à Saida, élaboré durant la période de notification précédente.

134. Les efforts de développement d'infrastructures déployés par l'Office, au Liban, avaient pour objectif de réduire la proportion des écoles de l'Office fonctionnant à double flux (50 %) et dans des locaux loués inadéquats (43 %). La construction de deux salles de classe supplémentaires a été achevée et à la mi-1996, quatre nouvelles écoles étaient en construction dans le camp de Beddawi, et une école dans celui de Wavell. Durant la période considérée, quatre bâtiments scolaires ont été entièrement rénovés, dans les régions de Beqa', Saida et Tyr.

135. Le Centre de formation de Siblin a assuré la formation professionnelle et technique de 595 stagiaires dont 128 femmes et 165 pensionnaires. Le centre a organisé 13 cours postpréparatoires en électricité, électronique, réparation d'automobiles, travail du métal, mécanique, coiffure et métiers du bâtiment. De plus, six cours semi-professionnels ont été organisés en dessin d'architecture, électronique, commerce et travaux de bureau, secrétariat et administration, formation de techniciens de laboratoire et de chantier. Grâce à des fonds spéciaux, l'Office a pu organiser deux cours de cinq mois en coulage de béton et en ardoiserie, à l'intention de 33 stagiaires. Il a également été en mesure de rénover les ateliers et les dortoirs du Centre; d'agrandir sa bibliothèque; et d'améliorer les équipements utilisés pour les cours de construction et les laboratoires d'essais sur les matériaux. Mille arbres offerts par la communauté locale ont été plantés en décembre 1995. L'Office a parrainé 15 étudiants réfugiés palestiniens dans le cadre d'un cours de soins infirmiers organisé par un collège privé de Beyrouth, grâce à des fonds spéciaux. Il ressort d'une enquête effectuée au début de 1996 sur les diplômés du Centre (promotion 1994) que 93 % des diplômés en commerce, 86 % des semi-professionnels et techniciens et 78 % des diplômés en coiffure avaient trouvé un emploi. Quatre-vingt-dix-huit instituteurs et directeurs d'écoles de l'Office ont participé aux trois stages organisés dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi.

B. Santé

136. Au Liban, l'Office a dispensé des services de santé grâce à 25 centres de soins ou antennes sanitaires assurant des soins médicaux complets y compris des soins maternels et infantiles et des services de planification de la famille. Vingt-quatre de ces établissements offraient des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, 17 dispensaient des soins dentaires, 15 étaient équipés de laboratoires et 15 dispensaient des soins spécialisés, notamment en cardiologie, obstétrique/gynécologie, ophtalmologie, pédiatrie et affections ORL. Des soins hospitaliers ont été dispensés aux réfugiés dans le cadre d'arrangements contractuels conclus avec 12 hôpitaux privés. Les 350 000 réfugiés résidant au Liban, qui n'avaient pas accès au réseau de santé public et qui étaient pour la plupart incapables de supporter le coût élevé des soins privés sont restés fortement tributaires des services de santé de base gérés par l'Office. Par exemple, sur l'ensemble des patients réfugiés bénéficiant du programme de santé global de l'Office, destiné à couvrir le coût des traitements de secours d'urgence spécialisés, deux tiers résidaient dans la zone d'opérations du Liban. Les barèmes révisés de franchise n'ont pas été introduits au Liban, bien que les réfugiés aient versé des franchises s'élevant de 50 à 75 % du coût des soins chirurgicaux et thérapeutiques complexes. Des contributions extrabudgétaires reçues à la fin de 1995 devaient permettre de résorber le déficit du budget d'hospitalisation d'urgence résultant en partie de l'augmentation du coût officiel des hospitalisations, et de couvrir le coût des fournitures médicales essentielles.

137. L'Office a continué inlassablement d'améliorer les installations de soins de santé primaires. La remise en état du centre de soins de Saida et de l'antenne sanitaire de Shehim s'est achevée en décembre 1995. Les centres de soins de Beyrouth, Ein el-Hilweh, El-Buss et Saida ont été dotés d'équipements supplémentaires en dentisterie, radiologie et examens de laboratoire. À la fin de la période considérée, des travaux de construction d'un nouveau centre de soins étaient en cours à Beyrouth et des travaux de remplacement des locaux délabrés du Centre de Burj el-Shemali situé dans la région de Tyr. Ces deux projets sont financés par le Programme pour la mise en oeuvre de la paix (PIP).

138. Des mesures initiales ont été prises en vue de l'exécution d'un projet de 6,7 millions de dollars visant à améliorer l'assainissement, le drainage et l'adduction d'eau dans huit camps de réfugiés situés au Liban. L'UNRWA et le donateur avaient décidé de recourir aux services de consultants pour effectuer des études de faisabilité et de préparer un ensemble de conceptions techniques détaillées, dans les huit camps. Un mandat devait être établi, à cet effet, à la fin de 1995. La planification et les travaux de construction seraient entrepris sur la base des résultats des études de faisabilité, afin de déterminer notamment si les égouts situés à l'intérieur des camps pourraient être raccordés aux réseaux municipaux ou s'il convient plutôt de construire des stations d'épuration indépendantes. La deuxième phase du projet de construction d'un système d'égout dans le camp d'El-Buss a été achevée. Le système de canalisation a été étendu aux 35 % des habitants du camp qui n'avaient pas été desservis dans la première phase. Dans le cadre du programme d'entretien de routine des systèmes d'adduction d'eau, l'Office a remplacé deux chlorateurs endommagés dans le camp de Nahr el-Bared et plusieurs canalisations corrodées dans le camp de Beddawi, El-Buss et Ein el-Hilweh. De nouvelles canalisations ont été installées dans le camp de Dbayeh afin d'améliorer l'adduction d'eau dans les quartiers du camp situés en altitude; un égout à ciel ouvert a été remplacé par une nouvelle canalisation de drainage, dans le camp de Burj el-Shemali. L'UNICEF a financé la construction de deux châteaux d'eau, dans le camp de Burj el-Barajneh.

C. Aide d'urgence et services sociaux

139. Le nombre de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA au Liban est passé de 346 164 au 30 juin 1995 à 352 668 au 30 juin 1996, ce qui correspond à une augmentation de 1,9 % inférieure au taux estimé d'accroissement net normal de la population. L'Office a périodiquement fourni des informations sur les réfugiés nouvellement enregistrés à la Direction générale gouvernementale pour l'administration des réfugiés palestiniens et a aidé celle-ci à mettre ses dossier à jour. En mars 1996, dans le cadre des efforts faits pour mettre en route le système d'enregistrement unifié, la base de données informatiques sur les réfugiés enregistrés au Liban a été transférée au bureau de la zone opérationnelle et à quatre des cinq bureaux de la zone.

140. Du fait de l'application plus stricte des critères d'éligibilité et de l'amélioration de la situation locale dans l'ensemble, le nombre absolu des cas d'urgence spéciaux a continué de chuter au début de 1995, passant de 36 239 personnes au 30 juin 1995 à 35 382 personnes un an plus tard. Cependant, la zone d'opérations au Liban est toujours caractérisée par un pourcentage record de réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence de l'Office — 10 % au milieu de l'année 1996 — ainsi que par la plus forte proportion de familles démunies recevant une aide exceptionnelle. Le taux élevé de participation au programme d'aide d'urgence résulte des restrictions imposées au Liban en matière d'emploi de réfugiés palestiniens, lesquelles ont réduit les sources de revenus des familles élargies. Puisque les Palestiniens ne peuvent prétendre aux

services publics d'éducation et de santé, on a dû utiliser des fonds d'urgence, en sus des engagements de fonds ordinaires, afin d'aider les réfugiés les plus démunis à obtenir des services essentiels.

141. La précarité des logements constitue toujours un problème pour plus de 30 % des familles en détresse au Liban, c'est-à-dire le deuxième taux en importance après la zone d'opérations de Gaza. Le programme de l'UNRWA pour la remise en état des logements des familles en détresse a repris en 1995, sauf à Tyr où il a été interrompu en novembre 1995 en attendant qu'une solution soit trouvée concernant un projet distinct de réinstallation des familles déplacées. Grâce à l'utilisation de fonds provenant d'une contribution spéciale de reprogrammation et d'affectations prévues au budget ordinaire, 148 habitations ont été remises en état durant la période considérée et les travaux ont commencé concernant 96 autres logements. Étant donné que cette intervention n'a répondu qu'à moins de 10 % des besoins identifiés, l'Office est à la recherche de fonds supplémentaires afin d'élargir ses opérations de remise en état des logements au Liban.

142. En avril 1996, l'Office a mis sur pied une opération d'aide d'urgence afin de venir en aide aux personnes qui avaient été déplacées en masse des villages du sud du pays et qui avaient cherché refuge à Saida et à Beyrouth à la suite des attaques perpétrées par les Israéliens, dans le Sud-Liban. Avec l'appui de la FINUL, des denrées alimentaires de première nécessité, des fournitures médicales, des articles de literie, des ustensiles de cuisine et des produits de nettoyage ont été distribués à 7 200 familles de réfugiés dans les camps de Ein El-Hilweh et de Mieh Mieh et à 5 700 familles résidant dans les camps de Burj el-Shemali, El-Buss et Rashidieh, ainsi que dans les villages voisins. Des matelas, couvertures, ustensiles de cuisine et denrées alimentaires ont été distribués à 74 familles libanaises et 59 familles palestiniennes qui avaient trouvé refuge dans trois écoles de l'Office, situées à Saida.

143. Dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté, des prêts à des conditions libérales allant de 300 dollars à 8 000 dollars, ont été accordés à 21 familles en détresse, afin de leur permettre de créer des micro-entreprises. Ces crédits contenaient une composante "prêt" atteignant jusqu'à 30 % du capital total alloué par l'UNRWA à chaque projet et étaient remboursables sur une période de 12 à 24 mois moyennant un intérêt de 5 %, le solde du prêt étant considéré comme constituant un don. Durant la période considérée, 25 familles ont réussi à percevoir des revenus suffisants, grâce à ces activités, et sont sorties des listes d'aide d'urgence. En décembre 1995, une série de cours en techniques de démarrage d'une activité commerciale indépendante a été organisée en faveur des femmes démunies, et 42 femmes chefs d'entreprise potentielles ont été identifiées. L'Office a coopéré avec une organisation non gouvernementale afin d'introduire des programmes d'octroi de crédit par groupes et d'épargne collective à l'intention des femmes, dans les centres du programme féminin d'Ein el-Hilweh et de Beddawi. Afin d'élargir les débouchés des unités de production rattachées aux six centres du programme féminin, des négociations ont été engagées avec le Ministère libanais du tourisme afin de permettre à ces centres de participer à des expositions régionales et nationales de produits manufacturés par des organisations non gouvernementales. L'atelier de tricotage du centre du programme féminin de Nahr el-Bared a rencontré des difficultés en partie du fait de l'absence d'une politique de commercialisation suffisamment dynamique, qui tient aux attitudes conservatrices en matière de liberté des femmes. Malgré les efforts de l'Office, les ressources disponibles pour le programme de résorption de la misère n'ont pas pu suivre l'évolution croissante de la demande d'activités rémunératrices parmi la population des réfugiés palestiniens, au Liban.

144. Dans le cadre du plan quinquennal destiné à promouvoir la gestion communautaire des centres de l'UNRWA, des ateliers de formation en autogestion ont été organisés à l'intention du personnel de l'Office et des comités locaux rattachés à 10 des 11 centres du programme féminin au Liban, ainsi qu'aux deux centres communautaires de réinstallation. En décembre 1995, chaque centre du programme féminin a reçu un investissement initial destiné à lui permettre de démarrer ses activités en 1996. En avril 1996, suite au changement apporté à la nature du concours financier accordé par l'Office, ces centres avaient présenté un budget aux fins d'approbation et avaient reçu, sur cette base, une subvention annuelle de 1 000 à 1 500 dollars afin de couvrir leurs coûts ordinaires. Les centres du programme pour femmes ont tiré leurs principaux revenus de la vente de leurs propres produits ainsi que des frais d'inscription aux cours de formation, par exemple, cours de 11 mois en confection qui avaient jusque-là été entièrement financés par l'Office. Préoccupés par le nombre élevé des abandons scolaires et des mariages précoces, les centres de Beddawi et de Burj el-Barajneh ont organisé des cours de rattrapage scolaire. Le centre de Nahr el-Bared a coordonné une initiative similaire, avec l'aide d'une organisation non gouvernementale. En janvier 1996, 50 femmes ont achevé le dernier d'une série de cours d'alphabétisation fonctionnelle, spécialement subventionnés et dispensés dans plusieurs centres. Un nouveau centre communautaire du programme pour femmes a été inauguré à Mar Elias grâce à une contribution spéciale transmise par l'intermédiaire d'une ONG palestinienne, et une organisation féminine locale a coparrainé des activités dans les centres de Burj el-Barajneh, Burj Hammoud et Dbayeh. À la demande du Ministère libanais des affaires sociales, l'Office a facilité la formation d'un groupe de travailleurs sociaux, employés par ce ministère.

145. Le programme destiné aux personnes handicapées a été particulièrement actif dans les camps de Beddawi, Ein el-Hilweh et Nahr el-Bared. À Nahr el-Bared, des contributions spéciales ont permis à l'Office d'organiser un cours de sept mois en logopédie, destiné aux rééducateurs communautaires. En plus d'un programme diversifié d'activités de rééducation organisé dans les centres, les programmes de Nahr el-Bared et de Beddawi ont permis de travailler au domicile des enfants et de leur famille. En mai 1996, une contribution a permis de couvrir le coût des appareils distribués aux enfants malentendants. Une attention particulière a également été accordée à l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement normal. À Ein el-Hilweh, des enfants handicapés de la vue ont été intégrés avec succès dans une école maternelle locale et il était prévu qu'ils poursuivraient leurs études dans des écoles primaires de l'UNRWA durant l'année scolaire 1996/97. Dans le camp de Ein el-Hilweh, le programme pour handicapés a été dirigé par une organisation non gouvernementale locale, la Disabled People's Union, qui avait ouvert son propre centre en novembre 1995 après avoir reçu des fonds spéciaux.

VII. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

A. Éducation

146. En République arabe syrienne, les 110 écoles de l'Office ont accueilli 62 046 élèves aux niveaux primaire (six ans) et préparatoire (trois ans), durant l'année scolaire 1995/96. L'augmentation du nombre des inscrits, soit 1 303 élèves par rapport à l'année scolaire précédente, était due au transfert des enfants réfugiés palestiniens éduqués dans les écoles publiques aux nouveaux établissements créés par l'Office, et à l'accroissement naturel de la population des réfugiés. Les élèves de l'Office ont conservé un taux élevé de réussites scolaires, c'est-à-dire 95 % à l'examen d'État (mi-1995) pour le passage en troisième année secondaire contre une moyenne de 52 % dans les écoles publiques. L'introduction de tests de contrôle des connaissances de base, ainsi que différentes mesures de rattrapage ont contribué aux excellents résultats enregistrés par les élèves. Des bourses d'études universitaires ont été accordées à 240 étudiants réfugiés palestiniens dont 90 filles, sur la base des résultats obtenus à l'examen général de fin d'études secondaires.

147. Il convient de noter l'achèvement de la construction d'une école dans le village de Husseinieh, de deux salles de classe et de deux salles à usage spécial. À la fin de la période étudiée, 14 classes, 3 locaux administratifs et 1 salle à usage spécial étaient en construction. De plus, des travaux complets d'entretien étaient en cours dans 9 bâtiments scolaires. Vingt-six salles de classe supplémentaires et 2 locaux à usage spécial étaient à l'état d'ébauche. L'Office a également obtenu un site pour la construction d'une nouvelle école à El-Mezzeh (Damas) destinée à remplacer des locaux loués, un projet pour lequel des fonds avaient déjà été obtenus. Malgré des améliorations permanentes, l'infrastructure éducative de l'Office en République arabe syrienne est restée surchargée : 93 % des écoles fonctionnaient à double flux. À la suite des nouvelles constructions, le pourcentage d'écoles occupant des bâtiments de location inadéquats est passé de 15 % pour la période précédente à 11 %.

148. Durant l'année académique 1995/96, le Centre de formation de Damas a dispensé une formation professionnelle et technique à 810 stagiaires dont 141 filles et 147 pensionnaires. Grâce à l'ajout d'un nouveau cours en architecture et décoration d'intérieur, le Centre a dispensé sept formations techniques/semi-professionnelles dans les disciplines suivantes : aide en pharmacie; dessin industriel; commerce et travail de bureau. Le Centre a également offert 13 cours professionnels/commerciaux en menuiserie, plomberie, soudage et carrosserie et des formations destinées aux mécaniciens, électriciens, conducteurs d'engins et zingueurs. Des contributions ont été reçues pour la construction et l'aménagement d'ateliers de mécanique pour moteurs diesel à l'intention des stagiaires de première année et pour la construction d'un atelier d'architecture et de décoration d'intérieur. Les travaux de construction étaient censés débuter peu de temps après la fin de la période considérée. Quatre-vingt-quinze pour cent des stagiaires éligibles ont obtenu un diplôme du Centre en juillet 1995. Le Centre a accueilli les festivités parrainées par tous les organismes des Nations Unies présents en Syrie à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU, en octobre 1995. Dans le cadre du programme ordinaire de formation "sur le tas" de l'Office, 108 enseignants ont pris part pendant l'année à quatre stages destinés à perfectionner les qualifications professionnelles des professeurs du cycle secondaire inférieur et assurer une formation en éducation physique, arts et artisanat. Un cours de deux mois a également été organisé pour les directeurs d'école nouvellement nommés, afin de renforcer leurs aptitudes de supervision.

B. Santé

149. En République arabe syrienne, des services de soins de santé ont été dispensés à 350 000 réfugiés palestiniens, dans le cadre du réseau de l'Office qui compte 22 centres de soins et antennes sanitaires offrant des soins médicaux complets, notamment en matière de santé maternelle et infantile et de planification de la famille; et des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension. De plus, 18 centres étaient équipés d'un laboratoire; 13 étaient spécialisés dans le traitement des maladies cardio-vasculaires et en gynécologie/obstétrique; et 12 dispensaient des soins dentaires. Des services hospitaliers ont été organisés grâce à des arrangements contractuels conclus avec neuf hôpitaux. En raison de contraintes budgétaires, le nombre des lits d'hôpitaux réservés aux réfugiés a dû être réduit à environ 0,9 lit pour 10 000 réfugiés et les transferts entre services ont été limités aux cas d'urgence et aux cas critiques.

150. Les efforts entrepris pour améliorer les infrastructures de soins primaires ont porté principalement sur le camp de Yarmouk : l'Office a achevé la réorganisation du centre de soins principal; a élargi l'antenne de soins maternels et infantiles afin d'offrir un éventail complet de soins préventifs et curatifs; et a aménagé dans le camp un nouveau centre de formation avec des équipements et du mobilier offerts par l'UNICEF. Des projets sont en cours en vue de la construction d'un troisième centre de soins dans le camp de Yarmouk qui constitue, avec 82 500 résidents, la plus grande communauté de réfugiés en République arabe syrienne. La reconstruction des centres de soins de Sbeineh et de Homs a également été achevée.

151. En matière d'hygiène de l'environnement, l'Office a creusé des puits supplémentaires dans les camps de Jaramana, Khan Danoun et Khan Eshieh. Ces deux derniers sont équipés de pompes à eau et de groupes électrogènes. Trois camions de compactage d'ordures et 63 conteneurs ont été achetés afin d'améliorer le ramassage et l'évacuation des déchets dans les camps de Dera'a, Jaramana, Homs, Qabr Essit et Sbeineh. Une étude de faisabilité était en cours aux fins de la construction d'un nouveau système interne d'assainissement à l'intérieur du camp de Neirab, afin de remplacer les anciennes canalisations devenues inadaptées.

152. La période considérée a été marquée par la poursuite des activités traditionnelles de coopération et de coordination entre l'UNRWA et le Ministère syrien de la santé publique, notamment en ce qui concerne le suivi et l'élimination des maladies et la mise au point de projets nationaux de lutte contre le diabète. Le Ministère de la santé publique a satisfait les besoins de l'Office en vaccins contre l'hépatite B sous forme de dons en nature, et a également offert des moyens contraceptifs pour éviter une rupture des stocks du programme de planification de la famille. L'UNICEF a fait don d'équipements audio-visuels pour l'éducation sanitaire et a parrainé deux activités de recherche consacrées à la carence en iode et à l'anémie non carentielle chez les enfants réfugiés de moins de 5 ans ainsi que deux ateliers éducatifs sur l'allaitement au sein et l'hygiène.

C. Aide d'urgence et services sociaux

153. Au 30 juin 1996, la population de réfugiés enregistrée auprès de l'UNRWA atteignait 347 391 personnes, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport au 30 juin 1995 (337 308 personnes), légèrement inférieure au taux moyen d'accroissement démographique net. La proportion des réfugiés relevant du programme d'aide d'urgence a légèrement diminué et a atteint 6,2 %, taux proche

de la moyenne globale de l'Office; le nombre des bénéficiaires passant de 21 619 personnes au 30 juin 1995 à 21 374 personnes au 30 juin 1996. Bien que l'on ait dénombré 15 % des familles démunies vivant dans des logements inacceptables, les fonds disponibles n'ont permis que d'assurer la remise en état de 44 habitations durant la période considérée. En coordination avec le donateur, l'Office a reprogrammé les fonds qui avaient été mis à disposition pour un projet dans le camp de Neirab, ce projet n'ayant pu être exécuté comme initialement prévu. La réinstallation de certaines familles du camp de réfugiés de Jaramana dans un grand ensemble à Husseinieh – opération qui avait débuté à la fin de l'année 1994 – s'est poursuivie durant la période considérée. Les familles réinstallées parvenaient de plus en plus difficilement à payer le coût de ces nouveaux logements construits par les pouvoirs publics.

154. Dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté, des prêts ont été accordés à cinq projets de création de revenus, y compris à deux entreprises collectives associées au centre du programme féminin du quartier Alliance, à Damas. Les femmes associées aux centres du programme féminin de Dera'a, Homs, Jaramana et Qabr Essit ont regroupé leur épargne et les recettes de leur propre production afin d'accorder des prêts communautaires destinés principalement à l'achat d'équipements pour l'industrie artisanale. Dans le village d'Ein Thaker (région de Dera'a), l'Office a accordé des investissements initiaux à 33 personnes, principalement pour des activités agricoles. L'usine agro-alimentaire de Dera'a, financée par le Fonds d'initiative pour les femmes palestiniennes, a ajouté une unité de production de fromage à ses activités saisonnières. Le groupe d'épargne et de crédit collectifs, qui avait mis des prêts à la disposition des familles de réfugiés les plus démunies, disposait à la mi-1996 de 30 groupes opérationnels regroupant au total 433 réfugiés, c'est-à-dire pratiquement le double de l'année précédente.

155. Dans le cadre du programme quinquennal de ses centres communautaires, des sessions de formation en autogestion ont été organisés à l'intention des membres du comité du Centre et du personnel de l'Office. À la fin de la période considérée, 4 des 13 centres du programme pour femmes et 5 centres communautaires de réinstallation situés en République arabe syrienne étaient administrés par des comités locaux. Pour différentes raisons, le passage à un mode de gestion communautaire a été moins rapide dans ce pays que dans d'autres zones d'opération. Néanmoins, en janvier 1996, les centres du programme féminin ont préparé avec l'aide de l'Office des budgets et des avant-programmes pour lesquels des subventions ont été accordées à la place de dépenses directes. En août 1995, les centres communautaires de réinstallation avaient reçu une subvention modeste pour couvrir leurs dépenses ordinaires.

156. Les centres du programme féminin ont mis l'accent sur des activités permettant de générer des revenus propres tout en permettant aux participants de gagner un revenu. Le cours de couture (11 mois) organisé par ces centres continue d'avoir du succès, en partie parce que les diplômées parviennent à obtenir un emploi dans les usines textiles syriennes. Au centre de Yarmouk, les femmes ont financé un cours de confection de robes de mariées à mettre en vente ou en location. Le centre de Khan Eshieh a parrainé un cours en informatique pour 38 jeunes, hommes et femmes, grâce à un don d'origine locale. Des projets ont été mis au point pour des salons de coiffure, dans les centres d'Alliance et de Dera'a et pour une cantine (Dera'a). Grâce à l'ouverture d'écoles maternelles payantes à Dera'a en septembre 1995 et à Alliance en février 1996, la zone d'opérations syrienne comptait sept écoles maternelles administrées par les centres de programme féminin, accueillant plus de 400 enfants. Les 30 puéricultrices des jardins d'enfants ont été recrutées dans le cadre d'un programme de formation officiel administré en coopération avec d'autres

organismes des Nations Unies et organismes publics. Les activités culturelles et éducatives des centres du programme féminin incluaient des cours en protection de l'environnement, éducation sanitaire, travaux ménagers et apprentissage de l'anglais. Une campagne de sensibilisation au sida/VIH, organisée dans tous les centres du programme féminin en décembre 1995, a touché plus de 800 personnes. Des comités pour l'intégration des femmes handicapées ont été créés aux centres de Homs et de Yarmouk; dans ce dernier cas, en coopération avec une association palestinienne locale s'occupant de personnes malentendantes. Un nouveau centre a été construit dans le village de Ramadan, et le centre de Yarmouk a été reconstruit. À Sbeineh, un centre communautaire polyvalent, parrainé par l'UNRWA, a été remis en état par la communauté locale avec l'aide financière et technique de l'Office. Le centre du programme féminin de Sbeineh a été intégré dans cette structure rénovée.

157. Les activités du programme communautaire de réadaptation des handicapés ont été marquées par une coopération accrue avec les autres groupes communautaires. Oeuvrant de concert avec le centre local du programme féminin, le centre communautaire de réadaptation d'Alliance a transformé une partie d'un ancien centre de santé en foyer pour adultes handicapés, qui est rapidement devenu le lieu d'activités diverses. Dans l'ensemble de la zone d'opérations syrienne, des liens ont été créés avec les services spécialisés dans l'aide aux malentendants. Des cycles de cours techniques destinés aux rééducateurs et aux parents d'enfants handicapés ont été organisés, dont plusieurs en coopération avec le Ministère syrien du travail et des affaires sociales. Au printemps 1995, les centres ont organisé conjointement des activités récréatives pour plus de 550 enfants handicapés et valides, par exemple pique-niques, excursions, spectacles de marionnettes, manifestations sportives et compétitions. Un nouveau comité communautaire de rééducation a été créé à Jaramana et le comité de Dera'a était en cours de reconstitution. A Hama, une contribution spéciale a permis au centre communautaire de réadaptation d'acquérir une nouvelle salle de gymnastique et un atelier destiné à soutenir financièrement le programme.

VIII. CISJORDANIE

A. Éducation

158. En 1995/96, l'UNRWA a dispensé un enseignement général à l'intention de 45 812 élèves aux niveaux primaire (six ans) et secondaire inférieur (trois ans) en Cisjordanie. À cet effet, l'Office a continué d'utiliser le programme d'études jordanien adopté par l'Autorité palestinienne. L'augmentation de 1 239 élèves par rapport à l'année précédente résultait de l'admission, dans les écoles de l'Office, de quelque 600 enfants réfugiés palestiniens rapatriés en Cisjordanie, ainsi que de l'accroissement naturel de la population des réfugiés. Les 100 écoles de l'Office, situées en Cisjordanie, comprenaient 52 écoles pour filles, 38 pour garçons et 10 écoles mixtes. Faute de fonds, l'Office n'a pas pu porter la durée du cycle d'enseignement général de 9 à 10 ans, conformément aux réformes adoptées par le Ministère jordanien de l'éducation et à la demande formulée par l'Autorité palestinienne. L'Office a accordé 149 bourses d'études universitaires à des étudiants réfugiés palestiniens qui avaient obtenu d'excellents résultats aux examens de fin d'études secondaires (tawjihi) dont 91 filles.

159. Les mesures de sécurité imposées par les autorités israéliennes ont considérablement perturbé le programme éducatif de l'Office, durant la période considérée, principalement en raison des bouclages intermittents de la Cisjordanie, qui ont limité les déplacements du personnel, des élèves et des stagiaires, et interrompu l'année scolaire. Le bouclage total imposé en février 1996 a eu des effets particulièrement néfastes. En réponse au bouclage intérieur initial de deux semaines, en Cisjordanie, qui a empêché plus de deux tiers des enseignants de l'Office d'accéder à leur lieu de travail, l'Office a provisoirement réaffecté les membres de son personnel à des établissements scolaires situés à proximité de leur lieu de résidence et accepté l'aide d'enseignants à la retraite; d'instituteurs désignés par l'Autorité palestinienne et d'étudiants universitaires qui s'étaient portés volontaires pour assurer des remplacements de courte durée : les huit écoles de l'Office situées dans la municipalité de Jérusalem ont connu des interruptions plus longues, car l'interdiction de la ville aux détenteurs de cartes d'identité cisjordaniennes est restée en vigueur même après la levée du bouclage interne. À la fin de la période considérée, on cherchait encore à obtenir des permis d'entrée dans Jérusalem pour l'ensemble du personnel de l'Office résidant en Cisjordanie. L'année scolaire a également été perturbée par une grève de trois semaines du personnel de l'UNRWA, en décembre 1995. Les jours de classe perdus à cause de tous ces événements ont été récupérés durant les congés de Pâques et grâce à une prolongation de l'année scolaire. Malgré les interruptions, les écoles se sont efforcées de maintenir une atmosphère saine dans la diversité, en parrainant différentes activités extrascolaires, par exemple expositions scientifiques et artistiques; tournois sportifs; spectacles de danses folkloriques; réunions de scouts et concours littéraires.

160. Les fonds reçus dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix ont permis à l'UNRWA d'améliorer encore ses infrastructures éducatives en Cisjordanie. Les travaux de construction ont été achevés dans trois écoles, 11 classes spéciales et 16 classes supplémentaires, dont 10 étaient destinées à accueillir les enfants de familles de réfugiés nouvellement arrivées. Des travaux d'entretien complet ont été effectués dans neuf écoles. À la mi-1996, sept autres bâtiments scolaires et salles de classe étaient en construction et huit écoles en cours de remise en état. Malgré ces progrès, 20 % des écoles de l'Office fonctionnaient selon un système à double flux, et 25 % occupaient des locaux loués inadéquats. Les collectivités locales ont fait part à l'Office à

plusieurs reprises durant la période considérée des préoccupations que leur inspiraient les effectifs pléthoriques des écoles et la dégradation des locaux de l'UNRWA. Celui-ci a continué de rencontrer des difficultés à obtenir des sites pour la construction d'écoles et en mars 1996, les autorités israéliennes ont ordonné l'arrêt de la construction d'une école, à Jérusalem, prétextant qu'une route devait traverser le site.

161. Les trois centres UNRWA de formation professionnelle et technique situés en Cisjordanie ont accueilli 974 élèves dont 564 filles et 909 pensionnaires, dans le cadre de 35 cycles de formation professionnelle et semi-professionnelle. Le Centre de formation pour femmes de Ramallah a offert 12 cours de formation technique/semi-professionnelle de niveau postsecondaire dans les disciplines suivantes : dessin d'architecture, céramique, informatique, secrétariat médical, soins infirmiers, physiothérapie, éducation préscolaire, travaux de bureau et secrétariat de direction, assistance sociale, administration, gestion de ménages et d'institutions. Des cours ont également été organisés à l'intention des aides-pharmaciennes et des laborantines. Le Centre a également offert trois cours de formation spécialisée en confection, coiffure et soins esthétiques, ainsi qu'un cours d'une durée de 40 semaines en secrétariat de direction, auquel 18 femmes ont participé. Le Centre de formation pour hommes de Ramallah a accueilli de étudiants dans le cadre de quatre cours de formation semi-professionnelle en gestion des affaires et administration, informatique, techniques bancaires et gestion financière, commercialisation et gestion financière. Un cinquième cours de formation, en électronique industrielle, sera organisé en septembre 1996 pour répondre aux besoins du marché du travail en Cisjordanie. Plusieurs mesures ont été prises afin de renforcer le contrôle administratif du Centre. Le Centre de formation de Kalandia a organisé 14 cours de formation en carrosserie, menuiserie, mécanique, plomberie et zinguerie; et pour former des stagiaires forgerons, entrepreneurs en bâtiment, électriciens et mécaniciens. Deux cours semi-professionnels ont également été organisés en technique de construction et cadastre. En coordination avec l'Autorité palestinienne, le Centre de formation de Kalandia a organisé des stages de formation spéciaux d'une durée de quatre semaines à l'intention de 39 ex-détenus en électricité générale, électricité automobile et réparation d'appareils de radio et de télévision. À la fin de la période considérée, un deuxième atelier était en construction, au Centre de Kalandia, à l'intention des stagiaires de deuxième année en réparation de moteurs diesel et en mécanique agricole. L'Office a également parrainé la formation de 16 réfugiés palestiniens, dans des établissements privés situés en Cisjordanie.

162. La faculté de pédagogie des centres de formation pour hommes et pour femmes de Ramallah a dispensé une formation pédagogique sanctionnée par une licence de niveau universitaire dans le cadre d'un programme théorique qui a accueilli 444 diplômés de l'enseignement secondaire, dont 268 femmes. En juillet 1996, le premier groupe d'étudiants appartenant à ces deux centres obtiendra un diplôme universitaire. Les étudiants originaires de Gaza, inscrits aux programmes de la faculté de pédagogie, n'ont pas été en mesure d'achever leur semestre en juin 1996, n'ayant pu obtenir des autorités israéliennes l'autorisation nécessaire pour étudier en Cisjordanie. De ce fait de nombreux étudiants n'ont pu d'obtenir leur diplôme en temps voulu, c'est-à-dire à la mi-1996. Pour rattraper le temps perdu, l'Office a organisé des cycles de formation spéciale à l'intention des étudiants de la faculté de pédagogie résidant à Gaza. Le programme ordinaire de formation "sur le tas" de l'UNRWA a accueilli 106 enseignants dans le cadre de six cours de formation destinés à améliorer leurs connaissances professionnelles, leurs méthodes de travail et leurs compétences. Le programme de formation en cours d'activité a été interrompu lors du bouclage

de la Cisjordanie, alors qu'il était prévu de donner certains cours dans les bureaux de l'Office, à Jérusalem.

163. Comme auparavant, le programme d'enseignement en Cisjordanie s'est efforcé de pallier les effets cumulés des perturbations intervenues dans les établissements scolaires du fait de l'Intifada et des contre-mesures adoptées par Israël ainsi que des bouclages plus récents. Afin d'aider à améliorer les résultats des élèves, l'Office a organisé un contrôle des connaissances dans tous les établissements scolaires de Cisjordanie, durant l'année scolaire 1995/96, afin d'identifier les lacunes; il a établi et distribué des documents destinés à étoffer le programme d'études, ainsi que des kits d'auto-apprentissage et a organisé des classes de rattrapage pour les enfants en difficulté. Seize centres d'enseignement spécial ont accueilli 320 élèves en difficulté scolaire et leur a permis d'entrer dans la filière d'enseignement normal.

B. Santé

164. En Cisjordanie, des soins complets de santé primaire ont été dispensés à quelque 530 000 réfugiés palestiniens, grâce au réseau de l'UNRWA. Celui-ci comprenait 34 centres de soins et antennes sanitaires qui offraient tous des soins spécialisés dans le traitement du diabète sucré et de l'hypertension. De plus, 33 centres offraient des consultations en planification de la famille; 19 étaient équipés d'un laboratoire; 17 assuraient des soins dentaires et 17 dispensaient des soins spécialisés en dermatologie et en gynécologie/obstétrique. Le traitement des handicaps d'origine traumatique a été assuré par six centres de physiothérapie.

165. En matière de soins de santé essentiels, destinés à la communauté de réfugiés, l'Office reste préoccupée par le système d'autorisations et les contrôles imposés par les autorités israéliennes, ainsi que par le bouclage répété et prolongé de la Cisjordanie qui entrave aussi bien l'accès à cette région que les déplacements intérieurs. Ces mesures ont empêché ou retardé l'accès du personnel et des malades aux soins de santé essentiels, compliquant notamment le cas des patients qui avaient besoin des services dispensés par les hôpitaux de Jérusalem, difficiles à obtenir dans d'autres régions. Un incident particulièrement grave s'est produit en mars 1996 durant le bouclage interne de la Cisjordanie : un bébé qui était transporté dans une ambulance de l'UNRWA est mort après que ce véhicule ait été arrêté à un poste de contrôle militaire. Les restrictions de mouvement ont également perturbé, à maints égards, le bon fonctionnement du programme de santé, empêchant le personnel d'inspecter les établissements de santé en temps opportun; retardant la fourniture de matériel médical et augmentant la charge de travail des membres du personnel de santé qui résidait à Jérusalem.

166. L'UNRWA a continué d'améliorer son infrastructure de soins de santé primaire en Cisjordanie, grâce à des fonds reçus par l'intermédiaire du Programme pour la mise en oeuvre de la paix. De nouveaux centres de soins ont été construits et équipés dans les villages de Biddo et Beit Our et, à la fin de la période considérée, des travaux de construction et d'équipement de centres de soins au camp No 1 et au camp de Nur Shams, ainsi que de dispensaires dans les villages de Yabad, Ein Arik et Ramadin étaient en cours. Un engagement de 2,1 millions de dollars a été reçu en vue de la deuxième phase du projet de réaménagement et d'amélioration de l'hôpital de Qalqilia, dont les travaux de conception et de planification étaient en cours. Dans le cadre de ce projet, un nouveau bâtiment de trois étages accueillera une unité pédiatrique de 20 lits ainsi que des services de physiothérapie, une blanchisserie et une réserve; et

un dortoir pour le personnel infirmier. Les travaux de construction devraient commencer fin 1996.

167. Dans le cadre de la stratégie de l'UNRWA visant à éviter les chevauchements et les doubles emplois entre établissements et services de soins, un accord a été conclu avec l'Autorité palestinienne, aux termes duquel l'administration du Centre de soins nouvellement construit et équipé à Biddo est confiée à l'Autorité. Ce centre a été transféré à l'Autorité palestinienne en juillet 1996. Dans la région de Jéricho, les services de soins de l'Office ont été réorganisés et les équipes, redéployées, afin de répondre aux besoins essentiels de la population de réfugiés et de faire face aux besoins supplémentaires des familles de réfugiés venues de l'étranger. L'arrangement mis en place en juillet 1994 pour le traitement des membres des forces de police palestiniennes et de leurs familles, à Jéricho (dispensaires locaux de l'Office) a été maintenu. L'Office a participé à la préparation et à la mise en oeuvre d'un projet relatif à la création d'un nouveau laboratoire central, exécuté dans le cadre d'une coopération bilatérale entre le donateur et l'Autorité palestinienne. L'UNRWA est responsable des travaux de conception aux fins de la construction et à l'aménagement du laboratoire, et a accepté de fournir des conseils techniques.

168. De concert avec l'Autorité palestinienne et les organismes des Nations Unies ainsi qu'avec certaines organisations non gouvernementales, l'UNRWA a participé à une mission d'évaluation des besoins effectuée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza par l'Initiative internationale de lutte contre les incapacités évitables (IMPACT), afin de préparer l'introduction d'un programme national efficace de prévention et d'éradication des infirmités. L'Office a indiqué qu'elle souhaitait vivement intégrer ses activités ordinaires dans ce programme national unifié.

169. En Cisjordanie, l'UNRWA a dispensé des soins secondaires aux réfugiés dans son hôpital général de Qalqilia (43 lits) ainsi que dans le cadre d'accords contractuels conclus avec quatre hôpitaux administrés par des organisations non gouvernementales, où des lits avaient été réservés aux réfugiés malades. Un remboursement partiel a également été prévu pour les frais encourus par les réfugiés malades, dans des hôpitaux israéliens assurant des soins tertiaires difficiles à obtenir dans les hôpitaux sous contrat. En raison de l'augmentation des coûts d'hospitalisation, l'Office est toujours à la recherche de solutions économiques permettant de maintenir ses services hospitaliers de base. Une franchise de 12 % a été instituée pour les réfugiés malades traités à l'hôpital de Qalqilia et à l'hôpital Auguste Victoria de Jérusalem, la franchise étant ramenée à 5 % du coût du traitement pour les cas de secours d'urgence. La conclusion de l'accord relatif à l'arrangement contractuel avec l'hôpital Auguste Victoria pour l'année 1996 a été différée en attendant que soit négocié un nouveau système de paiement à l'acte médical destiné à remplacer le système actuel de paiement à taux fixe par lit d'hospitalisation. Les modalités de l'accord de 1995 resteront en vigueur durant la période de transition. Un contrôle strict a également été appliqué au système de remboursement partiel des soins spécialisés.

170. La réception d'une contribution spéciale a permis de démarrer l'extension d'un projet de canalisation à l'intérieur du camp de Tulkarm, afin de desservir les 20 % restants de la population du camp qui n'avaient pas bénéficié du projet initial, par manque de fonds. Des travaux similaires ont commencé dans le camp de Dheisheh, dont le réseau d'assainissement a été élargi aux 30 % restants de la population. Un projet de canalisation a été lancé au camp d'Aida. Les études de faisabilité et les études préliminaires concernant les systèmes de

canalisation et d'évacuation du camp de Deir Ammar ont été achevés, et un avant-projet a été préparé. L'Office a parrainé un projet d'auto-assistance destiné à paver les routes du camp de Nur Shams; l'administration du camp prendra à sa charge une partie des coûts et fournira la main-d'oeuvre.

C. Aide d'urgence et services sociaux

171. En Cisjordanie, le nombre de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA a augmenté de 2,9 % passant de 517 412 au 30 juin 1995 à 532 438 au 30 juin 1996. Ce taux d'accroissement correspond aux chiffres des années antérieures. Malgré les niveaux de chômage sans précédent et le bouclage prolongé de la Cisjordanie durant le premier semestre de 1996, le nombre de réfugiés inscrits au programme d'aide d'urgence a diminué, passant de 31 024 au 30 juin 1995 à 28 395 un an plus tard par suite de l'application plus rigoureuse des critères d'éligibilité. Réagissant à l'imposition, par les autorités israéliennes d'un couvre-feu plus strict dans le camp de réfugiés de Fawwar, pendant deux semaines, en mars 1996, l'UNRWA a distribué d'urgence à 1 100 familles résidant dans le camp de la farine, du lait et des sardines complétés par d'autres denrées alimentaires offertes localement. La vétusté des logements reste un problème chronique pour les familles particulièrement démunies de Cisjordanie, où un quart des familles en détresse vit dans des habitations inadéquates. Des contributions générales ont permis de remettre en état 1 515 habitations durant la période considérée. Malgré la persistance des besoins, le service responsable de la remise en état des logements a dû être dissous en mai 1996 à cause de la pénurie de fonds aux fins de projets supplémentaires.

172. En Cisjordanie, le programme de lutte contre la misère a continué de parrainer un projet de formation et d'apprentissage à l'intention des jeunes hommes et femmes, issus de familles démunies. Un nouveau cours pour guides touristiques est venu compléter les formations qui existaient déjà dans cette zone d'opérations : couture, soins esthétiques, mécanique automobile, tricot, informatique, photographie et montage. Sur les 628 jeunes qui avaient terminé le programme, depuis sa création en septembre 1994 jusqu'au mois de juin 1996, 176 avaient trouvé un emploi, dont 7 avaient mis sur pied des micro-entreprises grâce aux prêts de l'Office. Les mesures de sécurité adoptées par Israël ont eu un impact négatif sur le volet prêts du programme de lutte contre la pauvreté. Au printemps 1996, 15 demandeurs de prêts ont retiré leur demande, en indiquant que les restrictions nouvellement imposées les empêcheraient de se lancer dans des activités économiques rentables et de rembourser leurs créances.

173. Des progrès considérables ont été accomplis dans le sens d'une gestion entièrement communautaire des centres du programme féminin situés en Cisjordanie. Dans les régions de Naplouse et de Hébron, les femmes ont accueilli avec enthousiasme la création d'assemblées générales et de comités élus chargés d'administrer les centres locaux; et 400 femmes ont voté lors de l'élection du comité du centre d'Hébron. À la mi-1996, 6 des 13 centres situés en Cisjordanie étaient administrés par des comités élus localement; trois autres centres ont organisé des élections durant la période considérée. Plusieurs centres ont mis au point des projets d'entreprises économiques susceptibles de générer des revenus à la fois pour les femmes participantes et pour les centres eux-mêmes. Douze femmes de la région de Naplouse ont entrepris de développer des projets d'épargne collective et de prêt, au sein des collectivités locales, après avoir été formées par une organisation non gouvernementale internationale, en septembre 1995. Le centre d'Am'ari a ouvert un centre de photocopie pour les résidents du camp, en octobre 1995; il a inauguré un restaurant collectif en janvier 1996; et exécuté un contrat de couture de sacs sportifs destinés aux

foyers de jeunes. Les jardins d'enfants et les crèches administrés par les centres fournissent des services précieux à la collectivité, tout en générant des revenus. Par exemple, la crèche de Fawwar a accueilli non seulement des enfants du camp mais aussi ceux des villages avoisinants. La construction et l'équipement d'un jardin d'enfants administré par la collectivité et associé au centre d'Askar, ont été achevés en juin 1996 et la formation des éducateurs a été organisée avec l'aide d'un centre de ressources palestinien pour la petite enfance. Dans la région de Naplouse, quatre centres du programme féminin ont prolongé les heures d'ouverture de leurs bibliothèques pour enfants.

174. Les centres du programme féminin ont organisé des cours de formation destinés à augmenter les possibilités de revenus pour les femmes; et ont parrainé toute une série d'autres activités éducatives et caritatives. Les programmes d'initiation juridique (25 sessions) qui avaient démarré dans quatre camps durant la période précédente, se sont achevés en novembre 1995. Durant les mois qui ont précédé les élections palestiniennes de janvier 1996, des ateliers d'éducation civique ont été organisés dans plusieurs centres avec le concours d'organisations non gouvernementales locales. Plusieurs centres ont organisé des cours supplémentaires et des séances de rattrapage scolaire pour les filles, ainsi que des classes d'alphabétisation fonctionnelle pour celles qui avaient quitté l'école. Le centre d'Askar a organisé un cours de vacance en informatique pour 150 enfants, tout en offrant dans le même temps des cours de rattrapage et des activités sportives et artisanales. Entre autres activités de collecte de fonds, il a été organisé en commun des ventes de charité, dont les recettes ont été versées aux familles les plus pauvres. La mise en réseau des centres a été vivement encouragée par l'Office, dans tous les programmes communautaires de développement social destinés notamment à renforcer les activités de plaidoyer et l'accès aux ressources.

175. En Cisjordanie, les neuf centres communautaires de réadaptation ont continué de mettre l'accent sur les activités de promotion et d'interaction, en aidant les parents à gérer les handicaps de leurs enfants, à domicile; ils ont facilité l'aménagement des logements des personnes handicapées; organisé des colonies d'été et d'hiver à l'intention des enfants handicapés; assuré l'orientation vers des services spécialisés; distribué des appareils de prothèse et organisé des campagnes de sensibilisation de la population. Au nombre des activités prioritaires on retiendra notamment l'aide aux enfants en difficulté scolaire et l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement normal. Cinq centres ont participé à un projet de création de ludothèques, grâce à une formation organisée par une organisation non gouvernementale locale. Six rééducateurs appartenant aux centres de Dheisheh et de Jenin ont effectué un stage de neuf mois en langage par signes, dans une université cisjordanienne; d'autres ont participé à la deuxième phase d'un stage de formation de formateurs en visites domiciliaires organisée par une organisation non gouvernementale internationale. Les centres communautaires de réadaptation de la région de Naplouse ont collaboré avec le Central National Committee on Rehabilitation afin d'élargir un atelier de fabrication de fauteuils roulants. Différentes mesures ont également été prises afin de renforcer la composante institutionnelle du programme communautaire de réadaptation. Les comités de Balata et Jenin ont été réactivés grâce à la formation par l'UNRWA de rééducateurs nouvellement recrutés. Les centres de Dheisheh et de Fawwar ont entrepris de créer des associations de parents. En septembre 1995, le comité nouvellement créé, à Jalazone, et composé entièrement de réfugiés handicapés, s'est vu attribuer une salle dans le foyer de jeunes local, ainsi qu'une contribution de la part d'un des groupes communautaires du camp, destinée à lui permettre de démarrer ses activités. Dans le cadre d'un accord de coopération technique, le Comité palestinien chargé de la réinsertion communautaire dans la région centrale a

accepté de payer le salaire de deux rééducateurs affectés respectivement aux centres de Jalazone et à celui de Kalandia. La construction de nouveaux bâtiments a été achevée dans les centres de Balata et de Tulkarm grâce au concours financier de l'Office, d'une organisation non gouvernementale internationale et de la collectivité locale.

176. Le centre communautaire de réadaptation du camp de Fawwar est doté d'un comité particulièrement dynamique. Durant la période considérée, le Centre a élargi ses services grâce à l'aide d'une organisation non gouvernementale internationale, à la réinsertion professionnelle des adolescents et des jeunes adultes handicapés. Le comité a coordonné ses activités avec l'Autorité palestinienne et avec des ateliers locaux dans le but d'obtenir des possibilités d'apprentissage et de formation pour ses membres. Une coopération constructive s'est également établie entre le centre et les écoles de l'UNRWA situées dans le camp. Ces résultats n'ont rendu que plus décourageant le couvre-feu imposé au camp par les autorités israéliennes, en mars 1996. Durant le bouclage, les recettes du restaurant collectif, qui permettaient au centre de couvrir ses frais de fonctionnement, ont chuté de 60 %; les effectifs des jardins d'enfants ont diminué de moitié et les parents des enfants qui ont fréquenté la crèche n'ont pas pu payer les frais d'inscription, pourtant modestes. Une usine locale a annulé un contrat de longue date grâce auquel les handicapés pouvaient obtenir un salaire stable en assemblant des boîtes. Plusieurs autres centres communautaires de rééducation ont sérieusement pâti du bouclage de la Cisjordanie.

177. Les foyers de jeunes, soutenus par l'UNRWA et dont 19 étaient situés en Cisjordanie et 8 dans la bande de Gaza, se sont regroupés au sein d'une association puissante reconnue par l'Autorité palestinienne comme partenaire majeur dans l'élaboration de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse. Tout en consacrant une énergie considérable à l'organisation d'activités sportives et en figurant en bonne place dans les compétitions des différentes ligues palestiniennes durant la période considérée, ces foyers ont accru leur participation dans les activités de développement communautaire. En mars et en avril 1996, le foyer de jeunes de Faréa a mis pendant deux jours ses membres gratuitement à la disposition de l'Autorité palestinienne dans le cadre d'un projet de transformation d'une ancienne prison en complexe sportif. Le centre de Tulkarm a été choisi par l'Autorité palestinienne, en avril 1996, pour devenir l'antenne principale d'un programme national de scoutisme dans la région de Tulkarm/Qalqilia. En avril 1996, un comité national au sein duquel les foyers de jeunes et les centres du programme féminin étaient représentés, a décidé de mettre en oeuvre un projet pilote destiné à créer 10 clubs d'enfants, dont deux dans les centres de Jenin et d'Am'ari. Certains foyers de jeunes ont organisé en dehors des heures d'école des cours d'anglais et d'étude d'autres matières. Plusieurs foyers de jeunes ont amélioré leurs installations : tous les bâtiments ont été rénovés à Balata; une salle omnisports a été construite à Askar; Tulkarm a été doté d'une cour de récréation polyvalente ainsi que de boutiques à louer.

IX. BANDE DE GAZA

A. Éducation

178. Dans la bande de Gaza, l'UNRWA a dispensé un enseignement de base à l'intention de 129 494 élèves aux niveaux préparatoire (six ans) et secondaire inférieur (trois ans) durant l'année scolaire 1995/96. L'augmentation de 11 088 élèves par rapport à l'année précédente inclut 3 500 enfants de familles qui étaient entrées dans la bande de Gaza à la suite de la mise en place de l'Autorité palestinienne. L'augmentation rapide des effectifs scolaires — 9,3 % de plus que le nombre des inscriptions en 1994/95 qui était déjà supérieur de 7,9 % à celui de 1993/94 — a nécessité le recrutement de 236 enseignants supplémentaires venant s'ajouter aux effectifs déjà prévus par l'Office et prévus dans le budget. Faute de fonds, l'Office a été obligé d'embaucher ces enseignants supplémentaires sur la base de contrats d'un an assortis de salaires inférieurs à ceux de son personnel régulier, dans cette zone d'opérations. De plus, l'Office a dû maintenir sous contrat les 163 enseignants qui avaient été nommés en 1994/95. Il est à espérer que l'Office recevra des fonds suffisants pour lui permettre de titulariser les 399 enseignants sous contrat. La livraison de manuels égyptiens, devant être utilisés dans les écoles de Gaza, a été retardée à plus tard à cause du bouclage de la bande de Gaza en septembre 1995 pour des raisons de sécurité. L'Office a accordé 231 bourses d'études à des étudiants particulièrement méritants du cycle secondaire, dont 137 filles, afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans des universités situées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ainsi que dans d'autres établissements de la région.

179. Le besoin pressant d'amélioration des infrastructures éducatives de l'Office, dans la zone d'opérations de Gaza, a été reconnu par les donateurs; ceux-ci ont continué de verser des contributions généreuses à cet effet. Durant la période considérée, les travaux de construction ont été achevés dans 25 bâtiments scolaires, dont 23 ont remplacé des locaux inadéquats et 2 ont permis aux écoles à triple flux mentionnées dans le rapport de l'année dernière de reprendre leurs activités normales. À la fin de la période considérée, six autres bâtiments scolaires étaient en construction, dont une école secondaire à Beit Hanoun, qui sera remise à l'Autorité palestinienne une fois achevée. De nombreux bâtiments scolaires, nouvellement construits, renferment plus de salles de classe que les anciens locaux. En conséquence, l'Office a été en mesure de faire face à l'augmentation des effectifs, même avec un nombre d'écoles moins élevé, c'est-à-dire 155 en 1995/96 contre 159 en 1994/95. Soixante-quatorze classes supplémentaires ont été aménagées afin d'éviter les doubles flux, 2 classes spéciales ont été construites, 9 écoles ont fait l'objet d'un entretien complet et 19 cours de récréation ont été pavées. À la fin de la période considérée, des travaux étaient en cours pour la construction de sept salles de classe, l'entretien complet de cinq écoles et le pavage d'une cour de récréation.

180. D'une manière générale, l'Office a axé ses efforts de mise en place d'infrastructures sur le remplacement ou l'amélioration des installations qui étaient devenues inadéquates pour diverses raisons ou sur l'aménagement de locaux supplémentaires destinés à répondre aux besoins croissants. Le plus souvent, la construction de bâtiments et de salles de classe a permis de renforcer la qualité des services éducatifs dispensés par l'Office, en améliorant les locaux et leurs abords pour atteindre le niveau minimal requis par l'UNRWA. Toutefois, l'Office doit encore faire face à une infrastructure scolaire mal entretenue et surchargée ainsi qu'aux effets de l'augmentation constante des effectifs. Même les efforts les plus intensifs ne permettent pas

d'améliorer assez vite cette infrastructure. Avec 48 élèves par classe, les effectifs des classes à Gaza a atteint une fois de plus un niveau record par rapport aux autres zones d'opérations et a dépassé le taux enregistré l'année précédente, malgré la construction de nouveaux bâtiments. Environ 84 % des écoles primaires de l'Office et 22 % des écoles secondaires de niveau inférieur fonctionnent à double flux. De nombreuses écoles occupaient toujours des bâtiments en briques inadéquats qui étaient initialement conçus comme écoles provisoires durant les années 50 et 60. Il est à espérer que des fonds supplémentaires pourront être obtenus pour remédier à cette situation.

181. Pour la deuxième année consécutive, les écoles de l'Office et le Centre de formation de Gaza ont réussi à fonctionner sans interruption ou perte d'heures de cours pour des raisons de sécurité. Cette stabilité a permis à l'Office de continuer d'oeuvrer à combler les lacunes concernant les résultats scolaires, qui étaient la conséquence des perturbations répétées du programme d'enseignement par plusieurs années d'Intifada et l'application de contre-mesures par Israël. Dans les écoles de l'Office situées à Gaza, entre autres solutions mises en oeuvre, on a institué le contrôle des connaissances pour identifier les lacunes scolaires, distribué des matériaux destinés à enrichir le programme d'études et de kits d'auto-apprentissage, élaboré des manuels d'instructions à l'usage du personnel enseignant et des programmes spéciaux destinés aux élèves en difficulté. Deux centres d'enseignement spécial ont été créés à Rafah, en décembre 1995, afin d'aider 100 élèves en difficulté.

182. Durant l'année académique 1995/96, le Centre de formation de Gaza a organisé 13 cycles de cours professionnels/semi-professionnels et 4 cours de formation technique/semi-professionnelle à l'intention de 691 stagiaires, dont 47 femmes. Des stages professionnels ont été offerts dans les disciplines suivantes : carrosserie, menuiserie et mécanique, travail du métal, construction, électricité et conduite d'engins. Les ateliers de menuiserie et de réparation d'appareils de radio et de télévision ont été rénovés; les stagiaires ont construit une nouvelle cafétéria dans le Centre même, à titre de travaux pratiques. Les cours techniques dispensés par le Centre de formation de Gaza ont porté sur les disciplines suivantes : affaires et travail de bureau, électronique industrielle, physiothérapie et dessin d'architecture; cette dernière formation a été introduite en septembre 1995 en réponse aux besoins accrus du secteur local de la construction. Le cours a été transféré du Centre de formation de Kalandia par suite des difficultés permanentes rencontrées par les résidents de Gaza. En effet, ceux-ci ne parvenaient pas à obtenir de la part des autorités israéliennes l'autorisation de se rendre en Cisjordanie pour y poursuivre leurs études. De nombreux stagiaires n'ont pas été en mesure d'assister aux cours du semestre de printemps 1996 n'ayant pu se rendre en Cisjordanie, ce qui a notamment été source de difficultés pour les stagiaires inscrits à des programmes pluriannuels. L'Office a organisé au Centre de formation de Gaza, des cours de rattrapage pour les stagiaires en cours d'activité professionnelle qui avaient été admis à la faculté de pédagogie, située en Cisjordanie, de façon à leur permettre de rattraper les cours manqués durant l'année académique 1994/95 ou pendant le semestre d'automne 1995. Ainsi, 78 de ces stagiaires ont pu achever leur programme d'études de l'année précédente et passé des examens de fin d'année en septembre et en octobre 1995. Le programme ordinaire de formation "sur le tas" a été dispensé à 164 membres du personnel dans le cadre de huit cours de formation distincts destinés à améliorer les compétences professionnelles des enseignants à différents niveaux et à renforcer les aptitudes administratives des inspecteurs d'écoles.

B. Santé

183. Dans la bande de Gaza, l'UNRWA a dispensé des soins de santé primaires à quelque 717 000 réfugiés palestiniens grâce à son réseau de 19 centres de soins et consultations maternelles et infantiles, offrant des services de planification de la famille. Parmi ces établissements, 12 offraient des soins dentaires, 11 disposaient d'un laboratoire, 11 étaient spécialisés dans le traitement du diabète sucré et de l'hypertension et 11 dispensaient des soins spécialisés, par exemple en cardiologie, gynécologie/obstétrique, ophtalmologie et traitement des maladies de la cage thoracique. Six unités de physiothérapie et six maternités ont été intégrées aux principaux centres de soins; les maternités ont totalisé environ un tiers des naissances dans la population de réfugiés de la bande de Gaza. Des services hospitaliers ont été assurés grâce à un arrangement contractuel conclu avec un hôpital administré par une organisation non gouvernementale dans lequel 50 lits ont été réservés aux réfugiés malades et grâce au remboursement d'une partie des frais médicaux encourus par les réfugiés dans les hôpitaux relevant de l'Autorité palestinienne. On a maintenu en place l'arrangement spécial qui permettait d'organiser une permanence d'après-midi dans les centres de soins situés dans les cinq principaux camps et dans la ville de Gaza, afin de pallier la surcharge de travail dans les centres de soins de l'Office. Néanmoins, les médecins de l'Office, travaillant à Gaza, ont tenu en moyenne plus de 100 consultations par jour. L'Office est resté préoccupé par les incidences, sur les services de santé destinés aux réfugiés, des mesures de sécurité imposées par Israël et, en particulier, par le bouclage prolongé de la bande de Gaza décidé en février 1996, qui a réduit l'accès aux hôpitaux situés en Israël et en Cisjordanie.

184. Les travaux de construction et d'équipement de l'hôpital européen de Gaza (232 lits) se sont poursuivis malgré les difficultés de financement et les bouclages fréquents de la bande de Gaza. Les principaux travaux de construction ont été achevés et les activités se sont poursuivies à l'extérieur du bâtiment, par exemple, routes, aires pavées et enceinte. Les travaux électriques et mécaniques intérieurs, y compris salles des machines, étaient bien avancés et les équipements destinés à la cuisine, à la blanchisserie et aux autres services communs étaient en cours d'installation. Il était prévu que l'entrepreneur international achèverait l'ensemble des travaux avant la fin de 1996. En hommage au généreux soutien de l'Union européenne et de ses différents États membres, l'établissement a été baptisé hôpital européen de Gaza. Les travaux étant sur le point de s'achever, l'attention s'est portée sur la mise en service et les modalités de fonctionnement. En juillet 1995, une firme internationale de consultance a évalué les besoins de l'UNRWA et a fourni des conseils détaillés sur la façon dont la mise en service de l'hôpital devrait être organisée. À la suite de cette évaluation, le consultant a été chargé, en vertu d'un contrat, de fournir un directeur de projet et d'autres avis compétents pour une période d'un an à partir du mois d'août 1995. En octobre 1995, l'UNRWA a établi un document de discussion détaillé évoquant les principales questions de politique liées à la mise en service et à l'exploitation de l'hôpital; ce document a été examiné par l'Autorité palestinienne et par l'Union européenne. En février et en mars 1996, les consultants internationaux ont procédé à une évaluation de l'état d'avancement du projet et donné des conseils sur la façon dont les phases préalables à la mise en service et le démarrage pourraient être organisés parallèlement à l'achèvement des travaux de construction. Afin de répondre aux exigences de la phase préalable à la mise en service, 18 postes administratifs de deuxième échelon ont été pourvus grâce à des agents recrutés localement. La solution apportée à la plupart des problèmes actuels et la décision de poursuivre la mise en service parallèlement aux travaux de

construction font que la date d'entrée en service de l'hôpital a été avancée. Vers la fin de la période considérée, les trois parties étaient convenues qu'une équipe de gestion internationale serait chargée de préparer la mise en service de l'hôpital et de former le personnel, l'hôpital devant à terme être intégré au réseau de santé de l'Autorité palestinienne.

185. L'École de soins infirmiers de Gaza a accueilli 81 élèves pendant l'année académique 1995/96 dans le cadre d'un programme d'études de trois ans destiné aux femmes. Un groupe de 26 élèves infirmières, qui avaient été transférées d'une école de soins infirmiers située au Caire, a terminé ses études à l'École de Gaza. En coordination avec l'Autorité palestinienne, l'École de soins infirmiers de Gaza a mis au point un programme d'études sanctionné par un diplôme qui a été approuvé et homologué par l'Université Al-Azhar (Le Caire). Afin de remédier à la pénurie de sages-femmes qualifiées, l'École a effectué une étude de faisabilité avec l'Autorité palestinienne dans le but d'introduire un programme officiel d'obstétrique pour la bande de Gaza. En décembre 1995, 25 élèves sages-femmes ont entamé un programme pratique de deux ans en obstétrique, reposant sur un programme d'enseignement révisé et amélioré. Ce programme, qui avait été rendu possible grâce au maintien de l'appui de donateurs, était unique en son genre dans la bande de Gaza. L'École de soins infirmiers de Gaza a également intégré le programme de formation en physiothérapie de l'Université de Bethléem et un programme officiel à temps partiel destiné aux animateurs et aux inspecteurs des cliniques. De plus, l'École a également intégré des programmes de formation sur le tas destinés au personnel de santé de l'Office. La construction du collège de soins infirmiers et sciences de la santé connexes devant être rattaché à l'hôpital européen de Gaza était pratiquement achevée à la mi-1996; ce collège devrait ouvrir ses portes avant la fin de l'année. Il fournira à l'hôpital et aux autres établissements de santé locaux une réserve d'agents qualifiés et permettra d'aligner la formation du personnel infirmier, dans la bande de Gaza, sur les normes internationales acceptables.

186. Comme auparavant, un accent particulier a été mis sur la mise au point et l'élargissement des services d'hygiène familiale dans la bande de Gaza, où le taux brut de natalité était toujours très élevé, à savoir 52 naissances vivantes pour 1 000 habitants. Tout en travaillant avec le FNUAP et avec l'Autorité palestinienne pour mettre au point un programme durable de santé féminine, l'UNRWA a joué les premiers rôles dans l'exécution d'un projet de trois ans destiné à appuyer un programme de santé maternelle et de planification de la famille dans la bande de Gaza. Ce programme visait à mettre au point un programme d'apprentissage libre, à fournir des moyens contraceptifs au programme de planification familiale de l'Office à Gaza et de former les agents spécialisés de l'UNRWA, de l'Autorité palestinienne et d'organisations non gouvernementales. Dans le cadre de ce projet, l'Office a conclu un contrat avec la Kingston University (Royaume-Uni) pour la formation des agents et l'élaboration de modules de formation appropriés, à partir du mois de mars 1996. Un comité mixte de coordination, regroupant les trois partenaires, a été chargé d'arrêter un cadre opérationnel et un plan d'action détaillé.

187. Les activités du programme spécial d'hygiène du milieu se sont déroulées dans le cadre d'une stratégie globale qui a mis l'accent sur une saine planification, la création d'institutions, la participation des collectivités locales et l'emploi de technologies appropriées destinées à garantir la viabilité des aménagements. Créé en 1993, le programme a pour but de faire face aux besoins urgents en matière d'hygiène du milieu à Gaza, où la pollution de l'environnement par les eaux usées et les déchets constitue un risque sanitaire majeur. L'Office avait l'intention de planifier et de mettre en oeuvre des

projets en étroite coordination avec les municipalités concernées et avec la Direction générale pour la planification et l'environnement de l'Autorité palestinienne et le PECDAR, de façon à éviter tout conflit ou incompatibilité entre les priorités, les doubles emplois et le gaspillage de ressources. À la fin de la période considérée, des fonds avaient été reçus pour trois projets environnementaux majeurs, dans la bande de Gaza, qui devraient être exécutés grâce à une coopération bilatérale entre les donateurs et l'Autorité palestinienne, l'UNRWA étant responsable de l'assistance technique ponctuelle. Dans le cadre de ce projet, les travaux se sont poursuivis dans le cadre d'un programme d'évacuation des eaux usées destiné au camp et à la municipalité de Rafah, et pour lequel l'UNRWA avait établi des études de faisabilité et des ébauches préliminaires. Dans le cadre d'un projet de drainage des eaux de pluie et de canalisation partielle des eaux usées dans le camp et la municipalité de Jabalia, l'UNRWA a collaboré avec le donateur afin d'achever l'établissement d'un document fondé sur ses propres études de faisabilité et dessins. L'Office a également préparé un plan directeur relatif aux eaux de pluie et aux boues d'égout pour une superficie englobant environ 60 % de la municipalité de Gaza. Ce plan directeur comprenait les éléments suivants : établissement d'études de faisabilité et d'études préliminaires détaillées pour les égouts, stations de pompage, conduites pluviales et rues concernées, amélioration du réservoir de Sheikh Radwan. Dans le cadre de ce projet, l'Office a assuré le nettoyage, l'entretien et la réparation des égouts municipaux et conduites pluviales, acheté des équipements d'une valeur de 2,8 millions pour la municipalité, notamment des camions de nettoyage et des pompes à vide, et offert son assistance technique et ses moyens de formation à la municipalité.

188. Dans le camp de Beach, des projets d'envergure ont été exécutés dans le cadre d'une initiative d'hygiène du milieu, comportant notamment l'amélioration du réseau de canalisation, d'évacuation des eaux de pluie et de gestion des déchets solides, grâce à des plans mis au point en 1993 en coordination avec la municipalité de Gaza. En septembre 1995, la construction d'un système d'égouts, d'évacuation des eaux de pluie et des travaux de construction routière ont été achevés; ils concernaient environ 5 % de la superficie du camp, sujets à des inondations graves. De plus, un égout collecteur par gravité a été construit sur le littoral afin d'empêcher les eaux usées brutes provenant du camp et du tiers de la ville de Gaza, situé dans les quartiers nord, de se déverser dans la mer. Une nouvelle station de pompage des eaux usées a été achevée et une des deux stations déjà existantes a été améliorée grâce au renforcement de la deuxième canalisation souterraine de rejet à la mer. À la fin de la période considérée, les travaux de construction d'un réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux usées destiné à desservir 20 000 personnes résidant dans les quartiers situés à l'est du camp et la remise en état de la station d'épuration de la municipalité de Gaza se poursuivaient.

189. Les études relatives au réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux dans les camps moyens de Bureij, Maghazi et Nuseirat ont été achevées et actualisées pour tenir compte d'un avant-projet régional grâce auquel les eaux usées provenant de la zone centrale de la bande de Gaza seraient drainées vers une station d'épuration unique. En ce qui concerne Deir el-Balah, des plans techniques détaillés, réalisés sur place, ont été achevés aux fins de l'aménagement d'un fossé d'écoulement à ciel ouvert et d'une conduite principale des eaux d'écoulement; des études étaient en cours pour la construction d'un réseau d'assainissement et de drainage municipal. La construction d'une station de pompage des eaux usées et d'installations connexes pour le camp et la municipalité était en cours. Dans la bande de Gaza, les services d'évacuation des déchets solides, gérés par l'UNRWA, ont été renforcés grâce à l'acquisition

de 550 récipients de grande capacité et de 13 châssis pour camions de collecte des ordures ménagères.

190. Parmi les aménagements apportés aux infrastructures sanitaires à Gaza, on citera la construction d'un nouveau centre de soins à Khan Younis et l'installation d'un nouveau cabinet dentaire dans le centre de soins de Rafah. La communauté de Beit Hanoun a offert gratuitement des locaux pour le dispensaire de soins maternels et infantiles, en attendant la construction d'un nouveau centre de soins.

C. Aide d'urgence et services sociaux

191. La population des réfugiés enregistrée auprès de l'UNRWA dans la bande de Gaza a connu le taux de croissance le plus élevé pour l'ensemble des zones d'opérations; elle a augmenté de 4,9 %, passant de 683 560 au 30 juin 1995 à 716 930 au 30 juin 1996. Cette augmentation est due au taux élevé d'accroissement démographique naturel ainsi qu'au flot ininterrompu de réfugiés rentrant de l'étranger suite à la mise en place de l'Autorité palestinienne, et par suite au transfert des dossiers des intéressés. En juillet et en août 1995, des familles appartenant à 45 ménages de réfugiés ont quitté le camp Canada (péninsule du Sinaï) pour se réinstaller dans la bande de Gaza en vertu d'un accord conclu entre les autorités compétentes. Initialement construit pour accueillir les réfugiés en provenance du camp Rafah, le camp Canada a été séparé de Rafah lors du rétablissement de la frontière israélo-égyptienne en 1982. Les familles sont revenues dans les maisons qui avaient été construites à Rafah grâce à des fonds spéciaux acheminés par l'UNRWA; elles continueront de bénéficier d'une aide sociale de la part de l'Office pendant une période de réinstallation de six mois.

192. Dans la bande de Gaza, le nombre des cas d'aide d'urgence est passé de 59 489 au 30 juin 1995 à 59 692 un an plus tard, soit 8,3 % de la population des réfugiés dans cette zone d'opérations. Cette proportion dépassée uniquement au Liban s'expliquait par le mauvais état de l'économie locale et par les restrictions sévères infligées aux activités rémunératrices par les mesures de sécurité adoptées par Israël. Le bouclage total de la bande de Gaza, à partir de février 1996, a aggravé le chômage, étouffé l'activité économique et laminé le pouvoir d'achat. De ce fait, l'Office a reçu, en mars 1996, des demandes urgentes de distribution de denrées alimentaires. Il a réussi à fournir tous ces mois de petites quantités de denrées de première nécessité et d'aide en argent liquide aux familles les plus démunies, y compris à des personnes dont le cas n'était pas exceptionnel, mais des fonds n'étaient pas disponibles pour accorder une aide d'urgence sur une plus grande échelle. Les besoins en logements chez les réfugiés résidant dans la zone d'opérations de l'UNRWA ont atteint un niveau maximum dans la bande de Gaza, où plus de 40 % des cas en détresse et un pourcentage élevé d'autres familles de réfugiés vivaient dans des conditions insatisfaisantes. Grâce à des contributions spéciales, l'Office a été en mesure de remettre en état 792 habitations durant la période considérée. Il recherchait activement des fonds pour une autre série d'interventions. L'Office a également coopéré avec l'Autorité palestinienne pour vérifier le statut de réfugié des bénéficiaires de logements, dans les camps, en fournissant des listes de familles dont les logements avaient été démolis par les autorités israéliennes et en reconstruisant les habitations des familles en détresse mentionnées par l'Autorité palestinienne.

193. Dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté, l'Office a financé huit projets dans des foyers de jeunes et dans des centres de réadaptation communautaires. Ces projets étaient conçus pour générer des sources de revenu

au profit des membres des centres et permettre de couvrir les dépenses ordinaires des établissements, par exemple, la création d'un service de formation en informatique au foyer de jeunes de Rafah. Aucun miniprêt n'a été accordé durant la période considérée, mais le remboursement des prêts antérieurs a permis de reconstituer le capital de base du programme.

194. Dans le cadre du programme quinquennal de gestion collective des centres communautaires parrainés par l'Office, celui-ci a poursuivi ses efforts en vue de la création de comités élus et d'assemblées générales, dans chaque centre. Sur les 10 centres du programme féminin situés dans la bande de Gaza, 8 disposaient de comités dûment mandatés et avaient entrepris de rédiger des statuts à la fin de la période considérée. Deux autres centres étaient en train de constituer des comités élus. Les réunions ouvertes consacrées à l'examen de nouveaux arrangements institutionnels avaient été suivies, en général, par plusieurs centaines de femmes résidant dans le camp ou dans les collectivités voisines. Les centres ont adopté des démarches novatrices dans les domaines suivants : renforcement de la viabilité financière, génération de revenus grâce à la location de leurs infrastructures à des activités communautaires, gestion d'unités de production de denrées alimentaires et de vêtements, gestion d'un atelier de broderie dans la ville de Gaza et organisation de crèches payantes. Les recettes ont couvert le coût des formations dispensées par les centres (apprentissage de l'anglais, production alimentaire, réparation et entretien d'appareils ménagers, en plus des cours traditionnels, etc). L'Autorité palestinienne a organisé une série de conférences au centre du programme féminin de Khan Younis, consacrées à la formation de coopératives génératrices de revenus. Les bibliothèques publiques situées dans les centres de Khan Younis, Maghazi et Nuseirat ont attiré un nombre croissant de lecteurs payants. Durant les mois qui ont précédé les élections palestiniennes de janvier 1996, les centres du programme féminin ont activement participé à une campagne d'instruction civique soutenue par des associations locales et des organisations internationales non gouvernementales. L'intérêt a été maintenu, après les élections, grâce à des ateliers. Les centres ont également consacré d'autres cours et ateliers aux problèmes juridiques, aux violences familiales et à l'importance de l'alphabétisation. Les infrastructures nouvelles ou reconstruites, financées dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix dans 10 centres du programme féminin, incluaient une salle de sports pour hommes et femmes à Deir el-Balah et des crèches à Beit Hanoun, Deir el-Balah, Jabalia et Nuseirat.

195. Les six centres de réadaptation communautaires de la bande de Gaza étant tous désormais administrés par des comités élus, les efforts de création d'institutions ont été axés sur la formation des membres des comités et du personnel de l'Office à la mise au point technique des programmes de rééducation et d'autogestion. Les rééducateurs ont bénéficié des initiatives de formation locale pour améliorer leurs compétences dans les domaines suivants : langage par signes en palestinien, éducation des malentendants, technique d'intervention précoce, lecture et écriture en braille. Des représentants des centres de réadaptation communautaires de Jabalia et de Rafah ont participé à un atelier sur les facilités mises à la disposition des handicapés dans le milieu de Gaza. Afin d'aider les centres à diversifier leurs sources de financement, les membres des comités ont appris à élaborer des avant-projets à l'intention des donateurs. En octobre 1995, les comités de réadaptation communautaires ont participé à une rencontre avec l'association de réadaptation locale en vue de mettre au point une approche coordonnée pour la bande de Gaza. En coordination avec l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales locales, l'Office a participé, en décembre 1995, à la création d'un syndicat général des personnes

handicapées, dans la bande de Gaza. De nouveaux bâtiments ont été ajoutés aux centres de réadaptation communautaires de Jabalia et de Rafah.

196. Les travaux se poursuivaient dans le cadre d'un projet spécial de construction de deux nouveaux bâtiments destinés à abriter le Centre de réadaptation pour malvoyants. Ces bâtiments comprendront des installations destinées à renforcer les services et à aider le centre à obtenir des fonds, par exemple, auditorium, aire spéciale pour les exercices de marche, théâtre à ciel ouvert et deux ateliers. Le projet spécial, qui devrait être achevé en septembre 1996, permettra de remplacer les deux anciens bâtiments du Centre. L'Association des Amis du Centre de réadaptation des malvoyants (RCVI) a collaboré avec l'Office afin de transformer ce centre en association sans but lucratif, autonome et viable au cours des cinq années à venir. Durant la période considérée, l'Association s'est chargée de la direction du programme préscolaire, des services à domicile du Centre et du recrutement du nouveau personnel. Le Centre mène des activités notamment dans les domaines suivants : formation professionnelle, fabrication d'articles de bonneterie et de petits objets ménagers, éducation primaire à l'intention de près de 180 élèves, services d'intégration dans l'enseignement normal, cours de braille, colonies de vacances d'été et fanfares.

197. Les huit foyers de jeunes situés dans la bande de Gaza et qui étaient tous administrés par des comités de gestion élus ont continué de recevoir le soutien de l'UNRWA, tout en devenant autonomes. Avec l'aide de l'Office, le rôle du syndicat des foyers de jeunes a été renforcé durant la période considérée, au niveau de la coordination interne et de la représentation extérieure des centres. De concert avec le personnel de l'Autorité palestinienne et celui de l'Office, le syndicat a créé un sous-comité en janvier 1996 afin d'aider les foyers à rechercher des fonds en s'adressant directement aux donateurs. Le soutien de l'Office était particulièrement nécessaire pour couvrir les dépenses non renouvelables nécessaires à l'élargissement et à l'aménagement des centres, y compris la création d'activités génératrices de revenus supplémentaires dans le but d'assurer la viabilité financière future de ces centres. Les centres ont réussi à couvrir leurs coûts ordinaires grâce aux mesures suivantes : frais d'inscription, admission payante aux manifestations sportives, activités génératrices de revenus (par exemple, restaurants collectifs), subventions locales, subventions modestes de l'UNRWA et de l'Autorité palestinienne. Les centres ont ouvert leurs portes aux femmes qui avaient été élues au sein des comités de trois centres, à la fin de la période considérée. Les activités parrainées par les centres comportent notamment l'organisation de manifestations sportives, culturelles et sociales, l'octroi de services communautaires, l'organisation de colonies de vacances d'été et d'autres activités récréatives pour les enfants en bas âge.

198. En octobre 1995 et en collaboration avec l'Autorité palestinienne et des clubs sportifs et de jeunesse locaux, l'Office a lancé un programme récréatif en dehors des heures d'école pour les élèves de Gaza, grâce à des fonds octroyés dans le cadre du Programme de mise en oeuvre de la paix. Il s'agissait de remédier à la pénurie d'activités extrascolaires supervisées à Gaza, qui faisait que des enfants n'avaient pas d'autres choix, à la sortie de l'école, que de jouer dans les rues ou de rester à la maison. Le programme consistait à organiser environ 30 heures/semaine d'activités extrascolaires sportives, culturelles et autres, dirigées et sûres, durant une période de 17 mois. Au terme d'une phase pilote appliquée dans huit écoles de l'UNRWA situées dans la région de Rafah, le programme a été élargi à 70 établissements scolaires de l'UNRWA et écoles relevant de l'Autorité palestinienne sur tout le territoire de la bande de Gaza; il a accueilli plus de 10 000 garçons et filles et créé

220 emplois subventionnés par le projet et destinés aux animateurs sportifs et culturels ainsi qu'au personnel d'appui. Afin d'assurer la viabilité du programme et son acceptation par les parents, une démarche communautaire a été adoptée et la participation de bénévoles a été retenue comme élément-clef du programme.

ANNEXE I

Informations statistiques et financières

Tableau		Page
1.	Nombre de personnes immatriculées	76
2.	Répartition de la population immatriculée	77
3.	Nombre et répartition des cas de détresse extrême	77
4.	Programme de services sociaux	78
5.	Répartition des enfants réfugiés inscrits dans les écoles de l'UNRWA	79
6.	Nombre de places disponibles dans les centres de formation de l'UNRWA	80
7.	Titulaires de bourses universitaires par faculté, pays d'études et sexe	81
8.	Services de soins médicaux	82
9.	Tendances de l'incidence de certaines maladies transmissibles	83
10.	Membres du personnel arrêtés et détenus	84
11.	Contributions en espèces et contributions en nature reçues des gouvernements et de la Communauté européenne	85
12.	Dépenses pour 1994-1995 et budget de fonctionnement 1996-1997 pour les programmes ordinaires de l'UNRWA	87
13.	L'UNRWA en chiffres	88

Tableau 1

Nombre de personnes immatriculées[a]

(Au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1996
Liban	127 600	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	263 599	302 049	346 164	352 668
République arabe syrienne	82 194	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	244 626	280 731	337 308	347 391
Jordanie	506 200	613 743	688 089	506 038	625 858	716 372	799 724	929 097	1 288 197	1 358 706
Cisjordanie[b]	—	—	—	272 692	292 922	324 035	357 704	414 298	517 412	532 438
Bande de Gaza	198 227	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	427 892	496 339	683 560	716 930
Total	914 221[c]	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 632 707	1 844 318	2 093 545	2 422 514	3 172 641	3 308 133

[a] Les chiffres se fondent sur les registres d'immatriculation de l'UNRWA, qui font l'objet d'une mise à jour permanente. Toutefois, le nombre de réfugiés immatriculés et présents dans la zone d'opérations de l'Office est certainement inférieur au total de la population enregistrée. Les prévisions de dépenses de l'Office ne se fondent pas sur les dossiers d'immatriculation mais sur le nombre prévu de bénéficiaires de ses services.

[b] Jusqu'en 1967, la Cisjordanie était administrée en tant que partie intégrante de la zone d'activité de Jordanie.

[c] Ne comprend pas les 45 800 personnes qui bénéficient d'une aide d'urgence en Israël et qui ont été placées sous la responsabilité de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition de la population immatriculée

(Au 30 juin 1996)

Zone d'activité	Population immatriculée	Nombre de camps	Population totale des camps	Personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps	Pourcentage de la population ne résidant pas dans des camps
Liban	352 668	12	192 052	160 616	45,54
République arabe syrienne	347 391	10	101 027	246 364	70,92
Jordanie	1 358 706	10	258 204	1 100 502	81,00
Cisjordanie	532 438	19	148 105	384 333	72,18
Bande de Gaza	716 930	8	395 987	320 943	44,77
Total	3 308 133	59	1 095 375	2 212 758	66,89

Tableau 3

Nombre et répartition des cas de détresse extrême

(Au 30 juin 1996)

Zone d'activité	Nombre de familles	Nombre de personnes			Pourcentage de la population réfugiée
		Recevant des rations	Ne recevant pas de rations[a]	Total	
Liban	9 101	32 646	2 736	35 382	10,03
République arabe syrienne	6 739	20 425	949	21 374	6,15
Jordanie	8 597	32 485	1 850	34 335	2,53
Cisjordanie	8 309	27 281	1 114	28 395	5,33
Bande de Gaza	13 117	57 060	2 632	59 692	8,33
Total	45 863	169 897	9 281	179 178	5,42

[a] Ce chiffre comprend les enfants de moins de 1 an, les étudiants inscrits dans des écoles situées loin de leur foyer, etc.

Tableau 4

Programme de services sociaux

(1er juillet 1995-30 juin 1996)

Zone d'activité	Programmes en faveur des femmes		Activités en faveur de la jeunesse		Soutien des handicapés				Lutte contre la pauvreté							
						Participants[b]		Services spéciaux	Projets fondés sur des dons		Projets fondés sur des prêts		Programmes de prêts à des groupes solidaires		Formation professionnelle et unités de production[d]	
	Centres	Participants	Centres	Participants	Centres/ programmes	Activités de centres	Activités de vulgarisation	Orientation vers des spécialistes	Nombre	Dons (dollars)	Nombre	Dons (dollars)	Participants	Dons (dollars)	Nombre	Participants
Liban	11	1 120	–	–	2	110	475	77	21	78 877	13	79 000	–	–	6	30
République arabe syrienne	13	1 500	–	–	5	215	207	1	3	5 676	12	27 000	433	35 800	4	20
Jordanie	21	3 570	–	–	8	450	500	150	19	58 912	32	231 638	32	12 000	4	40
Cisjordanie	13	1 795	19	5 699	9	772	462	379	–	–	7	44 298	–	–	–	632
Bande de Gaza	10[a]	2 800	8	5 100	6	304	432	340[c]	9	49 588	–	–	–	–	1	500
Total	68	10 785	27	10 799	30	1 851	2 076	947	52	193 053	64	381 936	465	47 800	15	1 222

[a] Contre 14 pour la période précédente, à la suite de la consolidation en unités nouvelles et élargies.

[b] Comprend les personnes handicapées exerçant des activités à domicile, à titre d'assistance, l'intégration dans les programmes éducatifs et de formation professionnelle spécialisée, le placement en entreprise, les projets d'auto-assistance, les appareils de prothèse et autres aides et l'assistance en espèces.

[c] Comprend les 180 élèves inscrits au Centre de réadaptation de l'UNRWA pour malvoyants.

[d] Comprend les entreprises associées aux centres du programme féminin, aux centres de réadaptation communautaires et, en Cisjordanie, aux trois centres de menuiserie.

Tableau 5

Répartition des enfants réfugiés bénéficiant d'un enseignement dans les écoles de l'UNRWA[a]

(En octbre 1995)

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves en primaire élémentaire[b]			Nombre d'élèves en primaire supérieur[b]			Nombre d'élèves en secondaire			Nombre total d'élèves
			Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Liban	74	1 240	12 641	12 284	24 925	5 378	5 930	11 308	113	152	265	36 498
République arabe syrienne	110	1 683	21 982	20 728	42 710	10 040	9 296	19 336	—	—	—	62 046
Jordanie	198	4 326	46 298	45 406	91 704	28 989	27 311	56 300	—	—	—	148 004
Cisjordanie	100	1 501	14 896	18 004	32 900	5 515	7 397	12 912	—	—	—	45 812
Bande de Gaza	155	3 507	49 732	46 669	96 401	17 143	15 950	33 093	—	—	—	129 494
Total	637[c]	12 257	145 549	143 091	288 640	67 065	65 884	132 949	113	152	265	421 854

[a] Il n'est pas tenu compte d'environ 167 387 élèves fréquentant les classes du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire dans des établissements publics et privés.

[b] Se rapporte au nombre des écoles administratives qui dépasse celui des bâtiments scolaires en raison du système du double flux. Le nombre total des écoles administratives a diminué par rapport au chiffre de 644 indiqué pour la période précédente, les écoles administratives ayant été intégrées aux locaux nouvellement construits.

[c] Y compris 30 651 enfants qui fréquentent les écoles de l'UNRWA sans qualité.

Tableau 6

Nombre de places disponibles dans les centres de formation de l'UNRWA[a]

(Année scolaire 1995/96)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie				Cisjordanie						Bande de Gaza				
	Centre de formation de Siblin		Centre de formation professionnelle de Damas		Centre de formation d'Amman		Centre de formation de Wadi Seer		Centre de formation de Kalandia		Centre féminin de formation de Ramallah		Centre masculin de formation de Ramallah		Centre de formation de Gaza		Total		
Total	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total général
A. Formation professionnelle et technique																			
1. Post-primaire supérieur[b]	310	38	520	—	—	60	572	—	416	—	—	156	—	—	608	—	2 426	254	2 680
2. Post-secondaire[c]	145	115	147	133	81	263	199	49	96	—	—	408	184	—	73	51	925	1 019	1 944
Total	455	153	667	133	81	323	771	49	512	—	—	564	184	—	681	51	3 351	1 273	4 624
B. Formation des enseignants (faculté pédagogique)																			
1. Formation avant l'emploi	—	—	—	—	75	150	—	—	—	—	—	300	300	—	—	—	375	450	825
2. Formation en cours d'emploi	—	—	—	—	300	330	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300	330	630
Total	—	—	—	—	375	480	—	—	—	—	—	300	300	—	—	—	675	780	1 455
Total général																			

[a] Le nombre d'étudiants réellement inscrits diffère parfois du nombre de places disponibles selon le taux d'abandons scolaires.

[b] Les cours portent sur toute une série de métiers en mécanique, électricité, travail des métaux et bâtiment.

[c] Les cours comportent diverses formations techniques, paramédicales et commerciales.

Tableau 7

Titulaires de bourses universitaires par faculté, pays d'études et sexe

(Année scolaire 1995/96)

Type d'études	Pays d'études														
	Bande de Gaza		Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Cisjordanie		Autres[a]		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Agriculture	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2
Lettres	2	8	–	4	1	6	–	11	–	14	–	–	3	43	46
Gestion d'entreprise	–	–	3	1	–	–	1	–	–	1	–	–	4	2	6
Commerce	–	1	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	–	4	4
Informatique	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	2
Dentisterie	–	–	–	–	41	16	21	18	–	–	2	–	64	34	98
Économie	–	–	–	–	–	–	1	1	–	4	–	–	1	5	6
Enseignement	2	17	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	2	18	20
Ingénierie	8	4	22	2	15	12	64	39	30	32	11	1	150	90	240
Beaux-arts	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1	–	2	2
Droit	–	1	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	1	3	4
Laboratoire médical	–	–	1	–	–	–	–	–	1	4	–	–	2	4	6
Médecine	1	2	3	3	87	35	22	11	5	8	23	4	141	63	204
Études d'infirmier	1	–	–	–	–	–	2	2	–	2	–	–	3	4	7
Pharmacologie	20	68	4	1	13	21	64	23	6	9	–	2	107	124	231
Éducation physique	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	–	1
Science politique et administration publique	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Relations publiques	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Sciences	2	7	10	9	–	–	2	12	7	9	2	–	23	37	60
Charia	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2
Total	38	109	44	24	158	91	179	118	49	87	38	8	506	437	943

[a] Les autres pays sont la Turquie (20 étudiants et 1 étudiante), l'Iraq (11 étudiants et 4 étudiantes), la Jamahiriya arabe libyenne (3 étudiants), le Soudan (2 étudiants et 1 étudiante), l'Égypte (1 étudiant et 1 étudiante), le Maroc (1 étudiante) et le Yémen (1 étudiant).

Tableau 8

Services de soins médicaux

(1er juillet 1995-30 juin 1996)

Type de service	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Cisjordanie	Bande de Gaza	Total
1. Soins ambulatoires						
Postes de santé[a]	25	22	23	34	19	123
Postes de santé avec laboratoires	15	18	23	19	11	86
Postes de santé offrant :						
Soins dentaires	17	12	20	17	12	78
Planification familiale	25	22	23	33	17	120
Soins spéciaux	24	22	17	34	11	108
Services de spécialistes	15	13	13	17	11	69
Visites médicales :						
Traitement médical[b]	645 625	696 391	1 452 785	955 658	2 382 566	6 133 025
Traitement dentaire	79 373	69 691	156 244	39 127	101 996	446 431
2. Hospitalisations[c]						
Nombre de malades admis	9 139	3 977	10 493	10 525	6 993	41 127
Nombre de jours d'hospitalisation	34 089	10 605	38 923	45 653	19 117	148 387
3. Soins de santé maternelle et infantile						
Femmes enceintes nouvellement immatriculées	4 740	8 008	22 044	11 629	27 177	73 598
Enfants de moins de 1 an nouvellement immatriculés	4 827	8 427	28 742	12 312	26 741	81 049
Enfants de 0 à 3 ans sous surveillance	13 199	19 825	69 413	34 244	68 469	205 150
Personnes ayant récemment accepté la planification familiale	2 561	2 662	7 206	3 790	7 976	24 195
Total des personnes ayant accepté la planification familiale[d]	4 078	6 005	9 411	5 690	16 251	41 435
4. Campagne élargie de vaccination						
Nombre d'enfants ayant reçu la totalité des vaccinations primaires						
Triple vaccin (DPT)	4 567	8 077	25 682	12 397	26 930	77 653
Poliomyélite	4 571	8 086	25 511	12 455	27 143	77 766
BCG	4 705	7 342	27 769	12 488	26 464	78 768
Rougeole	4 672	8 873	25 278	13 287	27 986	80 096
5. Santé scolaire						
Nombre de nouveaux écoliers examinés	4 888	7 310	13 226	5 119	19 933	50 476
Nombre de vaccinations de rappel	12 543	24 175	42 445	24 471	72 779	176 413

[a] Comprenant 87 centres de santé dispensant une gamme complète de soins de santé préventifs, curatifs et communautaires; 23 antennes sanitaires assurant les mêmes services à temps partiel; et 13 centres de santé maternelle et infantile assurant uniquement des soins préventifs.

[b] Y compris les visites pour consultations médicales, injections et pansements.

[c] À l'exception d'un hôpital de 43 lits administré par l'UNRWA à Qalqilia (Cisjordanie), les services hospitaliers sont assurés dans le cadre d'accords contractuels passés avec des ONG et des hôpitaux privés ou moyennant le remboursement partiel des frais de traitement.

[d] Pour toute la durée du programme.

Tableau 9

Tendances de l'incidence de certaines maladies transmissibles

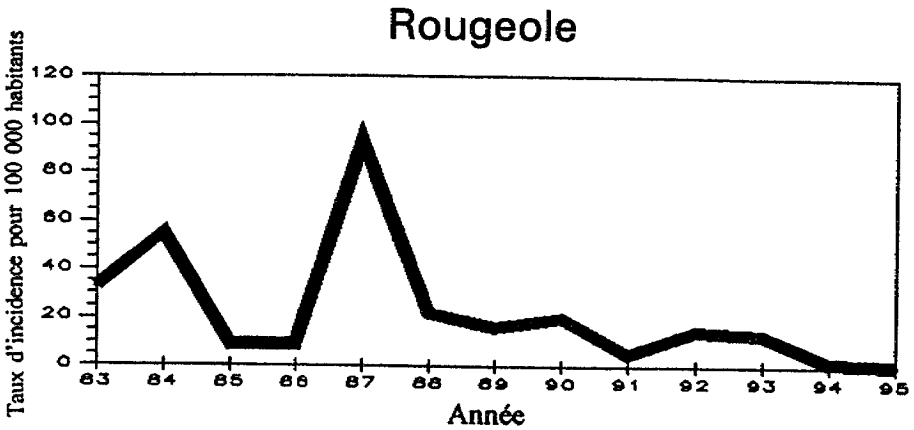

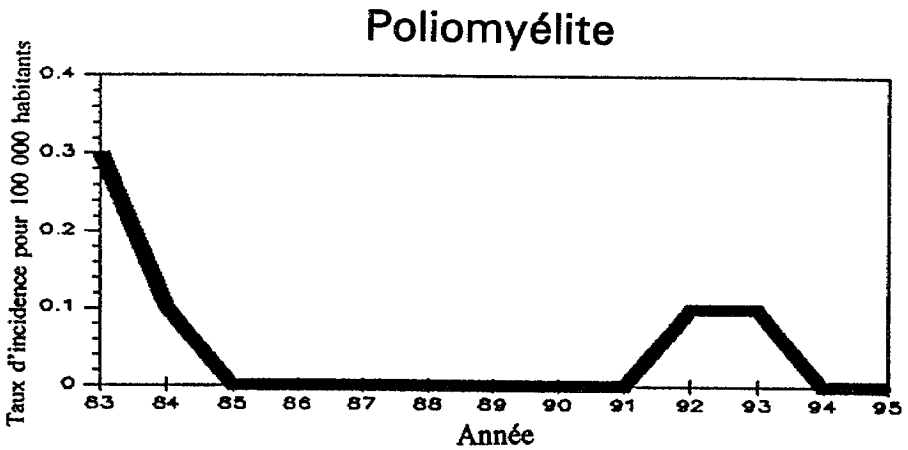

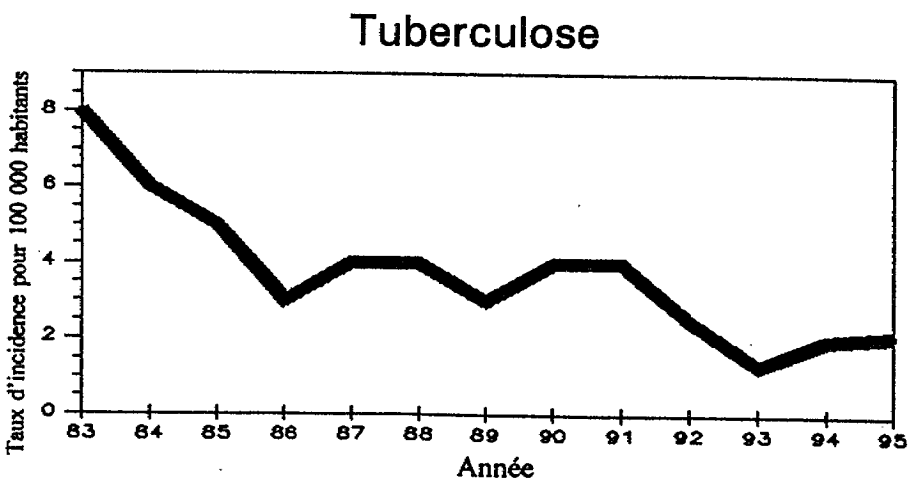

Tableau 10

Membres du personnel arrêtés et détenus

(1er juillet 1995-30 juin 1996)

	Bande de Gaza	Cisjordanie	Jordanie	République arabe syrienne	Liban	Total
Arrêtés et relâchés sans inculpation ou jugement	77	5[a]	1	—	1	84
Inculpés, jugés et condamnés	—	—	—	—	—	—
Encore détenus	16	11[b]	—	—	—	27
Total	93[c]	16	1	—	1	111

[a] Y compris un membre du personnel détenu par les autorités israéliennes.

[b] Y compris deux membres du personnel détenus par les autorités israéliennes.

[c] Détenus par l'Autorité palestinienne.

Tableau 11

Contributions en espèces et en nature reçues des Gouvernements et de la Communauté européenne

(1er janvier 1994-31 décembre 1995)

(Montants effectivement encaissés, en dollars des États-Unis)

Contribuants	Total des contributions 1994	1995			
		Budget ordinaire[a]	Projets[b]	EMLOT[c]	Total
Allemagne	7 949 676	8 314 990	2 574 547	—	10 889 537
Arabie saoudite	1 200 000	1 200 000	6 726 283	—	7 926 283
Australie	3 610 045	2 089 950	—	—	2 089 950
Autriche	503 235	509 278	—	—	509 278
Bahreïn	15 000	15 000	—	—	15 000
Belgique	2 725 324	899 373	1 867 458	540 200	3 307 031
Brésil	—	50 000	—	—	50 000
Canada	10 755 546	8 148 117	884 391	—	9 032 508
Chine	392 129	60 000	—	—	60 000
Chypre	2 156	2 310	—	—	2 310
Colombie	2 500	2 500	—	—	2 500
Danemark	10 254 121	6 886 107	106 171	1 058 882	8 051 160
Égypte	5 935	5 935	—	—	5 935
Espagne	2 183 726	3 332 023	—	—	3 332 023
États-Unis d'Amérique	81 322 391	70 100 000	10 576 894	—	80 676 894
Finlande	1 945 735	1 648 261	—	—	1 648 261
France	3 923 522	1 354 069	100 000	974 550	2 428 619
Grèce	100 000	100 000	—	100 000	200 000
Inde	7 125	7 237	—	—	7 237
Indonésie	25 000	25 000	—	—	25 000
Iran (République islamique d')	30 000	26 386	—	—	26 386
Irlande	717 022	688 754	245 434	—	934 188
Islande	15 700	—	—	—	—
Israël	95 399	77 705	—	—	77 705
Italie	10 472 366	7 142 857	310 559	—	7 453 416
Japon	41 083 861	18 674 705	9 188 468	1 974 036	29 837 209
Jordanie	81 763	69 863	—	—	69 863
Koweït	1 500 000	3 000 000	—	—	3 000 000
Liban	121	347 298	—	—	347 298
Luxembourg	1 043 842	49 747	—	—	49 747
Malaisie	10 000	10 000	—	—	10 000
Maldives	1 000	1 000	—	—	1 000
Malte	—	3 000	—	—	3 000
Maroc	1 051 747	—	—	242 520	242 520
Mexique	3 000	3 000	—	—	3 000
Monaco	5 194	6 984	—	—	6 984
Norvège	11 408 402	11 007 842	4 486 955	—	15 494 797

Contribuants	Total des contributions 1994	1995			
		Budget ordinaire[a]	Projets[b]	EMLOT*	Total
Nouvelle-Zélande	292 049	136 771	—	—	136 771
Oman	25 000	25 000	—	—	25 000
Pakistan	15 618	17 595	—	—	17 595
Palestine	222 607	—	—	—	—
Panama	500	500	—	—	500
Pays-Bas	9 956 270	5 731 632	3 176 060	7 323 165	16 230 857
Philippines	2 909	4 000	—	—	4 000
Portugal	50 000	25 000	30 000	—	55 000
République arabe syrienne	42 655	118 475	—	—	118 475
République de Corée	10 000	30 000	—	—	30 000
République tchèque	20 000	20 000	—	—	20 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 016 314	9 655 869	1 057 706	—	10 713 575
Saint-Siège	20 000	20 000	—	—	20 000
Sri Lanka	—	2 000	—	—	2 000
Suède	20 472 447	20 274 099	2 320 127	—	22 594 226
Suisse	8 849 822	6 895 296	685 000	—	7 580 296
Thaïlande	14 266	14 625	—	—	14 625
Trinité-et-Tobago	—	503	—	—	503
Tunisie	12 121	593 464	—	—	593 464
Turquie	100 000	—	—	—	—
Venezuela	—	3 529	—	—	3 529
Total partiel	243 565 161	189 427 649	44 336 053	12 213 353	245 977 055
Communauté européenne	97 992 987	56 020 139	12 848 783	2 062 767	70 931 689
Total général	341 558 148	245 447 788	57 184 836	14 276 120	316 908 744

* Mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé.

[a] Y compris le Fonds général, les activités financées en cours d'exemption et les projets d'équipement et les projets spéciaux.

[b] Y compris le Programme de mise en oeuvre de la paix, le programme d'assistance élargi, le projet d'Hôpital européen de Gaza et le transfert du siège de l'Office vers la zone d'activités.

Tableau 12

Dépenses pour 1994-1995 et budget de fonctionnement 1996-1997
pour les programmes ordinaires de l'UNRWA

(En millions de dollars des États-Unis)

Description	Dépenses effectives après ajustement 1994-1995	Budget de fonctionnement		Total 1996-1997 budget de fonctionnement
		1996	1997	
Enseignement	277,7	159,1	167,1	326,2
Santé	102,6	60,0	61,3	121,3
Services de secours et d'assistance sociale	59,4	36,6	38,0	74,6
Services opérationnels[a]	40,4	24,9	25,2	50,1
Services communs[b]	66,5	46,9	47,5	94,4
Autres dépenses[c]	—	12,7	12,7	25,4
Total	546,6[d]	340,2	351,8	692,0

[a] Comprend les approvisionnements, les services de transport, les travaux de construction et de génie qui appuient tous les programmes de l'Office.

[b] Comprend les services généraux de gestion et d'administration qui appuient tous les programmes de l'Office, ainsi que différents fonds de réserve — notamment équipements, personnel temporaire et réserves opérationnelles destinées à la zone d'activité et au siège — qui seront alloués aux programmes durant l'exercice biennal.

[c] Les montants indiqués pour 1996 et 1997 représentent les fonds mis en réserve pour un éventuel paiement des indemnités de cessation de service du personnel de l'Office.

[d] Comprend un montant de 7,5 millions de dollars représentant les dépenses effectuées en 1994-1995 au titre des projets inscrits au budget ordinaire durant l'exercice biennal en question ou dans le cadre des budgets des années précédentes.

Tableau 13

L'UNRWA en chiffres

(En juin 1996)

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Bande de Gaza	Cisjordanie	Siège Amman	Siège Vienne/Gaza	Moyenne/total
Superficie du pays (km^2)	10 452	185 180	91 860	360	5 500			293 352
Population (P)	3 400 000	14 618 393	4 139 458	963 000	1 571 575			24 692 426
Réfugiés immatriculés (RI)	352 668	347 391	1 358 706	716 930	532 438			3 308 133
RI croissance (%) (1995/96)	1,9	3,0	5,5	4,9	2,9			4,3
RI en % de population actuelle	10,4	2,4	32,8	74,4	33,9			13,4
RI en % de RI total	10,7	10,5	41,1	21,7	16,1			100,0
Camps opérants	12	10	10	8	19			59
RI dans les camps (RIC)	192 052	101 027	258 204	395 987	148 105			1 095 375
RIC en % de RI	54,5	29,1	19,0	55,2	27,8			33,1
Écoles	74	110	198	155	100			637
Élèves (fréquentation 1995/96)	36 498	62 046	148 004	129 494	45 812			421 854
Filles (%)	50,3	48,4	49,1	49,4	55,5			49,6
Coût par élève du primaire ($) (1995/96)	386	178	292	271	372			300
Coût par élève primaire sup. ($) (1995/96)	512	256	348	484	501			420
Centres form. prof. et tech.	1	1	2	1	3			8
Places disp. ens. prof. et tech. (1995/96)	608	800	1 224	732	1 260			4 624
Places disp. Fac. pédagogique (1995/96)	—	—	855	—	600			1 455
Form. pédago. en cours d'emploi (1995/96)	98	108	175	164	106			651
Bourses d'études universitaires (1995/96)	77	240	246	231	149			943
Total des postes dans l'enseignement	1 538	2 063	4 965	4 133	2 093	71		14 863
Unités de santé	25	22	23	19	34			123
Avec soins dentaires	17	12	20	12	17			78
Avec planification familiale	25	22	23	17	33			120
Avec soins spéciaux	24	22	17	11	34			108
Avec services de spécialistes	15	13	13	11	17			69
Avec laboratoires	15	18	23	11	19			86
Nombre de vis. médic. dans l'année (1995/96)	724 998	766 082	1 609 029	2 484 562	994 785			6 579 456
Adduction d'eau individuelle dans les camps (%)	95	100	100	100	99			99
Abris de camp avec tout-à-l'égoût (%)	71	85	72	31	63			61
Total des postes de santé	542	425	811	922	662	24		3 386

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Bande de Gaza	Cisjordanie	Siège Amman	Siège Vienne/Gaza	Moyenne/total
Cas de détresse extrême (CDE)	35 382	21 374	34 335	59 692	28 395			179 178
CDE en % de RI	10,0	6,2	2,5	8,3	5,3			5,4
Centres du programme féminin	11	13	21	10	13			68
Centres de réadaptation communautaires	2	5	8	6	9			30
Centres activités de jeunesse	—	—	—	8	19			27
Total postes de serv. de sec. et d'ass. sociale	95	82	146	268	137	21		749
Prêts à la création de revenus (nombre)	100	—	127	2 216	102			2 545
Prêts à la création de revenus ($)[a]	579 650	—	839 002	8 288 597	1 333 060			11 040 309
Total des postes régionaux	2 530	2 824	6 197	5 901	3 373	199	144	21 168
Total des postes internationaux	8	8	7	15	21	25	47	134
Budget ordinaire, 1996[b]								
Enseignement	17,53	13,58	49,94	42,27	24,44	2,56	8,79	159,11
Santé	8,69	5,23	11,55	16,63	13,80	1,53	2,51	59,95
Services de sec. et d'ass. sociale	6,88	3,95	6,11	12,15	6,34	0,80	0,35	36,57
Services opérationnels	3,35	2,64	3,80	6,46	4,57	3,18	0,92	24,92
Services communs	3,50	1,91	2,92	4,20	4,59	2,50	27,33	46,94
Total	39,94	27,32	74,32	81,71	53,74	10,57	39,89	340,18[c]
Programme mise en oeuvre paix								
Nombre de projets	35	33	57	96	55			276
Engagements et contributions[a]	17 127 960	7 195 629	8 810 520	116 843 580	42 620 541			192 598 230
Chômage % (est.)	40,0	8,4	18,8	50-60	30-40			
Analphabétisme % (16 à 60 ans) (est.)[d]	H 8, F 19	H 6, F 16	H 7, F 17	H 15, F 29	H 16, F 26			
Mortalité infantile/1 000 (est.)	30-40	30-40	30-40	44	34			

[a] Dollars des États-Unis.

[b] Millions de dollars des États-Unis.

[c] Y compris une réserve de 12,7 millions de dollars pour paiement éventuel des indemnités de cessation de service.

[d] H = hommes; F = femmes.

ANNEXE II

Documents pertinents de l'Assemblée générale
et d'autres organes de l'ONU

1. Résolutions de l'Assemblée générale

Numéro de la résolution	Date d'adoption	Numéro de la résolution	Date d'adoption
194 (III)	11 décembre 1948	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
212 (III)	19 novembre 1948	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
302 (IV)	8 décembre 1949	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1972
393 (V)	2 décembre 1950	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
513 (VI)	26 janvier 1952	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
614 (VII)	6 novembre 1952	3331 (XXIX) A à D	17 décembre 1974
720 (VIII)	27 novembre 1953	3419 (XXX) A à D	8 décembre 1975
818 (IX)	4 décembre 1954	31/15 A à E	23 novembre 1976
916 (X)	3 décembre 1955	32/90 A à F	13 décembre 1977
1018 (XI)	28 février 1957	33/112 A à F	18 décembre 1978
1191 (XII)	12 décembre 1957	34/52 A à F	23 novembre 1979
1315 (XIII)	12 décembre 1958	35/13 A à F	3 novembre 1980
1456 (XIV)	9 décembre 1959	36/146 A à H	16 décembre 1981
1604 (XV)	21 avril 1961	37/120 A à K	16 décembre 1982
1725 (XVI)	20 décembre 1961	38/83 A à K	15 décembre 1983
1856 (XVII)	20 décembre 1962	39/99 A à K	14 décembre 1984
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	40/165 A à K	16 décembre 1985
2002 (XIX)	10 février 1965	41/69 A à K	3 décembre 1986
2052 (XX)	15 décembre 1965	42/69 A à K	2 décembre 1987
2154 (XXI)	17 novembre 1966	43/57 A à J	6 décembre 1988
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	44/47 A à K	8 décembre 1989
2341 (XXII) A et B	19 décembre 1967	45/73 A à K	11 décembre 1990
2452 (XXIII) A à C	19 décembre 1968	46/46 A à K	9 décembre 1991
2535 (XXIV) A à C	10 décembre 1969	47/69 A à K	14 décembre 1992
2656 (XXV)	7 décembre 1970	48/40 A à J	10 décembre 1993
2672 (XXV) A à D	8 décembre 1970	49/21 B	2 décembre 1994
2728 (XXV)	15 décembre 1970	49/35 A à G	9 décembre 1994
2791 (XXVI)	6 décembre 1971	49/21 O	13 avril 1995
2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971	50/28 A à G	6 décembre 1995

2. Décisions de l'Assemblée générale

Décision	Date d'adoption
36/462	16 mars 1982
48/417	10 décembre 1993

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1992 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 13 (A/47/13)

1993 : Ibid., quarante-huitième session, Supplément No 13 (A/48/13 et Add.1)

1994 : Ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 13 (A/49/13)

1995 : Ibid., cinquantième session, Supplément No 13 (A/50/13 et Add.1)

4. États financiers vérifiés

1992 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 5C (A/47/5/Add.3)

1994 : Ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 5C (A/49/5/Add.3)

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

1992 : A/47/413

1993 : A/48/474

1994 : A/49/509

1995 : A/50/500

6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1992 : A/47/576

1993 : A/48/554

1994 : A/49/570

1995 : A/50/491

7. Rapports du Secrétaire général

1992 : Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 46/46 D à K de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1991, à savoir :

A/47/488 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)

A/47/489 (Réfugiés de Palestine se trouvant dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967)

A/47/490 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)

A/47/491 (Retour de la population et des réfugiés déplacés depuis 1967)

A/47/438 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)

A/47/492 (Protection des réfugiés de Palestine)

A/47/601 (Université de Jérusalem "Al Qods" pour les réfugiés de Palestine)

A/47/493 (Protection, dans le territoire palestinien occupé, des élèves et étudiants et des établissements d'enseignement palestiniens ainsi que de la sécurité des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

1993 : Rapports du Secrétaire général soumis conformément aux résolutions 47/69 D à K de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1992, à savoir :

A/48/372 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)

A/48/373 (Réfugiés de Palestine se trouvant dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967)

A/48/374 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)

A/48/375 (Retour de la population et des réfugiés déplacés depuis 1967)

A/48/275 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)

A/48/376 (Protection des réfugiés de Palestine)

A/48/431 (Université de Jérusalem "Al Qods" pour les réfugiés de Palestine)

A/48/377 (Protection, dans le territoire palestinien occupé, des élèves et étudiants et des établissements d'enseignement palestiniens ainsi que de la sécurité des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

1994 : Rapports du Secrétaire général soumis en l'application des résolutions 48/40 D à J de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1993, à savoir :

A/49/439 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)

A/49/440 (Réfugiés de Palestine se trouvant dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967)

A/49/441 (Retour de la population et des réfugiés déplacés depuis 1967)

A/49/488 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)

A/49/442 (Protection des réfugiés de Palestine)

A/49/505 (Université de Jérusalem "Al Qods" pour les réfugiés de Palestine)

A/49/443 (Protection, dans le territoire palestinien occupé, des élèves et étudiants et des établissements d'enseignement palestiniens ainsi que de la sécurité des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

1995 : Rapports du Secrétaire général soumis en application de la résolution 49/21 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1994 :

A/49/885 (Financement de la force de police palestinienne)

A/50/763 (Financement de la force de police palestinienne)

Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions de l'Assemblée générale 49/35 C, D, F et G du 9 décembre 1994, à savoir :

A/50/451 (Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi)

A/50/450 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris formation professionnelle, pour des réfugiés de Palestine)

A/50/428 (Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine)

A/50/531 (Université de Jérusalem "Al Qods" pour les réfugiés de Palestine)